L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1485 - VENDREDI 20 JUILLET 2018 2,10 €

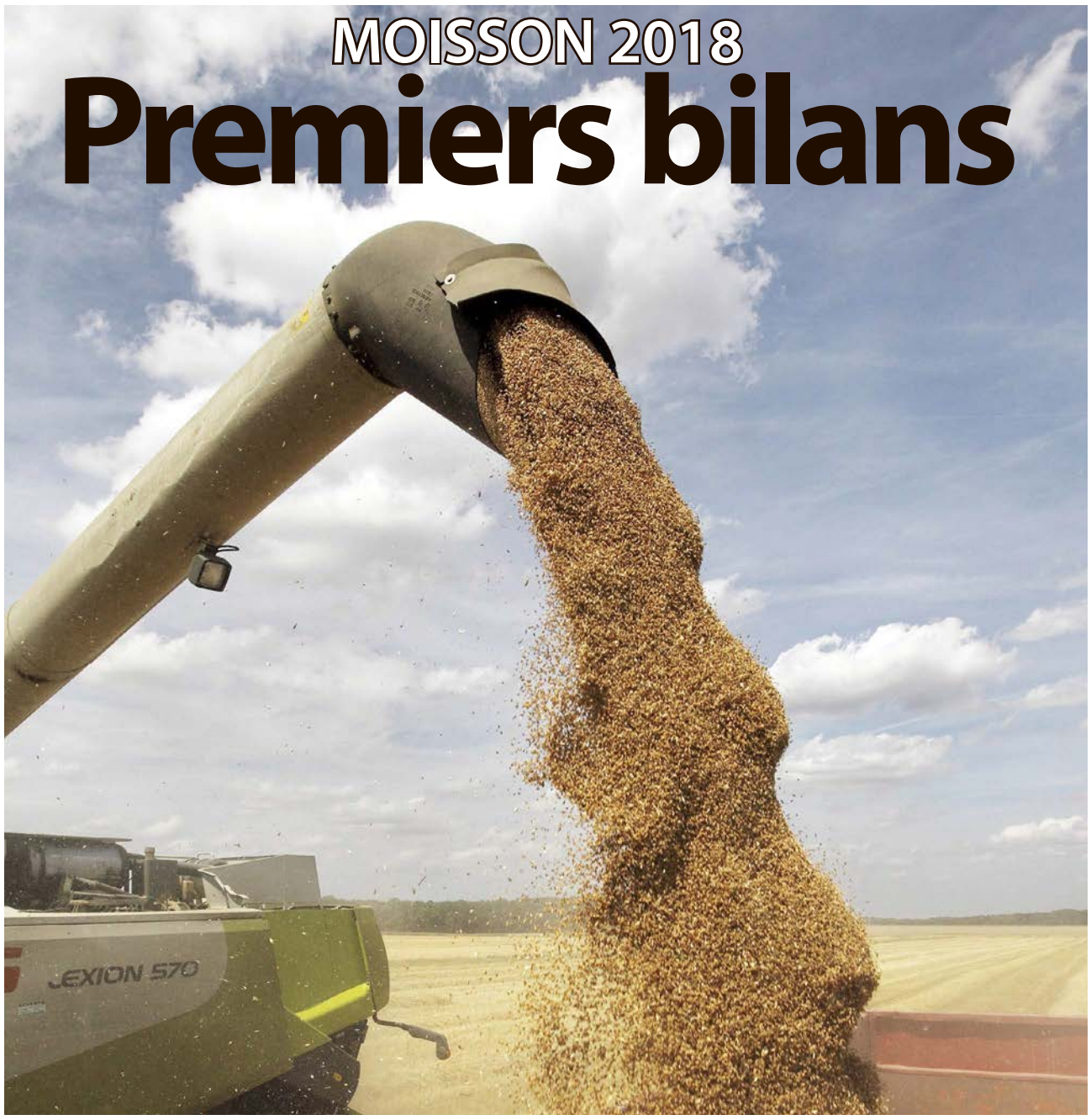
www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Installations photovoltaïques
Professionnels & particuliers
« Bâtiment + Centrale Solaire Clef en Main »

MOISSON 2018

Premiers bilans



Alors que les moissons battent leur plein dans l'Hexagone, le ministère de l'Agriculture a livré ses premières prévisions de récolte pour les grandes cultures (blés, orges, colza, protéagineux). Cette année, la récolte française devrait être moindre que celle de 2017, à cause des conditions météorologiques du printemps peu favorables aux cultures d'hiver. Le blé tendre affiche un léger recul à 36,1 millions de tonnes, mais sa qualité va être maintenue à un bon niveau. La récolte d'orge est annoncée stable à 12,1 Mt, en revanche la récolte de colza est prévue en net recul à 4,6 Mt.

Encart: Manière Agri Viti (sur certains cantons)

Côte d'Or

› Fruits et légumes

Plus forts, plus compétitifs



Nièvre

› #agridemain

Communiquer sur le métier, c'est cet été !



Yonne

› Viticulture

Matinée de recrutement pour les BPA



G. BUCHEZ

Secteur :
Corbigny - Luzy
Moulins-Engilbert
Autun
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

SMA ÉPAREUSES AGRI ET TP



LEOPARD
1650 - 1655 - 1660
de 5 à 5,90 m.
65 CV

PUMA 2450
5 m.
Rotor 1,20 m.
82 CV

Léopard 1650
15 200 €HT
sur stock dispo

OXFORT NUTRITION ANIMALE

TOUJOURS PLUS DANS LA QUALITÉ

voir page 14

61, Route de Dijon - 21600 Longvic
03 80 66 42 53 - oxfort-nutrition.com

Sommaire

Côte-d'Or

04 • Fruits et légumes: Plus forts, plus compétitifs
05 • Moissons: Rien à voir avec l'an passé
06 • Productions végétales: Ça donne quoi, dans l'Auxois ?

Nièvre

07 • Moissons: Les agriculteurs à l'heure du premier bilan
08 • Groupama: Un acteur proche du territoire
09 • FDSEA - JA: La communication sur le métier, c'est cet été !

Yonne

10 • Désherbage: Des alternatives au désherbage chimique
11 • Moissons: Hétérogénéité dans les blés
12 • FDSEA 89: Vers un nouveau calcul du fermage viticole ?
13 • FDSEA 89: Le dossier retraite toujours au cœur des débats

Région

14 • Vins de Bourgogne: Record à l'export mais…

Infos Services

15 • Firmes & Machinisme
16-17 • Analyses & Tendances
18-19 • Petites annonces
20-24 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries : Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » : P tot 0,01 kg/tonne

le billet

Champions du monde… économique !

Les délirantes scènes de liesse collective qui ont commencé d'ailleurs bien avant la finale de football sont plaisantes et inquiétantes à la fois. Plaisantes car elles montrent l'unité retrouvée d'un peuple même si c'est autour d'un ballon rond ; inquiétantes car elles dénotent une joie collective exacerbée dans un monde qui n'a pas beaucoup d'autres raisons de se réjouir. On s'accroche à ce qu'on peut et une victoire au football est mise en avant comme un véritable signe de grandeur nationale. On se soucie moins des si nombreuses dégradations, inadmissibles, qui ont suivi cette victoire. La mémoire collective est très limitée et elle a déjà oublié ce qui a suivi les discours enflammés de 1998 et de la France *« black, blanc, beur »*. Les violences communautaires ont mené au choc électoral de 2002 et l'économie française a continué sa chute durant les années Chirac.

Il y a fort à craindre que – au-delà de la belle victoire de l'équipe de France de football – notre pays connaisse une nouvelle période *« gueule de bois »*… D'ailleurs, durant l'euphorie des matchs, on a appris que, selon les chiffres des PIB 2017 publiés par la Banque mondiale, l'Inde relègue la France au 7ème rang des puissances économiques mondiales. L'Inde a vu son PIB atteindre 2 597 milliards de dollars l'an dernier, celui de la France étant de 2 582 milliards. En mai dernier déjà, Eurostat a publié des comparaisons entre les indices de volume du PIB par habitant en standards de pouvoir d'achat (SPA) qui montraient la dégringolade de notre pays. La différence entre l'Allemagne et la France était de 6 points en 2005. Elle était de 19 points en 2016 ! Et les perspectives ne sont pas réjouissantes : la croissance économique de la France sera en 2018 en dessous de la moyenne prévue pour la zone euro (1.9 % contre 2.3 % selon la Banque mondiale).

Mais ne gâchons pas le plaisir et inspirons-nous de la victoire des Bleus ! Ayons le courage d'agir et de réformer. L'État français pourrait être géré avec la même rigueur mise en place par l'entraîneur Didier Deschamps : très peu de communication et plus d'efficacité. Nos hauts fonctionnaires pourraient avoir l'humilité d'un Raphaël Varane, défenseur discret et humble. Donnons aux chefs d'entreprises le souffle d'un N'Golo Kanté en supprimant les réglementations et en baissant au maximum le poids de la fiscalité. En agissant ainsi, l'économie française pourrait avoir le dynamisme d'un Kylian Mbappé ! Faisons un rêve. La France deviendrait ainsi championne du monde économique !

PAR NICOLAS LECAUSSIN (ACIP)

▸PRI info

Côte-d'Or Comment trouver une exploitation ?

Vous souhaitez vous installer, et vous êtes à la recherche d'une exploitation, d'une association, inscrivez-vous au Répertoire Départ Installation (RDI). Ce service vous offre la possibilité de rencontrer des cédants et de visiter leur exploitation. (service financé par l'État).Il vous permet également de vous accompagner dans la réflexion et dans les démarches de votre projet Vous pouvez consultez les offres d'exploitations disponibles sur le site internet : http ://www.repertoireinstallation.com. Contact Corine Garnier Penning : 03 80 68 66 55.

Nièvre Le Point Accueil Transmission

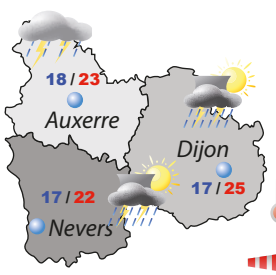
Le Point Accueil Transmission c'est : un lieu d'accueil pour les agriculteurs en fin de carrière qui songent à la transmission de leurs exploitations. Un lieu d'information et de suivi de votre cas, parce que chacun est différent… Un lieu de conseil pour passer le relais dans les meilleures conditions. Un lieu d'orientation vers les interlocuteurs spécialisés : fiscalistes, notaires, juristes, experts… n'hésitez pas à contacter Carole Simon ou Sylvie Simonin à la Chambre d'agriculture au 03 86 93 40 99 (accueil financé par l'État dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Yonne Le Point Accueil Installation : votre premier contact

Vous êtes intéressé(e) par le métier d'agriculteur, vous avez un projet d'installation en agriculture à plus ou moins long terme, vous envisagez une reconversion professionnelle en agriculture. N'hésitez pas à contacter le Point Accueil Installation. Des conseillers sont à votre écoute pour vous accompagner dans votre réflexion et pour vous informer sur le dispositif d'aides à l'installation et les démarches à l'installation (accompagnement financé par l'État). Plus d'informations au 03 86 94 21 99.

la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 20 Juillet



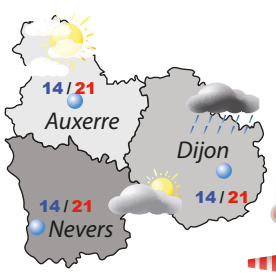
Orageux
Un ciel menaçant s'annonce, avec de nombreuses précipitations orageuses.

T° mini : 17 à 19°C
T° maxi : 22 à 24°C

Vents : Nord-Ouest 10 km/h

Sainte Marina
Soleil : 06h11 - 21h44
Lune : 15h01 - 01h28

Samedi 21 Juillet



Mitigé
Quelques pluies et de belles éclaircies sur la région. Les températures seront en baisse.

T° mini : 13 à 15°C
T° maxi : 17 à 22°C

Vents : Ouest 20 km/h

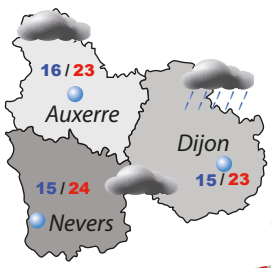
Saint Victor
Soleil : 06h12 - 21h43

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 22 Juillet



Maussade
Ce dimanche se déroulera sous un ciel menaçant et quelques pluies localement.

T° mini : 15 à 17°C
T° maxi : 22 à 24°C

Vents : Nord-Ouest 10 km/h

Sainte Marie-Madeleine
Soleil : 06h13 - 21h42
Lune : 17h12 - 02h22

Prévisions à 7 jours

Lundi 23 Juillet au Mercredi 25 Juillet
Quelques éclaircies pour lundi et mardi. De la bruine est attendue pour ce mercredi.
Vents : Nord-Ouest à 10 km/h
T° mini : 16 à 18°C T° maxi : 28 à 30°C

Du Jeudi 26 Juillet au Dimanche 29 Juillet
Un temps bien ensoleillé s'annonce pour ces prochains jours.
Vents : Sud-Est à 10 km/h
T° mini : 17 à 19°C T° maxi : 28 à 30°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Projet de loi Égalim

« C'est le désenchantement »

Coup de tonnerre au sein de la profession : le rapporteur du projet de loi Égalim, Jean-Baptiste Moreau a compromis un accord de la commission mixte paritaire. Le député de la Creuse, a jugé les propositions de mécanisme de constructions de prix « inefficaces ». Députés et sénateurs avaient pourtant trouvé un consensus sur ce projet de loi. La profession parle d'occasion manquée. Explications.

« *C'est une décision incompréhensible* ». *Les adjectifs ne manquent* pas de la part de la profession pour qualifier la décision du rapporteur du projet de loi Egalim Jean-Baptiste Moreau, éleveur dans la Creuse. Le député avait pour mission de trouver un compromis dans ce projet qui découle directement des États Généraux de l'Alimentation. Il a donc jugé que les « *modalités d'élaboration des indicateurs contribuant à la formation des prix agricoles étaient inefficaces* ». Pourtant députés et sénateurs semblaient d'accord sur le projet de loi dans les mêmes termes sur le fait qu'une autorité neutre et indépendante définisse les coûts de production qui seraient la base à la construction du prix en « *marche avant* ». Du côté de la présidente de la commission des affaires économique du Sénat, Sophie Primas, « *Jean-Baptiste Moreau a répondu aux injonctions de l'Élysée et a fait capoter la commission mixte paritaire* ». Pour bien comprendre ce qui se joue actuellement, il est nécessaire d'effectuer un retour en arrière.

Dans son discours de Rungis le 12 octobre 2017, le Président de la République avait annoncé « *que la construction du prix serait réalisée à partir des coûts de production* » *élaborés par l'interprofession*. En cas de désaccord, l'Observatoire des Prix et des Marges ou France AgriMer (établissement public) prendrait le relais. Cet engagement était essentiel compte-tenu de l'état des rapports de force au sein de la profession. Pour Emmanuel Barnard, vice-président de la FNB, et responsable de la section bovine à la FDSEA 58 « *la puissance publique est précisément là pour rééquilibrer les relations commerciales. Donner à l'interprofession la lourde tâche de définir les coûts de production, c'est aller dans le mur* ».

« C'est l'esprit libéral qui s'applique »

La réaction de la profession par la voie de la FNB n'a pas tardé. Dans un communiqué les représentants estiment que le rapporteur « *a suivi aveuglément les consignes du gouvernement au détriment réel des agriculteurs et du consommateur français* ». Le vice-président de la FNB Emmanuel Bernard parle, lui, « *d'une vision libérale dans laquelle Macron renvoie aux opérateurs la responsabilité de leurs opérations sans coercition de l'État. Cette décision prouve une nouvelle fois que la profession agricole n'est pas une priorité de ce gouvernement. Il est également étonnant que le gouvernement intervienne dans une Commission mixte paritaire censée être indépendante* » martèle-t-il. Il poursuit sur le même ton. « *C'est gravissime car cela renvoie l'image que les lobbies ont encore gagné. Nous avons le sentiment d'avoir travaillé pour rien* ».

Hasard ou pas du calendrier, cette décision du gouvernement intervient au moment même où le Britannique Tesco et le Français Carrefour ont annoncé un rapprochement concentrant encore un peu plus les achats. Désormais la FNB et le reste de la profession réfléchissent à une réaction plus ferme face à cette décision incompréhensible. Mais pour l'heure, de l'aveu d'Emmanuel Bernard, c'est le désenchantement qui domine.

THÉOPHILE MERCIER



Photo : X. Granet / Interbev

Pour Emmanuel Bernard, « *cette décision prouve une nouvelle fois que la profession agricole n'est pas une priorité de ce gouvernement* ».

Point de vue « *C'est un déni de démocratie* »

La Sénatrice de la Nièvre Nadia Sollogoub ne mâche pas ses mots pour évoquer l'échec de la Commission mixte paritaire à trouver un accord dans le projet de loi Égalise. Jointe par téléphone, elle parle elle aussi d'occasion manquée. « *Ce texte était pourtant porteur de beaucoup d'espoir. Les Parlementaires avaient beaucoup travaillé en concertation avec la profession agricole qui avait joué le jeu. C'est une décision incompréhensible qui méprise notre travail et les besoins des agriculteurs* ». Elle évoque également une autre raison. « *Je pense que c'est une manière pour le gouvernement de montrer que le Sénat ne sert à rien. Dans cette période de réformes et de recherches d'économies, c'est une façon de nous évincer pour mieux nous supprimer. Or je rappelle que nous sommes le seul contre-pouvoir de la République, et les seuls à être aussi proche des acteurs du terrain* ». Désormais le texte va repasser devant l'Assemblée nationale à l'automne pour une adoption probable à la fin de l'année. « *Encore une saison de perdue pour les agriculteurs* » conclut la sénatrice.

Une moisson 2018

En léger recul par rapport à 2017, mais avec une qualité maintenue

Le ministère de l'Agriculture annonce une récolte de blé tendre en léger recul à 36,1 millions de tonnes, mais sa qualité va être maintenue à un bon niveau. La récolte d'orge est annoncée stable à 12,1 Mt, en revanche la récolte de colza est prévue en net recul à 4,6 Mt.

Alors que les moissons battent leur plein dans l'Hexagone, le ministère de l'Agriculture a livré le 10 juillet ses premières prévisions de récolte pour les grandes cultures récoltées au milieu de l'été (blés, orges, colza, protéagineux).

Céréales à paille en légère baisse

Cette année, la moisson française devrait être moindre que celle de 2017, car les conditions météorologiques du printemps ont été « *peu favorables* » aux cultures d'hiver (blé, colza et une partie des orges). Elles ont pâti « *de variations importantes de température et d'un excès d'eau* », constate le ministère.

Au 1er juillet, la production française de blé tendre est prévue à 36,1 Mt, en léger recul (-1,3 %) par rapport à l'année précédente. Mais toujours supérieure à la catastrophique récolte de 2016 (29,1 Mt). La baisse par rapport à 2017 est notamment due à un rendement moyen de 73 q/ha en léger recul (-0,6 q/ha).

La production d'orges est annoncée stable à 12,1 Mt, « *grâce à un rendement estimé en hausse à 65 q/ha et malgré une baisse des surfaces par rapport à 2017* ».

La production de blé dur baisserait de 12,1 % sur un an à 1,8 Mt, surtout en raison d'une baisse des rendements (-9,6 %).

Le colza en net recul

L'année est un peu plus compliquée pour les cultures oléoprotéagineuses ; la production de colza est en net recul (-14,5 %) à 4,6 Mt, « *du fait de conditions de culture difficiles* » - le rendement moyen atteint 30,8 q/ha (-7,5 q/ha).

La production de protéagineux destinés à l'alimentation du bétail (pois protéagineux, féveroles) est attendue en léger recul (-0,6 %), « *essentiellement du fait d'une baisse des surfaces* ». Enfin les surfaces de tournesol, récolté fin août, seraient en baisse (-3,2 %).

Bonne qualité, bon écoulement

Les professionnels de la filière céréalière, réunis le 11 juillet en conseil mensuel à FranceAgriMer, ont confirmé ces chiffres, et ajoutent que la qualité s'annonce bonne, mettant en avant deux critères recherchés par les meuniers et les fabricants d'aliments du bétail : le poids spécifique des blés et la teneur en protéines.

Une récolte de blé tendre moins abondante, donc, mais de qualité : ce qui devrait permettre un bon écoulement des stocks.

La demande extérieure de blé devrait être au rendez-vous, annoncent-ils. Ne serait-ce que pour combler le manque de blé dans les plaines céréalières du nord-est de l'Allemagne et de l'ouest de la Pologne, où s'annoncent des récoltes décevantes (-30 à -60 %).

MR, MN

en bref

Enseignement agricole Réussite aux examens en hausse

Toutes filières confondues (général et agricole), le taux de réussite des 80 863 candidats de l'enseignement agricole ayant passé leurs examens entre début juin et début juillet s'élève à 86,1 %, soit 0,5 point de plus en comparaison à la session de juin 2017, rapporte le ministère de l'Agriculture. Le taux de réussite dans les filières agricoles est marqué par une hausse de 0,5 point par rapport à l'an dernier, passant de 85,4 % à 85,9 %. Sur les 26 577 élèves qui se sont présentés aux épreuves d'un bac professionnel agricole, 84,6 % l'ont obtenu, soit une hausse de 1,4 point par rapport à la session de juin 2017 ; sur les 5 544 qui ont passé celles d'un bac technologique STAR (sciences et technologies de l'agronomie et du vivant), 90,5 % l'ont eu, soit 2,3 points de plus que l'an dernier.

Viande Quatre établissements agréés pour exporter vers la Chine

La procédure de réouverture du marché chinois à la viande bovine française continue à un rythme effréné avec l'agrément de quatre établissements français, annonce le ministère de l'Agriculture. Il s'agit de deux abattoirs, un du groupe Bigard situé à Feignes dans le Nord, et un de l'entreprise Elivia au Lion-d'Angers dans le Maine-et-Loire. Les autorités chinoises ont aussi agréé deux entrepôts : un de la société Sofriloire également situé au Lion-d'Angers, et celui de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, seule Chambre d'agriculture à disposer de son propre outil industriel. Cette décision fait suite à l'inspection par les autorités chinoises de sept abattoirs, deux ateliers de découpe externes et deux entrepôts au mois de mai.

Lait Léger sursaut de la collecte en mai

De bonnes conditions climatiques au nord de la France ont permis de relancer la collecte laitière française en mai, qui est supérieure de 0,4 % à mai 2017. La situation est assez hétérogène selon les bassins laitiers. En effet, en Normandie et dans le Grand Est, la production augmente significativement (respectivement +2,4 % et +2,6 %) alors qu'elle diminue de 0,8 % dans le Grand Ouest. Par filière, la part du lait bio ne cesse de progresser pour atteindre respectivement 3,9 % de la collecte en mai contre 2,7 % en moyenne en 2017. Il en est de même pour le lait AOP/IGP qui représente 16,6 % de la collecte nationale alors qu'il comptait pour 15,9 % en moyenne en 2017.

Fruits et légumes

Plus forts, plus compétitifs

Les membres du GPFL21 viennent de participer à leur deuxième rendez-vous technique de l'année.

Améliorer les pratiques, découvrir de nouvelles variétés, tirer les enseignements de diverses expérimentations : le Groupement des producteurs de fruits et légumes de Côte-d'Or est très utile à ses adhérents depuis sa création en 2014. Après une démonstration de matériels fin avril, le GPFL21, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, proposait un deuxième rendez-vous technique le 3 juillet à Fenay, en présence de Catherine Mazollier, responsable du groupe de recherche en agriculture biologique d'Avignon.



Les adhérents se sont rendus sur les exploitations de Samuel Goguely et de Frédéric Marin à Fenay.

Halte aux pucerons

Les discussions se sont tout d'abord intéressées aux bioagresseurs et auxiliaires des cultures maraîchères. « *Savoir les reconnaître apparaît essentiel pour tout producteur* », a souligné Catherine Mazollier, invitant les maraîchers à considérer les tolérances de chaque variété légumière. L'année en cours se caractérise par une pression très importante en pucerons : un lâcher d'auxiliaires tels que des micro-guêpes peut s'avérer pertinent. Les participants à cette journée se sont ensuite livrés à un travail d'observation d'aeolothrips dans les cultures d'oignons : « *ces prédateurs de thrips sont très présents cette année et il faut s'en réjouir. Dans le même temps, la pression de thrips a été limitée du fait de l'humidité de ces derniers mois* », poursuit l'intervenante.

Attention aux rotations

Ce rendez-vous a été l'occasion d'aborder les cultures d'été sous serres. Une mise en garde a été adressée aux producteurs, dont les solanacées d'été sont produites sous tunnels : « *les tomates, les aubergines et les poivrons font partie de la même famille botanique. Un risque d'appauvrissement des sols est à craindre si les cultures reviennent trop souvent. Les maladies comme la fusariose ou le rhyzoctonia ont aussi de plus grandes chances de se manifester. Il est conseillé de disposer d'une surface couverte suffisante pour éviter ce type de problèmes en favorisant des rotations d'un minimum de 3 à 4 ans* ». D'autres thématiques comme la taille et le palissage des cultures sous tunnels ont été discutées, plusieurs techniques visant à rendre les plantes plus vigoureuses et productives ont été présentées. Cette journée technique s'inscrivait également dans le programme du groupe 30 000 productions légumières, visant une production de légumes à bas niveau d'intrants phytosanitaires.

AURÉLIEN GENEST

Difficultés dans le Val de Saône

La récolte de pommes de terre va débuter ces toutes prochaines heures en Côte-d'Or. À la fin du mois, ce sera au tour des oignons. Si le secteur dijonnais doit en toute logique tirer son épingle du jeu, le val de Saône ne devrait pas en dire autant avec de nombreux dégâts recensés depuis plusieurs semaines. « *Les cultures ont baigné dans l'eau jusqu'à mi-mai* », rappelle Anne-Laure Galimard, conseillère à la Chambre d'agriculture, « *les pommes de terre et toutes les alliacées comme les oignons, l'ail et les échalotes ont été impactées. Les attaques de maladies ont été nombreuses, notamment avec le mildiou. Certaines parcelles ont été retournées, surtout en agriculture biologique. Les pertes pourraient dépasser plus de 30 % par endroits* ».

Expérimentations

Le GPFL21 mène plusieurs expérimentations chaque année, avec la collaboration d'Anne-Laure Galimard. Les essais 2018 s'intéressent à dix variétés de pommes de terre (neuf en conventionnel et cinq en bio) déclinés chez sept producteurs du GPFL21. Différents critères sont étudiés, dans le but de remplacer Monalisa et Charlotte, très sensibles à l'alternariose ou la galle. Les expérimentations 2018 visent également à étudier l'impact de différents engrais verts sous tunnel sur les cultures suivantes.

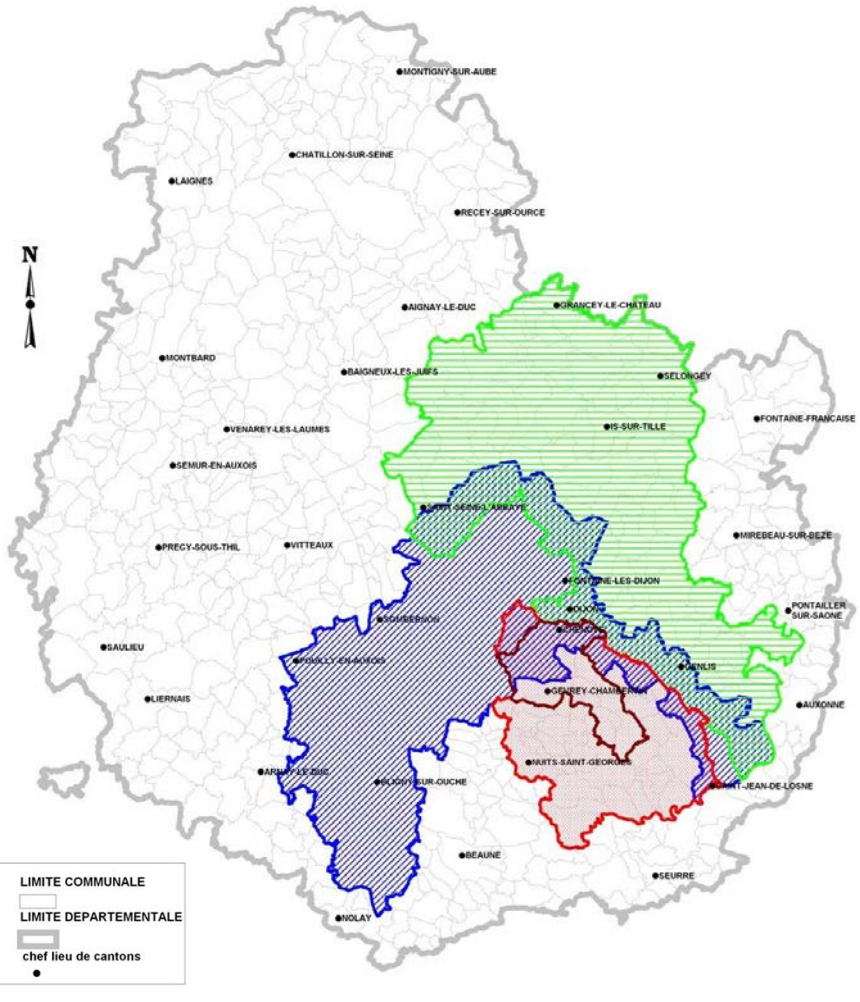


Irriguer en 2019

Les démarches à suivre pour un nouvel adhérent

L'Organisme unique de gestion collective (OUGC) de la nappe de Dijon Sud, des bassins-versants de la Vouge, Tille et Ouche, est porté par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, dont la candidature a été approuvée le 3 novembre 2011. Cette structure a pour but de rassembler l'ensemble des irrigants qui prélèvent dans ces 4 périmètres précisés dans la carte jointe à cette communication. Dans le périmètre de l'OUGC, toute demande de prélèvement d'eau pour irrigation présentée par une personne autre que l'organisme unique est rejetée de plein droit. L'autorisation de prélèvement pluriannuelle, de l'OUGC se substitue aux autorisations individuelles. Chaque préleveur irrigant situé dans le périmètre d'intervention de l'Organisme unique devient un candidat à l'irrigation chaque année. Il n'existe aucune systématisation dans l'attribution des volumes d'eau annuels, ni aucune obligation d'attribution. L'OUGC doit répartir un volume annuel fini entre irrigants en vertu des règles posées par le règlement intérieur défini sur ce périmètre.
Sont concernés par ce dispositif :
- les irrigants dont les prélèvements (superficiels ou souterrains) se situent dans ces périmètres ;
- l'eau a une destination d'irrigation agricole.

Un courrier sera envoyé fin septembre, aux irrigants déjà identifiés par la Chambre d'agriculture afin de définir les besoins pour la campagne d'irrigation 2019. Pour les irrigants non encore engagés, ils doivent se faire connaître à la Chambre d'agriculture et retourner un dossier complet avant le 13 novembre 2018. Un dossier est à votre disposition à la Chambre d'agriculture et il est téléchargeable sur le site www.cote-dor.chambagri.fr.



Moissons

Rien à voir avec l'an passé

Martial Begin terminait sa récolte de blé la semaine dernière à Esbarres, avec des rendements nettement inférieurs à ceux de 2017.



Martial Begin, le 9 juillet dans l'une de ses dernières parcelles de blé.

Les moissonneuses ont été sorties tôt, très tôt, cette année dans le val de Saône. Dans le village d'Esbarres, près de Saint-Jean-de-Losne, la moisson d'orges d'hiver a commencé le 13 juin. Martial Begin est rentré dans ses premiers champs deux jours plus tard. Pour cette culture et même toutes les autres, jamais ce Côte-d'orien de 48 ans n'avait connu pareille précocité. Cette facette de la moisson 2018 est bien la seule à être exceptionnelle, puisque les résultats enregistrés à ce jour ne resteront pas dans les annales : *« Les rendements sont très moyens et n'ont rien à voir avec ceux de l'an passé, c'est certain. Tous les champs ou presque ont souffert de l'excès d'eau »*, déplore Martial Begin. Ses 25 ha d'Étincel ont livré un rendement de 66 q/ha, soit 17 q/ha de moins qu'en 2017. *« La qualité est décevante avec un calibrage de 55. L'an passé, toute la production était supérieure à 90. Ces résultats ne sont pas une grande surprise compte tenu de la météo que nous avons eue et des échos déjà négatifs que j'avais eus des voisins qui avaient débuté la moisson avant moi »*, poursuit l'exploitant. Les 25 ha de colza fauchés les 29 et 30 juin ont donné un rendement de 32 q/ha, soit une baisse de 13 q/ha par rapport à l'an passé. *« Là encore, l'excès d'eau de l'hiver et du printemps explique cette baisse importante de rendement. Il y a eu aussi du froid et de la pluie quand le colza était en fleurs, cela a également impacté le potentiel »*, ajoute Martial Begin.

Le blé au diapason

Principale culture de l'exploitation avec une surface de 68 ha, le blé de Martial Begin présente la même tendance baissière. Si beaucoup de secteurs côte-d'oriens s'en contenteraient, le rendement de 72 à 75 q/ha enregistré dans les variétés Némo, Fructidor et Absalon affiche un retrait de 13 q/ha par rapport à 2017 et de 5 à 8 q/ha par rapport à la moyenne quinquennale. *« Les blés ont sans doute souffert des fortes chaleurs et de maladies comme la fusariose, mais les plus gros dégâts sont encore une fois à mettre à l'actif de l'excès d'eau. La qualité est toutefois satisfaisante avec un PS de 78 et un taux de protéines de 12,5 % »*, indique l'agriculteur d'Esbarres. Celui-ci s'apprêtait à faucher ses 13 ha de moutarde vendredi dernier : après une très belle première année dans cette culture (24 q/ha en 2017), les premiers échos du val de Saône et de la plaine dijonnaise ne laissaient rien augurer de bon avec une moyenne de 15 q/ha à mi-parcours : *« les siliques ne sont pas très garnies, des fleurs ont avorté. La pluie et le froid ont impacté le potentiel et je ne m'attends pas à faire des miracles. Les fleurs étaient davantage blanches que jaunes cette année »*.



La récolte de blé a débuté le 1er juillet, pour se terminer 10 jours plus tard. Les rendements sont de 12 q/ha inférieurs à ceux de 2017.

AURÉLIEN GENEST

La fête des moissons en préparation

L'association Notre-Dame et la municipalité d'Esbarres organisent la fête des moissons dimanche 5 août. Un riche programme est proposé aux visiteurs avec une messe en plein air à 10 h 30 et une vente de pâtisseries à midi. La fête champêtre débutera dans la foulée avec un barbecue et une buvette, une exposition de matériel agricole en miniature, un marché artisanal, une promenade en calèche et à poney, une mini-ferme et des jeux pour les enfants et un jeu du cochon qui consistera à estimer au plus juste le poids d'un animal. Une démonstration de labour à travers les temps sera proposée au public, celle-ci illustrera l'évolution du matériel et des pratiques agricoles de ces dernières décennies. Une démonstration de battage à l'ancienne est également au programme. Une omelette géante sera proposée en soirée aux tarifs de 10 euros pour les adultes et de huit euros pour les enfants jusqu'à dix ans. *« Les réservations pour ce repas en soirée se feront jusqu'au 25 juillet. Les bénéfices réalisés lors de cette journée contribueront au financement des travaux de restauration de l'église d'Esbarres, comme c'est le cas chaque année »*, indique Virginie Begin, agricultrice et présidente de l'association Notre-Dame. Contacts : 06 88 36 79 85 ou 06 10 75 78 35.



De vieilles moissonneuses étaient en exercice l'an passé. Cette nouvelle édition sera dédiée au labour à travers le temps.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS

constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit

Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX

03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

▸ Formations

Document unique d'évaluation des risques (DUER)

Se former pour le réaliser

Vous êtes :
• Employeur de salarié(s) permanent(s) ou saisonnier(s) ?
• Adhérent d'un groupement d'employeurs ou du Service de Remplacement ?
• Maître de stage ou d'apprentissage ?
• Exploitant agricole accueillant des travailleurs sur l'exploitation (prestataires, livreurs, vétérinaire, proches aidants…) ?

Si au moins l'une de ces définitions vous concerne, vous devez avoir un DUER pour votre exploitation !

La FDSEA 21 vous propose d'apprendre à élaborer votre DUER grâce au logiciel d'évaluation « SYSTERA » tout en démarrant sa réalisation lors d'une journée de formation collective.
SYSTERA est une application en ligne, accessible à tout moment, simple à utiliser, qui fournit l'assurance d'avoir un DUER conforme aux exigences réglementaires et régulièrement mis à jour grâce à des alertes envoyées par mail.

Au programme :

Matin :
Le contexte réglementaire ;
Les enjeux de l'évaluation des risques ;
Les obligations de l'employeur et du salarié ;
La méthodologie (unité de travail, risques, mesures de prévention, niveaux de risque).

Après-midi :
Cas pratiques sur le logiciel SYSTERA à partir des situations de votre exploitation (démarrage de votre DUER).

Prochaine session à Bretenière le jeudi 13 septembre (d'autres dates en 2018-2019 à l'initiative du Service de Remplacement 21 pour ses adhérents et de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or à destination des maîtres d'apprentissage).

Attention : le nombre de places est limité à 8 participants pour cette session.

Tarif formation : gratuit* pour les contributeurs Vivea (autre participant : 140 €)
** sous réserve de crédit disponible suffisant, Vivea ayant mis en place un plafond de prise en charge annuel pour chacun de ses contributeurs*

Tarif de l'abonnement au logiciel SYSTERA : 50 € HT pour les participants adhérents FDSEA option Main-d'œuvre / 75 € HT pour les autres participants.

Renseignements et inscriptions au 03 80 68 67 67 ou accueil@fdsea21.fr

Productions végétales

Ça donne quoi, dans l'Auxois ?

Un agriculteur du canton d'Arnay-le-Duc évoque ses récoltes, aujourd'hui sur le point de se terminer.


Gérard Lucotte, la semaine dernière dans une parcelle de blé.

La question servant de titre a été posée à Gérard Lucotte, un habitant du village d'Arconcey, qui moissonnait son blé le 11 juillet entre Vandenesse et Pouilly-en-Auxois. Le polyculteur-éleveur se réjouit tout d'abord de son foin en prairies naturelles et de sa luzerne, tous deux destinés à nourrir ses 80 vaches et 100 brebis. *« Les volumes sont corrects et la qualité semble être au rendez-vous, c'est de bon augure pour les animaux »*, relève le producteur de 58 ans. La récolte de ses 50 hectares de cultures a débuté le 28 juin avec l'orge d'hiver, elle aussi destinée au bétail. *« Seul le colza et le blé sont vendus à la coopérative Dijon Céréales. Une partie de l'orge peut l'être également, mais c'est assez rare »*, précise l'exploitant, plutôt satisfait de son orge fourragère en variété Augusta : *« le rendement final tend à approcher voire dépasser les 55 q/ha, je m'en contente assez largement car la culture était implantée dans des mauvais champs de montagne. Ces derniers ont profité de la pluie du printemps, contrairement aux autres champs »*.

Ailleurs, plus que moyen

Les volumes de paille sont une autre satisfaction de l'année, mais les points positifs s'arrêtent brutalement. La moisson du colza a livré un résultat très décevant avec un rendement variant de 12 à 15 q/ha : *« l'eau tombée en quantité n'a pas eu le même effet dans les champs de plaine. Compte-tenu des conditions climatiques du printemps, je n'ai pas pu intervenir correctement dans les champs, notamment pour la fertilisation et les insecticides. Pour ne rien arranger, un coup de grêle s'est manifesté quelques jours avant la moisson. Toutes ces raisons expliquent sans doute ce très mauvais résultat, alors que 30 q/ha sont envisageables au même endroit, une année où tout va bien. Un expert doit venir, j'espère que l'analyse me sera favorable. Dans la foulée du blé, je moissonnerai le triticale et l'avoine, assez moyens à ce jour sur l'aspect visuel. La moisson semblait précoce mais elle ne l'est pas plus que cela pour moi. En 2017, je terminais le 16 juillet, ce sera un peu plus tard cette année. De cette moisson, je retiendrai les conséquences de l'excès d'eau, avec d'assez grandes disparités constatées selon les champs et leur capacité à aborder »*.

AURÉLIEN GENEST

Un précieux coup de main

En plus d'un ouvrier monopolisé un jour et demi par semaine, l'exploitation de Gérard Lucotte reçoit un stagiaire de la MFR Auxois sud-Morvan. Julien Bandonny, 19 ans, travaille dans la ferme dans le cadre de ses nombreux stages. Le Bepa tout juste en poche, ce passionné d'agriculture continue de venir en aide à l'exploitant, en dehors du cadre scolaire et en compagnie du tout jeune Célestin Mallet, 9 ans, de Beurey-Bauguay : *« Je passerai les mois de juillet et août ici, jusqu'à la rentrée prévue début septembre. En ce moment, je transporte principalement le grain à la coopérative et je presse la paille. J'ai aussi labouré plusieurs champs en vue de l'implantation des prochaines cultures »*.



Dijon Céréales

Moisson 2018 : précoce et moyenne au global

La moisson 2018 est caractérisée, pour Dijon Céréales, par sa précocité et la rapidité de son déroulement, des qualités correctes mais aussi des rendements très moyens en orges d'hiver et hétérogènes en blé. Le colza est une déception, les orges de printemps tirent leur épingle du jeu.

C'est le 18 juin que les premières moissonneuses se sont élancées dans le sud de la Côte-d'Or, une ouverture particulièrement précoce. Et la moisson devrait être bouclée au 25 juillet, soit en six semaines. L'inquiétude était de mise suite aux grèves de la SNCF. Au moment des premières bennes, les silos de Dijon Céréales contenaient encore quelque 130 000 tonnes de grains de l'ancienne moisson, un reliquat double par rapport à la normale. *« Par chance, la moisson s'est lissée en raison de la météo clémente, avec seulement 4 jours au-delà des 30 000 tonnes. Le décalage de maturité entre Plaine et Plateaux, les rendements globalement moyens et la logistique mobilisée ont permis de passer le cap »*, explique Alexandre Weyrich, responsable Exploitation.

Le climat est aussi la cause d'une moisson moyenne en volume sur l'ensemble de la coopérative, en deçà des prévisions. *« Le colza est la grosse déception sur tous les secteurs, le rendement moyen se situera en dessous des 3 t/ha, la faute à la pression des insectes et au gel de fin février, ainsi qu'à une floraison courte. Le modèle colza-blé-orge, avec les problématiques de désherbage et le manque de solutions en protections altises et charançons atteint sa limite. Seule l'agronomie et l'allongement des rotations peuvent offrir de nouvelles perspectives »* analyse Pascal Demay, directeur Céréales de la coopérative.

Pour les orges et le blé, la forte pluviométrie de mars a pénalisé les terres sensibles à l'excès d'eau en Plaine dijonnaise mais aussi dans les secteurs de Mirebeau à l'est et d'Époisses à l'ouest du département. *« En Val-de-Saône, les cultures ont essuyé 4 à 5 crues sur les secteurs d'Auxonne et Saint-Jean-de-Losne, avec un impact indéniable sur les rendements »*, précise Jean-Luc Vadot, responsable de région.

À l'échelle de la coopérative, les escourgeons sont donc décevants et devraient peiner à atteindre 6,5 tonnes/ha, les blés se situeront aux alentours des 7 tonnes/ha. Des moyennes qui cachent de très grandes disparités selon les secteurs, la faute aux excès d'eau sur les sols hydromorphes, avec une échelle de rendements qui oscille pour les orges d'hiver entre 4,5 et 8,5 t/ha et entre 5,5 et 9 tonnes/ha en blé. Les orges de printemps, en cours de récolte, s'annoncent positifs, une bonne surprise tant en volume qu'en qualité.

De fait, cette moisson 2018 a été plus favorable aux terres légères et aux plateaux, de moyens à bons. *« Si le colza reste décevant dans le Châtillonnais, les orges d'hiver se sont inscrits dans les prévisions, le blé est une bonne surprise et la première phase des orges de printemps est positive »*, note Jean-Marie Perraudin, responsable de région.


La moisson vue depuis le silo d'Époisses.

Côté qualités, l'orientation brasserie est confirmée pour les orges avec un bon niveau de protéines et un calibrage dans la norme, Esterel décroche et vit sa dernière moisson faute de débouchés. Les protéines (12) et le poids spécifique (77 kg/hl) sont satisfaisants en blé, en progrès par rapport à 2017. Dans un contexte pluvieux, un travail de terrain a été mené pour l'identification des parcelles à risques à isoler, afin de proposer des lots dans un excellent état sanitaire. *« Face à cette moisson en deçà des espérances, la touche d'optimisme peut venir des marchés qui semblent se raffermir du fait des récoltes moyennes et France et en Europe et d'un retrait des blés annoncé pour la Mer Noire, à pondérer quand même en raison d'un stock mondial de bon niveau »*, conclut P. Demay.

COMMUNIQUÉ

Moissons

Les agriculteurs à l'heure du premier bilan

L'orge, le blé et bientôt le colza. D'ici quelques jours, les moissons 2018 seront quasiment terminées. Les bonnes conditions climatiques ont favorisé l'accélération des récoltes. Les agriculteurs nivernais tirent donc déjà le premier bilan de la campagne 2018.


Le Gaec Seutin moissonne cette année 150 ha de blé.


Jean-Charles et Christian Seutin devant leur moissonneuse.

C'est le coup de feu. Pour Jean-Charles Seutin et son père Christian les journées ne sont pas assez longues pour pouvoir moissonner la totalité des 150 ha de blé. *« Nous venons à peine de terminer l'orge et nous nous dépêchons de finir le blé tant que le temps le permet »* explique le vice-président Grandes Cultures des Jeunes Agriculteurs. Cet exploitant installé en Gaec avec son père à Ouagne, tire déjà le premier bilan. *« Pour le moment nous sommes sur une bonne année si l'on compare à 2017 qui a été une année catastrophique »*. Il détaille : *« en orge, nous avons eu des rendements à 50 q/ha, en colza entre 35 et 40 q/ha et le blé 55 q/ha. Ces mauvais résultats s'expliquent par des précipitations importantes qui ont fait chuter à la fois le rendement et le PS. Mais cette année nous avons de bonnes marchandises avec une forte teneur en protéine »*.
Jean-Charles Seutin détaille sa récolte d'orge. *« J'ai un calibrage de 50 à 60 %. C'est une orge qui est déclassée mouture. 1/3 est stocké non vendu ; 1/3 est stocké et déjà vendu et 1/3 est vendu et livré. En ce qui concerne le blé, pour le moment tout n'est pas terminé mais j'estime mes rendements entre 65 et 80 q/ha »*.

« Ces cours beaucoup trop faibles »

Malgré ces résultats encourageants, les prix de ventes ne sont toujours pas au rendez-vous. *« Pour le moment avec cette récolte, j'arrive juste à payer mes charges de structure, mes charges opérationnelles et mes coûts de production. Je ne perds pas d'argent, mais je n'en gagne par non plus »*. Téléphone connecté sur les marchés et calculette en main, il nous détaille les niveaux de prix du jour. *« En 2017, l'orge et le blé se vendaient entre 160 et 170 euros la tonne. Aujourd'hui au moment où l'on se parle, la tonne est à 140 euros. Pour me donner de l'air, il faudrait des prix aux alentours de 180 euros/tonnes. Actuellement, 1 quintal d'orge me coûte 16 euros, c'est beaucoup trop »*.

« Nous voulons plus d'équité »

Plus largement, Jean-Charles Seutin a souhaité sortir sa casquette de syndicaliste pour livrer son sentiment sur les coopératives. Il estime qu'il faudrait plus d'équité entre les adhérents des coopératives. *« Nous n'avons pas vu forcément le bénéfice de l'agrandissement de ce type de structure. En règle générale, lorsqu'une structure s'agrandit, nous devrions bénéficier d'économies d'échelles. Or ce que je constate c'est qu'il y a plutôt une politique de prix en fonction de la taille des exploitations. J'estime que ce n'est pas la philosophie d'origine des coopératives »*. Autres sujets de préoccupations pour Jean-Charles Seutin, c'est la grève à la SNCF qui a fortement pénalisé le fret en France. *« Je trouve déplorable que l'entreprise ferroviaire n'ait pas honoré ses contrats avec les organismes stockeurs. Car au final, c'est encore les agriculteurs qui vont devoir sortir le carnet de chèque pour régler le surcoût lié à l'approvisionnement des marchandises en camion »*.

Théophile Mercier

Enquête Moisson

La Chambre d'agriculture de la Nièvre recueille comme tous les ans les essais des agriculteurs. C'est le service Grandes Cultures qui se charge de mettre en forme toutes ces statistiques qui sont riches d'enseignements pour la profession. Ces données sont prélevées à la suite de plusieurs types d'essais.

- Essai de variété, pour tester différents types de blé.
- Essai fongicide et macérations de plante afin d'étudier les protections des cultures
- Essais implantation, fertilisation (azotée ou localisée) et association avec des couverts.

Il y a plusieurs façons de conduire ces essais. Soit en micro-parcelles, ce qui permet d'être plus précis et d'avoir des répétitions. Soit en bandes. Il faut préciser que ce sont les agriculteurs qui se portent volontaires pour ce type d'essais.

Un dispositif gagnant/gagnant

Pour mener à bien ces essais, la Chambre d'agriculture s'engage à tracer les parcelles, à appliquer le produit éventuel à étudier et à assurer l'épandage d'engrais. Charge ensuite à agriculteur de semer et de moissonner avec l'aide des expérimentateurs.

L'objectif de ce dispositif est de tester la meilleure stratégie à adopter pour l'exploitant, de tester le rendement final et d'analyser les grains et leur qualité. Ainsi *« nous pouvons savoir précisément qu'elle est la modalité la plus rentable »* explique Amaury Fichot, conseiller Grandes Cultures à la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

Des résultats très hétérogènes

Selon les premières données collectées, *« les rendements en orge sont très hétérogènes. La quantité semble au rendez-vous mais pas la qualité. Il y aurait plus de petits grains »* résume Amaury Fichot. En moyenne l'orge est à 67 q/ha contre 63 q/ha en 2017. Le calibrage semble confirmer la prévision de la Chambre. Cette année l'orge est à 77 % contre 85 l'an passée. Il faut préciser qu'il ne s'agit ici que d'une moyenne et que de grandes disparités peuvent apparaître en fonction des secteurs. Néanmoins ces premières données livrent une photographie du département. En revanche, il est encore trop tôt selon Amaury Fichot pour parler des autres cultures *« car les données collectées sont encore insuffisantes pour en tirer une conclusion »* assure-t-il.

Des stratégies différentes en fonction des territoires


Damien Lelong au volant de sa moissonneuse.

Damien Lelong est polyculteur éleveur installé depuis un an et demi sur 265 ha à cheval à Cuncy-les-Varzy et Saint Pierre-Du-Mont. Pour sa deuxième compagne de moisson, il a dû faire des choix.
***« Tout est arrivé à maturité un peu en même temps. Mais j'ai préféré couper tout de suite le blé et laisser le colza pour sauver un peu le PS »* explique-t-il. En attendant, il s'affaire à moissonner ses 34 ha de blé.**
« C'était plus facile l'année dernière car je n'avais que 12 ha en blé avec lesquelles, j'ai tout de même réalisé 80 quintaux de moyenne. Cette année d'après les premières estimations, je serais à 60 q/ha. Du blé qui cette année va servir en grande partie pour l'auto consommation de ses bêtes. J'ai pour l'instant une réserve de 1 200 quintaux. Le surplus sera ensuite vendu à la coopérative ».



Groupama

Un acteur proche du territoire

Quelques mois après leur Congrès départemental au Théâtre de Nevers, gros plan sur l'un des acteurs majeurs du territoire nivernais et bourguignon : Groupama Rhône-Alpes Auvergne. Rencontre avec la Présidente de la Fédération Départementale des Caisses locales de la Nièvre : Isabelle Chopin et la Responsable Institutionnel départemental, Virginie Martin.

C'est une Fédération qui se porte bien. Les Caisses locales de la Nièvre affichent des résultats et une activité encourageante. Présentés lors de l'Assemblée Générale au théâtre municipal de Nevers, ces résultats laissent apparaître un chiffre d'affaires de 24,7 millions d'euros. *« Un résultat qui est d'abord dû au travail de proximité entrepris sur notre département à la fois par les élus et par le réseau commercial »* estime Isabelle Chopin, présidente des caisses locales de la Nièvre mais aussi, depuis cette année, administratrice au niveau national, en tant que Présidente déléguée de la Caisse régionale.

Groupama est bien implanté dans notre département avec 25 Caisses locales, 297 administrateurs et 87 salariés. Cette représentativité permet aux 19 400 sociétaires nivernais de toujours trouver un interlocuteur pour répondre à leurs besoins. Cette Fédération est pilotée par un trio très actif sur le territoire à commencer par Isabelle Chopin, la Présidente, suivie de Virginie Martin en qualité de Responsable Institutionnel et enfin Christophe Dewitte, Responsable Commercial du département.

Une politique de partenariat très dense

Fidèle à sa philosophie *« d'être un acteur incontournable du tissu économique et social en consolidant les richesses de l'entreprise »*, Groupama a tissé des liens avec les institutions majeures des secteurs agricole, économique, culturel et sportif. Nous pouvons citer la FDSEA, le Service de Remplacement et les Jeunes Agriculteurs pour le volet agricole. Viennent ensuite des liens avec le monde du sport comme la Fédération Départementale de la pêche, le Charité Basket, l'ESL, l'Uson et le Tour Nivernais Morvan (cyclisme). Autres partenariats à signaler sur le monde de l'entreprise au travers du partenariat avec la Capeb (confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) ; le BGE (réseau national d'aide à la création d'entreprises) ou encore le CER France (expertise comptable). Il existe en réalité une volonté forte au sein de la Caisse Régionale, de s'ouvrir plus encore vers le monde des professionnels. Enfin, la Fédération de la Nièvre développe des partenariats plus ponctuels comme avec le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement), ce dernier a débouché sur le financement du premier palmarès du plus beau bâtiment agricole en bois de la Nièvre. Sans oublier, le mécénat pour la rénovation de la toile de Vernon du théâtre municipal de Nevers, réalisée par une artiste locale.

Acteur majeur de la prévention

L'autre leitmotiv de la Caisse régionale est *« d'être avant tout préventeur avant d'être assureur »* : prévenir les risques avant d'assurer, c'est une autre manière d'accompagner et de conseiller les sociétaires. C'est la raison pour laquelle, Groupama accompagne les Jeunes Agriculteurs en leur proposant une aide à l'installation pendant 5 ans, contenant un volet important dédié à la Prévention. En 2017, ce sont d'ailleurs 38 jeunes qui se sont installés grâce à ce dispositif. Autre atout majeur, lorsque de petits sinistres surviennent, des comités locaux d'indemnisation et de prévention se mettent en place au sein de la Fédération. Il s'agit concrètement de la visite d'un administrateur formé à cet effet, sur les lieux du sinistre afin que ce dernier puisse évaluer et valider avec le sociétaire, le montant des dommages, et apporter une expertise en prévention. Cela concerne les sinistres de 1 600 euros maximum et 3 000 euros pour les animaux, Groupama s'engage à indemniser sous 48 heures.

« Une démarche très appréciée des sociétaires qui sont agréablement surpris de voir leurs administrateurs se rendre si vite sur les lieux » explique Virginie Martin, responsable institutionnel.

Une Fédération en mouvement et solidaire.

Afin de fédérer son réseau et le territoire nivernais, Groupama est à l'initiative de plusieurs événements. Ce fut le cas le 3 juin dernier, à l'occasion de la 5ème édition des balades solidaires *« vaincre les maladies rares »*. La Caisse locale du Haut Morvan, en lien avec la Fondation Groupama pour la santé, a permis à l'association France Vascularites de récolter 3 200 euros dans notre département et 45 000 euros au niveau régional. Autres événements majeurs du monde agricole, les comices où Groupama a prévu de réaliser une démonstration de drone lors de celui de Fours les 25 et 26 août prochains.

Autant de liens et d'évènements qui font de Groupama un acteur essentiel de notre territoire.

THÉOPHILE MERCIER



De gauche à droite : Virginie Martin, responsable institutionnel Groupama Rhône-Alpes-Auvergne et Isabelle Chopin, présidente des caisses locales de la Nièvre.

Les Caisses locales de la Nièvre en chiffres
- 2 000 exploitations agricoles
- 16 000 particuliers retraités
- 1 060 professionnels
- 490 entreprises et collectives locales.

Emploi

PaieAgri.fr : une nouvelle solution de paie en ligne

Depuis le 4 juin, la FNSEA et le réseau des FDSEA ont lancé la première solution de paie en ligne conçue par et pour les agriculteurs.



Depuis 70 ans au service des agriculteurs, le réseau FNSEA développe régulièrement de nouvelles solutions pour accompagner les exploitants dans leur quotidien. C'est ainsi qu'est d'abord né Systera, plateforme intuitive pour élaborer son Document Unique d'Évaluation des Risques. Dans la même optique de service et fruit d'une concertation collective, PaieAgri est un système de paie en ligne simple et dématérialisé, accessible sur l'ensemble du territoire national, qui permet aux employeurs agricoles de se consacrer pleinement à leur activité sans perdre du temps avec les tâches administratives que sont la paie et les déclarations sociales mensuelles. L'interface est moderne, intuitive et permet le stockage de l'intégralité des données de paie avec un accès 24 h/24 et 7 J/7.

Comment ça fonctionne ?

Pour commencer, les employeurs créent leur compte sur le site www.paieagri.fr et complètent les caractéristiques de leur établissement. Ensuite, chaque fin de mois, l'exploitant se connecte et saisit les heures effectuées par ses salariés, ses congés et absences. De l'autre côté de l'écran, des référents régionaux spécialistes en paie, s'occupent du traitement de ces données afin d'éditer un bulletin de paie fiable et de réaliser le dépôt des fichiers DSN. L'employeur est assuré de recevoir la fiche de paie de son salarié par mail dans les 48 heures ouvrées suivant sa saisie. La prestation comprend également l'ensemble des déclarations associées aux événements du salarié tels que des arrêts de travail ou une rupture du contrat par exemple. Si l'employeur rencontre des difficultés dans la saisie de ses données, des conseillers sont disponibles par téléphone et messagerie.

L'atout supplémentaire de PaieAgri.fr : la possibilité, sur option, d'avoir accès aux conseils d'un juriste en droit du travail (rédaction d'un contrat de travail, rupture de contrat, Duer…).

PaieAgri.fr c'est aussi un tarif unique et transparent : 21,50 €HT par bulletin de paie, déclarations sociales comprises + 60 € d'abonnement à l'année.

Une solution complémentaire à l'offre existante

PaieAgri.fr est ainsi un nouveau service destiné aux agriculteurs qui n'auraient pas aujourd'hui trouvé la solution paie adaptée à leurs besoins. Elle vient compléter le marché existant aux côtés du Tesa ou des services paies déjà présents au sein des FDSEA.

Afin de trouver la solution adaptée à votre exploitation et à vos besoins, n'hésitez pas à contacter votre service emploi au 03 86 93 40 94.

SERVICE EMPLOI FDSEA 58

FDSEA - JA

La communication sur le métier, c'est cet été !

100 personnes : c'est le nombre de participants à la première fête des moissons de l'année qui s'est déroulée à Neuffontaines le 6 juin. 100 personnes qui repartent de ces moments d'échange convivial avec une idée plus juste et positive de notre métier au quotidien, 100 personnes qui regarderont avec bienveillance nos pratiques, 100 personnes qui prêteront attention à la provenance des produits qu'ils achètent…
Pour toutes ces raisons, le réseau FDSEA et JA se mobilise aux côtés d'Agridemain et organise encore 6 fêtes cet été !



La fête des moissons et des récoltes est un moment convivial à partager avec nos voisins, ruraux ou citadins, pour leur faire partager la réalité de nos métiers. Au travers d'un apéro, d'une balade dans les parcelles ou d'un simple échange sous les bâtiments, les adhérents FDSEA et JA s'engagent pour faire partager leur fierté de nourrir et expliquer leurs gestes quotidiens.

Enjeu : reprendre la main sur notre communication

Car le meilleur communicant sur le métier, c'est l'agriculteur ! Pratiques de cultures, soins aux animaux, passion du métier, gestion des risques sur l'exploitation, stratégie de commercialisation : toutes les dimensions du métier sont l'occasion de découvertes pour le grand public. D'autant que les agriculteurs bénéficient d'une bonne image auprès des Français. 80 % des Français font confiance aux agriculteurs pour les informer sur la qualité des produits alimentaires, alors que le taux de confiance vis-à-vis des médias ne dépasse pas 35 % (Source : IPSOS Respect'IN Nov 2013, projet CASDAR ACCEPT 2014-2017).

FDSEA 58

Prochain rendez-vous au Gaec Roubeau à Pazy

Le Gaec Roubeau à Varennes (Pazy) accueillera le public le samedi 4 août à partir de 15h pour deux parcours de randonnée de 6 km ou 11 km, à travers prairies et cultures. Par groupes de 15 personnes, vous allez pouvoir découvrir la polyculture-élevage sur une ferme autosuffisante pour l'alimentation des bovins. Plusieurs ateliers seront proposés durant la marche : bovins ; ovins et alimentation. *« Ces ateliers vont permettre d'une part de faire une pause et d'autre part répondre directement aux questions des marcheurs ».*
La randonnée s'achèvera dans les bâtiments de la ferme autour d'un repas convivial. *« Nous évoquerons à ce moment-là l'IGP Charolais de Bourgogne mais aussi l'avenir de l'abattoir de Corbigny »* explique Éric Roubeau Pour lui cette journée est avant tout « *l'occasion de parler de notre métier en toute convivialité. J'attends de cette journée un échange notamment les citadins qui connaissent mal notre métier. L'idée est de valoriser notre métier* » conclut-il.

À noter sur vos agendas



1 - 4 août
• Éric Roubeau - Gaec Roubeau
Varennes, 58 800 Pazy
Polyculture, élevage de viande racée.
Une ferme 100 % autonome pour l'alimentation du troupeau.

2 - 11 août
• Louis & Benoît Mathé
Baye, 58 110 Bazolles
Cultures de céréales, aliments pour animaux
Une agriculture raisonnée résolument innovante avec les nouvelles technologies

3 - 18 août
• Marie Bernard & Marinette Benoist
Ravisy, 58 110 Alluy
Polyculture, élevage de viande racée.
Soins des animaux avec l'homéopathie et les huiles essentielles.

• Amandine Lafranchise
La Chèvre'rit d'Amandine
10 Rue des Grands Buissons, 58 150 Garchy
Élevage de chèvres, transformation fromagère et vente directe.

4 - 1er septembre
• Julie Nérot - Cave Nérot
9 Rue de Mocques, 58 200 Saint-Père
Entre les coteaux du Giennois, la Loire et Cosne, une agriculture riche de la diversité de ses productions : viticulture, élevage, céréales…

5 - 6 septembre
• Stéphane Aurousseau
10 rue des Tingeat, 58 300 Charrin
Polyculture, élevage de viande racée et porcs en plein air.
Projet de transformation porcine et vente directe.

Le mot du président de la FDSEA, Stéphane Aurousseau

Pouvez-vous nous présenter le principe d'#Agri Demain ?
Stéphane Aurousseau : *« #Agri Demain c'est avant tout une opération de communication qui vise à présenter le métier tel qu'il est au travers de rendez-vous chez des exploitants agricoles. Dans ce domaine, il y a ceux qui disent, et ceux qu'ils le font. Et nous, agriculteurs, sommes les mieux placés pour parler de notre métier. L'objectif est également de reprendre la main sur les fausses images qui sont véhiculées quotidiennement par les grands médias ».*

À qui s'adresse cette journée ?
S.A. : *« Elle s'adresse à la fois au grand public désireux d'informations et d'explications sur la manière de travailler. Mais aussi aux agriculteurs qui cherchent des solutions pour parler positivement de leur métier. Car il y a plusieurs canaux, comme la présence au Salon de l'agriculture ou les réseaux sociaux par exemple. #Agri Demain est l'un des moyens de contacts directs avec nos futurs consommateurs. À titre d'exemple, si 10 % des agriculteurs se mettaient à communiquer sur les réseaux sociaux, nous serions l'un des groupes les plus influant sur la toile. C'est donc qu'il y a un véritable enjeu à bien savoir parler de nos métiers ».*

Vous êtes l'un des fers de lance de cette fête des moissons. Nous sommes aujourd'hui à la troisième édition, quels sont les faits marquants depuis son démarrage selon vous ?
S.A. : *« Ce qu'il faut noter, c'est que les participants sont des gens intéressés. Ils posent des questions et sont bienveillants avec nous. Nous sommes loin des attitudes radicales de certains groupes comme les végans. C'est pour moi un exercice de réassurance, mais qui est nécessaire. Ce qu'il faut absolument c'est conserver dans notre camp ce type de personnes et les convaincre du bien-fondé notre métier.*
Par ailleurs, je me félicite que cette fête des moissons grandisse d'années en années. Nous avons commencé lors de la première édition avec un ou deux rendez-vous, nous en sommes à six pour cette troisième édition. Nous sommes de ce fait le premier département en nombre de rendez-vous pour #Agri demain. Nous devons continuer car la Nièvre, par son modèle agricole et son système d'élevage, est en phase avec les attentes sociétales des consommateurs ».

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Désherbage

Des alternatives au désherbage chimique

Allongement de rotation et désherbage mécanique : 2 leviers à conjuguer pour un désherbage plus efficient et plus respectueux des ressources en eau.



Les pratiques alternatives au désherbage chimique diminuent l'utilisation de métazachlore et diméthachlore, et participent à la préservation de la qualité de l'eau.

Les rotations courtes sont souvent synonymes d'une hyperspécialisation de la flore adventice avec parfois, dans nos parcelles, des peuplements importants à gérer en graminées (vulpin, ray-grass, bromes sp) mais aussi en adventices dicotylédones telles que géraniums sp., coquelicot, crucifères et diverses ombellifères. Dans ce contexte, métazachlore et diméthachlore sont, actuellement, deux molécules herbicides permettant de gérer en partie ces flores complexes. Le service agro-développement SeineYonne (1) recherche depuis 2011, notamment dans le cadre de ses plateformes Artemis (2) sur les systèmes de cultures, des solutions alternatives de désherbage avec 2 principaux objectifs :

- augmenter l'efficacité du désherbage en gérant les niveaux de peuplement et l'apparition de résistance,
- mettre en œuvre des stratégies plus respectueuses de l'environnement sans pénaliser la marge nette de l'exploitation.

Ces expérimentations pluriannuelles Artemis, conduites à la fois à Evry en limon de plateaux et à Nitry en argilo-calcaire après une analyse multicritère, mettent en évidence les éléments suivants :

- à l'échelle de la parcelle, l'allongement de la rotation est un levier fort pour réduire les peuplements en adventices. À Evry, en introduisant une orge de printemps à la place d'un 2ème blé, le peuplement de vulpie est diminué de 90 %. Dans ce système, le désherbage mécanique amène les mêmes efficacités que le désherbage chimique. À Nitry, il y a 0 graminée dans le blé après avoir introduit un tournesol puis une orge de printemps dans la rotation. En rotation triennale, le désherbage 100 % mécanique est en échec complet malgré 3 passages d'outils.
- à l'échelle de l'exploitation, l'allongement de la rotation et la diversité de l'assolement permettent de dégager plus de jours praticables pour intervenir de façon mécanique. D'après nos résultats pluriannuels, désherber mécaniquement demande en moyenne 12 jours supplémentaires sur une exploitation de 200 hectares. Il est beaucoup plus difficile de pouvoir dégager ce temps nécessaire sur des cultures exclusivement d'automne, dans une rotation colza, blé et orge d'hiver, où les passages de herse étrille, de bineuse et de houe rotative se réalisent principalement en période automnale et hivernale. En lien avec la météorologie, cela devient nettement plus envisageable avec des passages de fin février à juin sur des cultures d'été et d'automne présentes dans l'assolement.
- à l'échelle d'un territoire, la mosaïque de cultures permet de réduire les applications à un instant t et sur une même zone géographique de molécules à risque.

S'approprier les solutions

L'allongement de la rotation est donc un levier majeur, à la fois pour rendre plus efficient le désherbage classique, pour se donner les chances de réussir des passages de désherbage mécanique et aussi pour réduire les applications de métazachlore et diméthachlore à l'échelle d'un territoire. Toutefois, la pertinence des cultures introduites au printemps et en été est principalement liée à la réserve utile des parcelles et aux débouchés disponibles. En argilo-calcaire, plus ou moins superficiel, il n'est pas toujours évident de garantir un rendement satisfaisant en orge de printemps ou en tournesol ! L'effet des légumineuses (pois chiche et autre pois de printemps) dans la rotation est également une alternative agronomique intéressante pour redonner de la fertilité dans nos sols icaunais. Cela permet notamment d'accompagner la dynamique de croissance des colzas dès l'automne suivant et, ainsi, de moins laisser s'exprimer la concurrence adventice. Certains de nos adhérents s'essayent désormais au désherbage mécanique : l'objectif n'est pas de supprimer totalement le désherbage classique mais de limiter les applications (nombre de passages et doses) de spécialités commerciales à base de métazachlore et/ou de diméthachlore tout en contenant le niveau de salissement.

Avec ces 7 années d'expérimentation, l'union SeineYonne accompagne les agriculteurs vers l'allongement des rotations et vers une réflexion à la mise en pratique du désherbage mécanique dans leurs parcelles.

Amélie Petit, Responsable agro-développement SeineYonne

(1) SeineYonne : union entre les coopératives 110 Bourgogne et Ynovae
(2) Artemis (Animation du Réseau de Travail sur l'Expérimentation, la Mécanisation, les Intrants et le Sol) : plateforme d'innovation agro- environnementale qui regroupe principalement les coopératives et Chambres d'agriculture de Bourgogne et de Franche-Comté. Artemis a été créée pour tester de nouveaux systèmes de productions végétales.

Introduire le désherbage mécanique pour alléger son utilisation de produits phytosanitaires

À Noyers, en sols superficiels, Franck Menard a essayé d'introduire du lin et de la moutarde dans sa rotation pour pallier à l'utilisation de désherbants chimiques, de moins en moins efficaces selon lui. L'envahissement des nouvelles cultures par la folle-avoine et le vulpin l'ont orienté vers le désherbage mécanique. Depuis 3 ans, l'agriculteur réalise un passage de bineuse construite par ses soins dans le colza, aux alentours du 20-30 septembre. *« Après cette date, je suis dans les semis et quand le colza est développé, on ne peut plus passer avec la bineuse. Je sème mon colza à 50 cm d'inter-rang, ce qui correspond à l'écartement de ma bineuse »*.
Franck est satisfait de ce nouveau système : *« Il n'y a pas d'impact sur le rendement du colza et le champ reste propre ! En plus, j'apporte des fientes au début du cycle, cela fait lever rapidement les pieds et ils étouffent les adventices. Je passe quand même 1 l/ha de Novall® sur le rang pour que ce soit propre, mais j'ai réduit mon utilisation de phytos de 60 %. Certes, je mets une journée à désherber mes 25 à 30 ha de colza, au lieu d'un passage de traitement de 2 heures, mais niveau économique, ça vaut vraiment le coup ! 30 €/ha pour un passage de bineuse, contre 150 à 200 €/ha pour un traitement chimique. Au bout d'un an, ma bineuse était rentabilisée »*. Le cultivateur pense à introduire un passage de herse étrille dans ses céréales pour réduire encore l'utilisation de produits phytosanitaires.

Allonger sa rotation pour raréfier les adventices spécialisées

Laurent Poncet, agriculteur à Bussy, a allongé sa rotation classique colza, blé, orge au fil des années. Consterné par la présence récurrente de maladies, il a d'abord introduit l'avoine nue, qui ne nécessite quasiment pas d'intrants chimiques, puis le pois chiche pour apporter de l'azote au sol, et enfin un peu de sarrasin. Bilan de l'expérience *« J'utilise moins d'intrants chimiques sur mon assolement global, et la diversification enraye le retour des maladies. Pour mon colza, je note une augmentation des rendements, et son retour plus rare dans la rotation induit une baisse d'utilisation des produits comme le métazachlore, dont les métabolites se retrouvent dans l'eau… »*
Autre point notable : l'introduction d'espèces de printemps permet une diminution de la flore adventice spécialisée. L'agriculteur se pose maintenant la question de l'introduction de désherbage mécanique, hors bineuse, exclue par la présence de cailloux dans ses parcelles. Il pense tenter un passage de herse étrille, en association avec le désherbage chimique, pour réduire encore l'utilisation de ce dernier.
Le conseil de l'agriculteur à ceux qui souhaiteraient allonger leur rotation ? *« Ne pas faire 100 % de changement d'un coup. Il faut y aller en douceur, une culture en plus d'abord, puis, quand elle est maîtrisée, on peut essayer d'en ajouter une autre. Au début de l'avoine nue, on a eu des rendements catastrophiques, et l'année d'après, ça a été pareil pour le pois chiche »*.

Moissons

Hétérogénéité dans les blés

La collecte de blé s'est achevée cette semaine pour la quasi-totalité des agriculteurs icaunais. Une récolte précoce dont les premiers bilans sont marqués par l'hétérogénéité des résultats et certaines déceptions.



Les rendements du blé ont été décevants cette année sur les terres à fort potentiel.

Dans l'Yonne, la moisson du blé s'est déroulée sereinement : dans de bonnes conditions météo et sans stress lié à la pluie ou aux orages. Georges Lemineur, chef de région à Soufflet Agriculture dresse un premier bilan. *« Les rendements sont hétérogènes non seulement dans la région mais au sein même des exploitations. Les agriculteurs ont vraiment du mal à nous faire part de leurs rendements, ceux qui stockent encore plus. Sur une même ferme, j'ai eu des échos de 45 q/ha en terres non filtrantes et 85 q/ha en terres filtrantes… difficile de faire une moyenne significative ! »* Il note une satisfaction plus prononcée dans les plateaux de Bourgogne, obtenant environ 65 à 70 q/ha de moyenne en terres caillouteuses, ainsi que dans le nord de l'Yonne, aux rendements moyens avoisinant les 85 q/ha.

Arnaud Rondeau, agriculteur à Compigny, au nord du département, n'en revient toujours pas d'avoir moissonné ses blés fin juin en terres superficielles filtrantes : *« Du jamais vu ! »* Cette précocité a amené de bonnes surprises, avec des rendements autour de 80 q/ha, et des résultats très variables dans les *« bonnes terres »*, de 100 q/ha à 60 q/ha en fonction des parcelles. La qualité était toutefois au rendez-vous avec des résultats moyens de 10,5 à 11,5 % en protéines et 79 à 82 de PS.

« On a péché par excès dans nos espoirs de rendements »

Georges Lemineur note une certaine déception chez les agriculteurs *« on a péché par excès dans nos espoirs de rendements »*. À l'image de Thierry Michon, agriculteur céréalier à Soucy dans le Sénonais, qui espérait beaucoup de ses rendements en terres filtrantes. *« Sur ces parcelles, les conditions étaient bonnes, il a plu quand il le fallait et les blés étaient beaux… C'est peut-être au moment de la fécondation que ça a péché, les températures étaient trop faibles pendant la constitution des épis, ce qui a donné un faible nombre de grains »*. Avec à la clé des rendements de 77 q/ha, un taux de protéines variant de 10,9 à 11,6 % et un PS autour de 74. Même schéma dans le Tonnerrois chez Christophe Perret, agriculteur à Gland, déçu par ses 65 q/ha dont la qualité est variable en fonction des variétés. *« On s'attendait à mieux en zone intermédiaire sur les terres filtrantes, il y avait un vrai potentiel mais on restera sur une année moyenne, après quatre années difficiles »*.

L'agriculteur se console néanmoins avec de bonnes nouvelles pour l'orge de printemps, récolté récemment *« On a fait 45 q/ha. Dans les pays de l'Est, la moisson a été très mauvaise, ce qui fait que les prix ont bien grimpé ! Ils ont pris 20 €/tonne récemment »*.

Orianne Mouton

EN VRAI, VOS CULTURES SONT-ELLES BIEN ASSURÉES ?

ASSURANCE AGRICOLE

En tant que 1er assureur du monde agricole, nous vous proposons une couverture complète.



Assurance Grêle — Une protection essentielle pour couvrir vos cultures.

Assurance Climats Multirisque — Une protection optimale de vos cultures contre 15 aléas climatiques.

Assurance Objectif Stabilité — Une protection complémentaire pour couvrir le risque de baisse du prix de vente de vos cultures.

GroupamaAGRI
100% AVEC LES AGRIS
0969 365 600*
groupamaagri@groupama-pvl.fr

*Prix d'un appel local depuis un poste fixe.
Groupama Paris Val de Loire - Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire - 60 bd Duhamel du Monceau - CS 10609 - 45166 Olivet Cedex - Siège social : 161 avenue Paul Vaillant-Couturier - 94258 Gentilly Cedex - 382 285 260 RCS Créteil - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, située 61 rue Taitbout 75009 Paris. www.groupama.fr. Document et visuels non contractuels - Crédit photo : Aurélien Chauvaud – Création graphique : Agence Marcel/Communication commerciale Groupama Paris Val de Loire - 07/2018.

Groupama PARIS VAL DE LOIRE

FDSEA 89

Vers un nouveau calcul du fermage viticole ?

Les Assemblées générales des sections Emploi de main-d'œuvre et Viticole se sont déroulées simultanément le 9 juillet dernier à Auxerre. Parmi les sujets abordés : le recalcul des fermages viticoles et l'emploi.


Marie-Christine Bret, de la Chambre d'Agriculture de l'Yonne, a fait un point sur les fermages viticoles et leur nécessité d'évolution.

Les viticulteurs présents étaient tout ouïe à la mention d'un possible changement de méthode de calcul des fermages viticoles. En effet, les aléas climatiques comme le gel, la sécheresse ou la grêle, très fréquents ces dernières années, ont impacté de façon parfois catastrophique les rendements de vignobles icaunais. Mais, bons rendements ou non, le fermage tombe chaque année et il peut devenir très lourd pour les viticulteurs affectés par la météo. Marie-Christine Bret, spécialiste de l'aménagement foncier et juridique à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, a expliqué les possibilités existant aujourd'hui : *« Si, pendant la durée du bail, la totalité ou la moitié d'une récolte est enlevée par des cas fortuits, le fermier peut demander une remise du prix de sa location à la fin du bail, s'il n'y a pas de clause de décharge du bailleur ou si le bail est verbal. »* Compte-tenu de la difficulté de la demande, une commission va être mise place pour réadapter le calcul du fermage viticole dans le département. L'objectif est de renforcer l'équité en protégeant le fermier en cas de faible récolte, et en apportant un bénéfice au bailleur les années de belles récoltes. Cette méthode s'appuiera sur celle utilisée en Côte d'Or, où le fermage représente le même coût que le poste salarial. Leur calcul s'appuie sur l'appellation et les rendements, donc inclut les aléas climatiques, si aléas il y a.

L'inquiétude sur l'interdiction du glyphosate

Gilles Robillard, secrétaire général de la FDSEA de l'Yonne, a affirmé la position du syndicat sur l'interdiction du glyphosate prévue dans 3 ans en France : *« L'interdiction en Europe est prévue dans 5 ans. Si le glyphosate est interdit avant en France, il faudrait interdire l'importation de produits traités, ce qui est quasi impossible avec les accords de libre-échange. En attendant, nous recherchons des propositions d'alternatives pour chaque filière, avec leurs délais de mise en place, en partenariat avec des ONG. Malheureusement, le gouvernement ne souhaite pas participer… ».*

Concernant l'emploi, des changements sont prévus au 1er janvier prochain : l'utilisation obligatoire du nouveau TESA (Titre Emploi Simplifié Agricole) et la suppression du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) remplacé par une hausse de la cotisation maladie de 6 %, ce qui ne change rien pour les contrats saisonniers, exonérés. Pour assurer les vendanges, la dérogation de temps de travail applicable aux grands travaux agricoles, déjà effective pour les moissons, sera communiquée prochainement pour les vendanges. Les saisonniers pourront réaliser 60 heures de travail effectif par semaine avec une journée de repos obligatoire, dans la limite de 12h par jour. L'adaptation du taux horaire des contrats à la tâche en fonction de la densité de plantation a aussi été définie comme thématique de travail. Ces contrats permettent d'embaucher un salarié pour une tâche en particulier, comme la taille des vignes. Toujours sur la lancée de l'emploi, AVE 89 (Agri-viti emploi 89), a été présenté. Forts de 8 CDI à temps plein et temps partiels et 10 CDD sur les mois de juin/juillet, le groupement emploie des salariés, qu'il met à disposition de ses adhérents dans une relation tripartite. Pour finir, l'ouverture d'une formation de 3 mois *« d'adjoint administratif polyvalent, vente et cave en exploitation viticole »* au CFPPA d'Auxerre La Brosse est prévue en novembre. Répondant au besoin de polyvalence dans les entreprises viticoles, elle s'adressera aux demandeurs d'emploi et aux salariés en poste désirant gagner en compétences. Pour plus de renseignements, contactez le CFPPA d'Auxerre La Brosse au 03 86 94 60 20.

ORIANNE MOUTON

CFPPA Auxerre La Brosse

Matinée de recrutement pour les BPA viticoles

Une matinée de recrutement s'est tenue le 11 juillet au CFPPA d'Auxerre La Brosse pour présenter les Brevets Professionnels Agricoles viticoles proposés par l'établissement.


La filière viticole recrute toute l'année, pas uniquement pour les vendanges.

« Travailler dans les vignes, c'est un métier d'extérieur… ». Julien Libsig, formateur viticulture au CFPPA d'Auxerre La Brosse, expose les avantages et les petits désagréments du métier d'ouvrier viticole aux personnes intéressées par les BPA Travaux de la Vigne et du Vin (TVV) et Travaux de Conduite et Entretien des Engins Agricoles (TCEEA), qui permet, entre autres, la maîtrise de l'enjambeur. Les conditions pour entrer dans ces formations de 10 mois : avoir plus de 18 ans, être demandeur d'emploi, être en professionnalisation ou bénéficier d'un congé individuel de formation, et surtout être motivé. Concernant la motivation, les candidats ont pu avoir un entretien directement après les présentations, pour vérifier l'adéquation de leur profil et de leur projet avec les BPA. De tous âges et de tous horizons, la formation représente pour eux soit une totale reconversion soit un souhait de progression dans la viticulture. Dimitri, 29 ans, veut intégrer le BPA Travaux de la Vigne et du Vin. *« Je suis saisonnier agricole depuis 8 ans, et j'adore travailler dans les vignes. J'ai besoin d'être dehors, et puis ça bouge tout le temps, on fait jamais la même chose ! Je sais déjà faire pas mal de trucs, mais j'ai envie d'apprendre le reste, comme la taille, ou mieux savoir comment comme la plante fonctionne. Je sais que même sans ce diplôme, j'aurais du travail, on est jamais assez dans les vignes…Mais j'en saurai plus, et puis peut-être que je m'installerai un jour, quand je maîtriserai tout ».*

Les candidatures à ces BPA sont ouvertes jusqu'à fin septembre. Pour plus de renseignements, contactez le CFPPA d'Auxerre La Brosse au 03 86 94 60 20.

ORIANNE MOUTON

FDSEA 89

Le dossier retraite toujours au cœur des débats

L'assemblée générale des Anciens Exploitants de la FDSEA de l'Yonne s'est tenue le 3 juillet dernier, en présence notamment d'Hélène Blaud, Secrétaire générale de la Section nationale.


La présidente de la Section Départementale des Anciens Exploitants: Marie-Jeanne Rondeau.

C'est bien sûr, par un hommage appuyé à son prédécesseur, Marcel Huré, disparu en octobre dernier que la présidente de la SDAE, Marie-Jeanne Rondeau a ouvert l'assemblée générale. Avec une pensée également, pour Michel Gheeraert, membre du bureau, et Victor Trinel, ancien directeur de la FDSEA 89, disparus en début d'année : *« soyons reconnaissants envers ces trois personnes qui ont marqué le département. C'était des hommes de conviction »*.

La Section départementale des anciens exploitants compte aujourd'hui 359 adhérents, dont une trentaine nouvellement inscrits. Plusieurs Conseils d'administration au programme, tout au long de l'année, où sont abordées différentes thématiques en lien avec des intervenants extérieurs, comme : la prévention des vols et escroqueries avec la gendarmerie, les maladies cognitives, avec l'association France Alzheimer Yonne ou encore la présentation du contrat de groupe mutuelle santé, avec Groupama. Plusieurs réunions également, en partenariat avec la MSA, sur le thème du « Bien vieillir ». À noter que deux nouvelles dates sont d'ores et déjà prévues à l'automne prochain, sur le même sujet : mardi 6 novembre à Saint-Clément et mardi 13 novembre à Auxerre. Plusieurs rencontres ont été organisées également avec des parlementaires du département, pour évoquer notamment le sujet des retraites. *«Des rencontres*, souligne Bernard Drujon, Secrétaire général de la Section, *qui ont été à chaque fois synonymes de bons échanges et de discussions constructives »* et des élus qui seront de nouveau sollicités à l'automne prochain, *« afin d'appuyer encore nos revendications »*.

Les Présidents se suivent, les gouvernements se succèdent, sans que pour autant soit résolue la réforme des retraites, repoussée une nouvelle fois, à l'horizon 2019. Ce qui ne manque pas de faire réagir Agnès Soliveau, première vice-présidente de la SDAE 89. *« D'être si peu considérées nous laisse de l'amertume et parfois le sentiment d'être désabusés »*. Avec ces mots à l'attention des actifs : *« pour notre génération, ne comptons pas sur des améliorations conséquentes, mais pensons à nos successeurs. Alors, n'arrêtons pas de revendiquer, de marteler que nous sommes là. Ce que je remarque, c'est qu'aujourd'hui, lorsque l'épouse a un travail à l'extérieur, s'il y a une ou des mauvaises années comme actuellement, c'est son salaire qui abonde dans le quotidien de la famille et plus tard, c'est encore elle qui améliorera la retraite. Est-ce normal ? »*.

Pas de suppression des pensions de réversion

Originaire des Deux-Sèvres, où elle élevait sur l'exploitation familiale des bovins de race parthenaise, Hélène Blaud est aujourd'hui Secrétaire générale de la Section Nationale des Anciens Exploitants. Et à ce titre, elle est intervenue sur les différents sujets d'actualité rythmant l'activité syndicale. Au premier rang desquels la revalorisation des retraites bien sûr, mais également la réforme annoncée des pensions de réversion, avec cette précision : *« contrairement à ce qui a été affirmé par certains médias, il n'y aura pas de suppression de cette réversion, mais une remise en cause de ses conditions. Il faut savoir que si l'on touche aujourd'hui 50 % de la retraite d'un conjoint décédé, c'est avec un plafond, alors que les fonctionnaires n'en ont pas. Ce sont ces choses-là qui vont être remises à plat, sans remise en cause des retraites actuelles. La FNSEA et la Section des Anciens participeront aux travaux de la Commission mise en place à cet effet, en se disant que nous n'avons rien à y perdre mais plutôt à y gagner »*. Également évoquées, les élections Chambre d'agriculture de janvier prochain, avec la satisfaction d'avoir pu conserver un poste représentatif, alors que le collège des Anciens exploitants, dans un premier temps, était voué à disparaître : *« ces élections sont pour nous, un moyen de faire reconnaître la présence et la force de notre syndicalisme et il va falloir repartir au charbon, avec ces nouvelles règles »*.

Des ateliers de prévention pour « mieux vieillir »

Si pour le monde agricole la MSA est un acteur majeur en matière de protection sociale, que ce soit dans le domaine de la santé, de la famille ou des retraites, on connaît moins les plans d'action mis en place en termes de prévention, notamment à destination des seniors. Avec la double ambition de préserver le plus possible leur autonomie, tout en les aidant à maintenir un lien social avec le reste de la population. Matinée de retrouvailles pour l'intervenant de la MSA Bourgogne, Alain Lagneau, connu des anciens exploitants de l'Yonne, pour avoir exercé dans le département une quinzaine d'années : *« après une visite à domicile des personnes concernées pour évaluer leurs besoins, on cherche à leur apporter une réponse globale au travers de services, allant de l'aide ménagère au portage de repas, en passant par la téléassistance ou l'aménagement de l'habitat en fonction de l'âge de la personne »*. Des aides qui sont soumises à conditions. Sont également programmés tout au long de l'année, différents ateliers collectifs de prévention portant sur de nombreux thèmes. L'important, souligne Alain Lagneau, *« étant qu'on amène l'information au cœur même des territoires, la dimension collective créant du lien social supplémentaire entre les participants »*.

DOMINIQUE BERNERD


Toujours beaucoup d'adhérents, pour assister à l'assemblée générale annuelle.

▸ Agenda

21/07 Marché à la « Ferme aux abeilles » à Fouchères

Marché à la ferme, samedi 21 juillet, de 15 heures à 19 heures, chez Christine Busson, à la « Ferme aux abeilles », à Fouchères (12 km à l'ouest de Sens).
Nombreux producteurs locaux, dégustations, animations, crêpes au fameux « caramiel » et visite du rucher de Christine Busson : pains, huiles, cidres, légumes, volailles, œufs, vins, miels, etc. Accueil à la ferme sous halle couverte. Parking. Entrée libre

21 et 22/07 36ème Foire des Potiers

Les 21 et 22 juillet de 10h à 19h aura lieu la 36e Foire des Potiers à Saint-Sauveur -en-Puisaye. Elle accueillera 70 potiers français et européens. Rendez-vous au parc du château, en face du musée Colette, pour admirer les créations des exposants, pour s'initier au modelage et au tournage et emporter son œuvre gratuitement ! Restauration et buvette sur place, entrée libre.

Nuits Maillotines à Joigny

Nouvelle édition des Nuits Maillotines à Joigny. Cette année, la compagnie poyaudine « Antre de Rêves », entraînera les visiteurs « de la victoire de 1918 aux Années folles ». Rendez-vous à 20 h 45 devant l'office de tourisme, quai Henri-Ragobert pour un départ à 21 h. Dates des représentations : samedi 21, vendredi 27 juillet, samedis 4, 11, 18 août ainsi que vendredi 24 août. Participation : 15 et 9 €. Gratuit pour les moins de 12 ans. Réservation au 03 86 62 11 05

20 et 21/07 Toucy jazz festival

Rendez-vous au parc de la Glaudonnerie vendredi 20 et samedi 21 juillet pour ce festival de jazz annuel. Au programme : jazz manouche avec Steven Reinhardt quartet, Mathieu « Matchito » Caldara, Michele Hendricks, et des concerts en journée à la galerie 14 et à l'hôtel de ville. pass festival 45 €, concert 25 €. Programme complet sur www.toucyjazzfestival.com

05/08 Foire aux Puces d'Aillant-sur-Tholon

La 40e édition de la Foire aux Puces d'Aillant-sur-Tholon, se déroulera dimanche 5 août, de 4 heures à 18 h. Plus de 700 exposants à travers les rues du village. Animations diverses, pour fêter ce 40e anniversaire, avec pour la première fois, des voitures et motos anciennes exposées sur la base de loisirs.

S.A.S. BAILLY
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
BATIMENTS AGRICOLES ET INDUSTRIELS
Dimensions standards ou sur mesures
Conception personnalisée • avec pose ou kit • photovoltaïque
18240 Savigny en Sancerre
Tel. 02 48 72 12 93 - www.baillysa.fr - mail@baillysa.fr

Vins de Bourgogne

Record à l'export mais…

Le 4 juillet à Beaune, le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) tenait sa traditionnelle assemblée générale estivale. La première pour le nouveau président, François Labet. Les actions engagées par le BIVB sont nombreuses. Les marchés restent porteurs mais le repli de l'Angleterre (Brexit) et la guerre commerciale Europe/États-Unis menacent la dynamique des exportations.

Si tout semblait aller parfaitement bien dans le meilleur des mondes, il fallait savoir tendre l'oreille pour capter ici où là, quelques inquiétudes ou crispations poindre au milieu de l'AG de l'Interprofession.
Président de la commission Technique, Jean-Yves Bizot débutait sur la *« question centrale »* du dépérissement du vignoble. Le directeur du pôle, Jean-Philippe Gervais se démène au national pour bénéficier d'un « effet levier ». Le BIVB a engagé 100 000 € pour ce Plan national qui en a dégagé 10 millions d'euros pour les recherches. Pour le président, François Labet, il en va de *« notre potentiel de production »*. Stratégique donc pour la Bourgogne. Mais le BIVB n'a pas su convaincre les pépiniéristes de la grande région. Il évoquait *« l'unité trouvée au sein des Chambres d'agriculture pour construire un projet avec nos amis du Beaujolais »*, sans en dire plus, excepté que la viticulture a pris *« son destin en main »*
L'autre grand dossier technique fut finalement la Charte Bourgogne pour l'amélioration des pratiques phytosanitaires avec notamment la création d'un livret expliquant le métier de viticulteur. Le BIVB a été à la rencontre de 300 professionnels lors des réunions vignobles, destinées à rencontrer les distributeurs de phytos et les revendeurs de matériels de pulvérisation. Sentant bien que la pression dans les communes ne s'apaise pas, trois projets sont prévus fin 2018 et sur 2019 dont un projet d'implantation de haies au voisinage des zones sensibles. Le président s'engageait à faire un *« premier bilan »* des actions lors de la prochaine assemblée générale de décembre. Il s'adressait aux élus et aux Pouvoirs publics présents pour réclamer *« un accompagnement financier de l'État pour renouveler »* les pulvérisateurs. Alors, y aura-t-il bientôt une prime à la casse ?

Nouvelles concurrences

Le président de la commission Marché, Manoël Bouchet revenait sur le dépérissement et parlait en terme économique *« d'obsolescence »* du vignoble de Bourgogne. Ce qui a des conséquences sur la politique de prix et donc sur la perception des clients au final. Face à l'arrivée de *« nouveaux opérateurs »* sur les marchés bourguignons, le BIVB veut *« renforcer ses outils »* pour *« appréhender de nouvelles concurrences »*. En ligne de mire, les bières artisanales qui captent des parts de marché aux vins de terroirs aux États-Unis, en Europe et certainement bientôt en Asie.
De nouveaux pays exports vont être étudiés, tout en continuant à répondre aux besoins des demandes sur les principaux marchés. Le directeur du pôle Marché tirait la sonnette d'alarme sur le *« peu »* de vignerons qui sont formés sur Démat'vin. *« N'attendez pas ! Si tout le monde arrive au moment de l'obligation en septembre 2019, on n'y arrivera pas »*, prévenait-il. À terme, cette dématérialisation des DRM doit permettre de mieux suivre les sorties propriétés, voire de *« réguler et anticiper »* les évolutions des marchés par appellation. Le tout mis à disposition sur l'extranet du BIVB comme les études sur les coûts de production qui seront étendus aux itinéraires de vinification.

Influencer pour faire réagir

Car si l'image des vins de Bourgogne est celle de vins réputés et chers, ce n'est pas forcément vrai pour les appellations régionales et certaines communales moins renommées. La directrice du Pôle communication insistait sur la volonté de travailler la communication des appellations régionales – bourgognes, mâcon, crémant de bourgogne – et notamment les bourgognes identifiés ou les noms des communes de l'AOC mâcon. Via l'éducation (École des vins, à l'étranger…), le BIVB a formé 5 000 *« prescripteurs »* en *« mettant l'accent sur les appellations les moins connues »* lors des formations. Évolution notable également du côté des relations presse qui laisse place aux *« influenceurs »* au sens large. L'extrême richesse du numérique nécessite de les identifier. Le BIVB privilégie les communautés – médiatiques ou sur les réseaux sociaux – *« adaptée »* avec une stratégie de faire *« réagir »*. C'est le taux d'engagement (22 %) plus que le nombre de vues (2 millions de visiteurs annuels) qui compte. Et pour cela, il faut encore et toujours des contenus à communiquer mais plus *« innovants »*, d'où la création de films notamment. Le prochain mettra en valeur le métier de vignerons pour rejoindre les objectifs de la Charte régionale.

Pic avant Brexit et Trump

« Les pôles travaillent ensemble », insistait le directeur général, Christian Vanier qui de son côté, se bat pour *« continuer de bénéficier des subventions OCM »* (624 000 €), puisque les règles d'attribution ont changé. Le budget est néanmoins *« sain avec un niveau de réserve confortable »*, dixit le trésorier, Frédéric Gueguen. Pour son budget prévisionnel, le BIVB table sur une récolte 2018 de 1,45 million d'hectolitres, soit dans la moyenne à 5 ou 10 ans et ce, pour des sorties de propriétés évaluées à 1,43 million d'hectolitres. *« Nous observons une érosion des volumes »* justifiait Christian Labet avant le vote de l'augmentation des cotisations BIVB. Le président-délégué, Louis-Fabrice Latour se disait d'ailleurs « inquiet de la tension *transatlantique* » qui pourrait mener à des taxes sur les vins et spiritueux Européens aux États-Unis, sans oublier le Brexit qui se rapproche. *« Faut-il envoyer des containers pour se protéger ? Je n'en sais rien mais je dis : prudence. Au-delà des taxes, c'est plutôt l'inquiétude - pas des distributeurs mais des gros clients (stocks, produits français non mis en avant…) - qui est une ombre portée sur la bonne prospérité actuelle »*, analysait le négociant Beaunois à propos des deux principaux marchés exports (50 %) de la Bourgogne viticole.

+10 % à l'export

Une analyse moins alarmiste pour François Labet qui rappelait que les marchés « se portent bien », depuis la récolte *« retrouvée »* en 2017, sauf à Chablis, n'empêchant pas un repli *« surtout sur les cours des blancs »* actuellement. Pourtant, avec un rebond de +19 % par rapport à la précédente campagne, les volumes échangés sont 6 points au-dessus de la moyenne quinquennale, tout comme les sorties de propriété, eux aussi en croissance.
Sur les 12 derniers mois, l'export fut *« très dynamique »*, avec un chiffre d'affaires dépassant les 900 millions d'euros, en hausse de 10 %. Et toujours sans les disponibilités habituelles des Chablis. Il n'y a donc peut-être pas trop matière à *« baisser »* lors des futures transactions…



L'entreprise OXFORT

Entreprise familiale et régionale située à Longvic (Côte d'Or, 21), **OXFORT** est présente sur le marché de l'alimentation animale et plus particulièrement de la **nutrition animale** (aliments minéraux, diététiques, et utilisables en agriculture biologique).

L'**engagement fort** de notre entreprise est d'**accroître** ses **performances** et son **efficacité** afin d'offrir à nos clients des produits et des services d'une **qualité conforme** à leurs exigences tout en respectant la réglementation en vigueur.

Le souci de **la Qualité et** de **la Satisfaction** de nos **clients** a toujours été la base de nos préoccupations et par-là, le **fondement essentiel de notre stratégie industrielle et commerciale**.

Stratégie payante qui a permis à notre entreprise d'obtenir la **double certification OQUALIM / STNO** « Nourri sans OGM » **avec reconnaissance mutuelle** avec **GMP+ International, AIC, OVOCOM** et **QS** offrant ainsi une garantie supplémentaire à nos clients.

ECO CERT Certifié biologique
Feed Safety Management OQUALIM La Sécurité Sanitaire des Aliments pour Animaux
STNO
Socle Technique
« Nourri sans OGM »

OXFORT SAS, 61 Route de Dijon, 21601 LONGVIC – Tél. : 03.80.66.42.53 – info@oxfort-nutrition.com – www.oxfort-nutrition.com

Dephy tour viticulture 2018

Les viticulteurs de Bourgogne Franche-Comté vous donnent rendez-vous le 26 juillet

Le Dephy Tour, c'est un ensemble de portes ouvertes organisées par les viticulteurs des groupes Dephy sur leurs propres exploitations !
Leur objectif ? Vous faire partager leurs expériences de techniques et systèmes économes en produits phytopharmaceutiques qu'ils testent et développent depuis 2010.

Les groupes Dephy mobilisés dans toute la région

- **Saône-et-Loire : rendez-vous à Rully**

Le groupe de la CA71 vous accueillera au Domaine Stéphane Bridet à Rully pour une matinée consacrée à la fertilité des sols. Après un buffet offert, la journée se poursuivra au Domaine de la Monette à Mercurey. Le groupe de BioBourgogne prendra alors le relais avec un atelier sur la réduction des doses de cuivre et des démonstrations de semoir à engrais verts.

- **Côte d'Or : Rendez-vous à Marsannay-la-Côte**

Vous souhaitez savoir comment valoriser la réduction d'intrants ? Le groupe de la CA21 vous propose un témoignage sur la certification HVE au Domaine Martin Bart. Stratégies sans CMR, pulvérisation de précision et engrais verts seront également au programme !

- **Yonne : rendez-vous à Saint-Bris-le-Vineux**

Envie d'en savoir plus sur les indicateurs de diagnostic des sols : sachets de thé et Levabags ? Rendez-vous au Domaine PL&JF Bersan à Saint-Bris-le-Vineux ! La journée se prolongera sur une démonstration de semoirs à engrais verts, puis sur le thème des stratégies sans CMR et alternatives au désherbage chimique, avec visites d'essais.

Intéressé(e) par ces portes ouvertes ? Plus d'infos sur le site ecophyto-bfc.fr ou auprès de Pauline Murgue (pauline.murgue@bfc.chambagri.fr)

Nodimat

Remise des clés du premier T8 Smart Trax à Longeault



Carlos Oliveira, vendeur à Longeault remet les clés à Christian Baclet venu avec sa fille, en présence de Pascal Vauthier, directeur de Nodimat, Geoffrey Uhl, chef des ventes et Damien Girault, responsable atelier de la base de Longeault.

Nodimat, concessionnaire New Holland sur la Côte d'Or, la Haute Marne et l'Aube et filiale du groupe Ouvrard, vient de livrer son premier tracteur T8 à chenilles. La semaine dernière sur la base de Longeault (21), les équipes de Nodimat ont remis les clés de ce tracteur T8 Smart Trax 410, développant 376 cv et 410 avec la surpuissance, à Christian Baclet du Gaec des Trois Sentiers de Laperrière-sur-Saône.

Christian Baclet et son frère Frédéric ont muri leur investissement depuis deux ans. Cette exploitation de 50 vaches laitières est située dans le Val-de-Saône et exploite 200 ha de terres argilo-limoneuses sensibles au tassement des sols. L'exploitation s'est également diversifiée dans l'entreprise de travaux agricoles et les activités de BTP, terrassement, démolition, etc…

Les deux frères ont hésité entre un chenillard et un tracteur hybride à chenilles *« Nous avons trouvé le T8 Smart Trax plus facile à conduire qu'un véritable chenillard, dont la conduite est plus proche du TP. Ce tracteur se pilote comme un tracteur standard, avec un blocage de différentiel et les chenilles triangulaires sont sans incidence sur l'utilisation du relevage avant contrairement au chenillard qui est plus "assis" sur l'arrière»* explique Christian Baclet. Testé au déchaumage profond avec un déchaumeur de 6 m, le taux de patinage très faible (2%) proposé par le T8 a fini de convaincre les deux membres du Gaec.

Ce T8 Smart Trax trouvera aussi sa place dans l'activité terrassement des frères Baclet qui prévoient de le mettre sur un prochain chantier avec un tombereau. Nul doute que ce tracteur va susciter de la curiosité dans le Val-de-Saône !

▶ Nouveautés

Kverneland Un déchaumeur truffé d'automatismes

Le constructeur met le Turbo à l'honneur en l'équipant d'automatismes. La version semi-portée du déchaumeur à dents bénéficie désormais d'un système de report de charge au niveau de la flèche, via des capteurs de contraintes à la base de cette dernière. Différents modes de séquençage de bout de champs font leur apparition comme la gestion de la mise en terre et de la sortie ou le réglage de la hauteur lors des demi-tours. Le mode route assure un dépliage et un repliage automatiques.



Crédit : Kverneland



Crédit : L Vimond

La Campagne Une benne 32 tonnes compacte

Le constructeur décline une version compacte de ses bennes trois essieux de 32 t de PTAC. Sa caisse de 7,60 m de long (contre 8,10 ou 8,60 m) lui permet d'avoir une charge utile plus importante en réduisant le poids à vide. Ce modèle est proposé avec des côtés de 1,30 ou 1,50 m, ainsi qu'avec des rehausses de 30 à 100 cm.

▶ Des professionnels à votre service

L'Eleveur Bourguignon
Équipement de stabulation
JOURDAIN
NOUVEAU
à réserver dès maintenant
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly-en-Auxois
03 80 90 66 60

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Métal Construction

Philippe Simonnet va céder son entreprise



Métal Construction va changer de main. L'officialisation devrait intervenir au début de l'automne. Philippe Simonnet, qui a créé son entreprise de charpentes métalliques en 2004 à Nevers, assure actuellement la transition avec Lionel Pommeray, son successeur. A 50 ans, Lionel Pommeray, a dirigé plusieurs entreprises et associations dans l'insertion professionnelle, en Bourgogne, en Auvergne, dans le Limousin et en Ile de France. Originaire de Brassy dans le Morvan, le nivernais souhaitait revenir dans son département de naissance. L'opportunité de racheter Métal Construction s'est présentée suite à une rencontre professionnelle. Depuis un mois, les deux hommes transmettent leur savoir et leur vision pour la suite, une suite que Lionel Pommeray veut dans la continuité avec une équipe de monteurs intégrée à l'entreprise et un partenariat avec deux sociétés spécialisées pour pouvoir proposer des bâtiments avec installations photovoltaïques intégrées. Depuis 2004, Métal Construction a déjà réalisé plus de 600 bâtiments. La part de bâtiments agricoles représente 70% du chiffre d'affaires de la société contre 30% pour les bâtiments industriels. Métal Construction intervient sur la Nièvre, l'Yonne, la Côte d'Or et jusque dans les Hautes Alpes. Philippe Simonnet accompagnera son repreneur durant quelques mois avant de prendre une retraite bien méritée.

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL
F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

Bovins

Gros bovins vifs (prix moyen en kg carcasse) — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 17/07/2018	Bourg-en-Bresse 17/07/2018	St-Christophe-en B. 11/07/2018	National 11/07 au 17/07/2018
Vaches viande (V)	U	3,80 €	-	3,90 €	3,81 €
	R	3,35 €	3,40 €	3,70 €	3,49 €
	O	3,20 €	3,10 €	-	3,22 €
Vaches mixte (M)	R	3,25 €	-	-	3,25 €
	O	3,15 €	3,10 €	-	3,20 €
Vaches lait (L)	O	2,90 €	-	-	2,94 €
	P	2,80 €	2,65 €	-	2,68 €
Génisses VML	U	-	4,20 €	4,40 €	4,08 €
	R	3,25 €	3,55 €	3,81 €	3,54 €
	O	3,20 €	2,90 €	-	3,17 €
Taureaux VML	URO	2,75 €	2,60 €	3,05 €	2,79 €

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **03/07/2018**

Effectif total: 705 - Taux de vente: 91%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	300-350	-	-	-	
			450-500	-	-	-	-
		U	250-300	3,00 €	3,07 €	3,05€	-
			300-350	2,87 €	2,98 €	2,95 €	-
			350-400	2,79 €	2,97 €	2,92 €	-
			400-450	2,77 €	3,01 €	2,95 €	-
			450-500	-	-	-	
		R	200-250	3,12 €	3,12 €	3,12 €	-
			300-350	2,38 €	2,38 €	2,38 €	-
			350-400	2,73 €	2,87 €	2,79 €	-
			400-450	-	-	-	-
	F	U	200-250	-	-	-	-
			250-300	-	-	-	-
			300-350	2,61 €	2,73 €	2,68 €	-
			350-400	2,64 €	2,70 €	2,66 €	
		R	250-300	-	-	-	

Broutards / Laitonnes: Les besoins sont toujours bien présents avec un léger plus pour les sujets avec un délai de 60 jours après vaccination FCO 4 et 8 ouvrant tous les débouchés. Tarifs reconduits peu de relève.

Effectif total: 250 - Taux de vente: 87%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	M	U	300-350	2,77 €	2,94€	2,80 €
			350-400	-	-	-
			400 - 450	2,71 €	2,94 €	2,79 €
			450 - 500	2,70 €	2,70 €	2,70 €
		R	350-400	-	-	-
			450-500	1,96 €	2,58 €	2,50 €
	F	U	300-350	2,24 €	2,74 €	2,74 €
			350 - 400	2,51 €	2,74 €	2,59 €
			400 - 450	2,24 €	2,40€	2,34 €
		R	300-350	2,19 €	2,37 €	2,33 €
			450 et +	-	-	-

Taurillons : Les besoins sont toujours bien présents avec un léger plus pour les sujets avec un délai de 60 jours après vaccination FCO 4 et 8 ouvrant tous les débouchés. Tarifs reconduits, peu de relève. Génisses 18 mois: Seul quelques lots corrects voient leurs cours reconduits. Dans le second choix on note un léger fléchissement.

Effectif total: 287 - Taux de vente: 94%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE				
VACHES CHAROLAISES	E	- 5 ans	-	-	-	-
		5 à 10 ans	-	-	-	-
	F U	- 5 ans	1,96 €	2,30 €	2,05 €	-
		5 à 10 ans	1,86 €	2,12 €	1,99 €	-
		+ 10 ans	1,80 €	2,14 €	1,91 €	-
	F R	- 5 ans	1,74 €	1,96 €	1,87 €	-
		5 à 10 ans	1,60 €	1,87 €	1,79 €	-
		+ 10 ans	1,61 €	1,75 €	1,71 €	-
	F O	- 5 ans	-	-	-	-
		5 à 10 ans	-	-	-	-
		+ 10 ans	-	-	-	-
GÉNISSES	E	24 à 36 mois	-	-	-	-
	F U	24 à 36 mois	-	-	-	-
	R	24 à 36 mois	-	-	-	
	Génisses		-	-	-	-
	F U	24 à 36 mois	-	-	-	-

Vaches / génisses 30 mois: Vente rapide et quasi totale, les nombreux acheteurs permettent de reprendre les quelques centimes perdus la semaine passée. **Taureaux**: Cours sont reconduits.

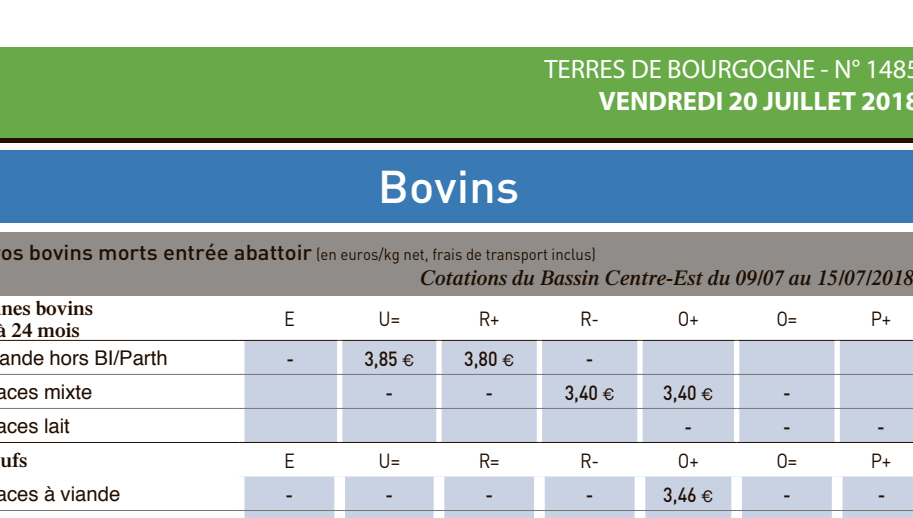
Bovins

Gros bovins morts entrée abattoir (en euros/kg net, frais de transport inclus) — *Cotations du Bassin Centre-Est du 09/07 au 15/07/2018*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R+	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,85 €	3,80 €	-			
Races mixte		-	-	3,40 €	3,40 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	3,46 €	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	3,41 €	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,02 €	3,89 €	3,78 €	3,55 €	-		
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,97 €	3,86 €	3,77 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,00 €	3,86 €				
Races mixte				3,36 €	3,32 €	-	
Races lait					-	-	-
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,56 €	4,20 €	3,95 €	3,82 €	-		

Tendance : Commerce calme

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir (en euros/kg net, frais de transport inclus) — *Cotations du Bassin Grand Sud du 09/07 au 15/07/2018*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,84 €	3,84 €	3,82 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,85 €	4,55 €	4,07 €	3,87 €	3,65 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	3,94 €	3,87 €	3,75 €				
Races mixte					3,45 €	3,46 €		
Races lait					-	-	2,99 €	2,97 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			
Viande +350 kg	4,64 €	4,46 €	4,17 €	3,85 €				

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 16/07/2018

Bovins (152)		
Broutards	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
270 à 400 kg	780 - 1110	2,72 - 3,03
	-	-
Taurillons d'herbe		
420 à 470 kg	1050 - 1270	2,51 - 2,82
425 à 530 kg	-	-
Génisses		
350 à 480 kg (14-24mois)	-	-
510 à 660 kg (24-36mois)	1220 - 1480	2,24 - 2,40
Laitonnes		
320 à 390 kg (14-24mois)	-	-
Taureaux		
845 à 1205 kg	1600 - 2290	1,85 - 1,90
Vaches		
Vaches légères	-	
Vaches entre deux	-	
Vaches lourdes	-	

Peu d'apports en mâles, cours plus porteurs en broutards et fermes en taurillons. Vente globale. Demande plus calme en femelles entraînant des invendus en sujets ordinaires. Tarifs fermes en taureaux. Apports peu importants en vaches maigres, pas de changement dans les tarifs.

Prochain marché :
le lundi 23 juillet aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 30/05/2018

BROUTARDS 6-12 MOIS
Effectif total : 143 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Charolais	M	U	200 - 250	2,81 €	3,37 €	3,15 €	-
			250 - 300	2,88 €	3,13 €	3,04 €	+0,02
			300 - 350	2,84 €	3,13 €	3,03 €	+0,07
			350 - 400	2,73 €	2,85 €	2,78 €	-
			400 - 450	2,79 €	2,98 €	2,81 €	+0,04
	F	U	250 - 300	2,27 €	2,57 €	2,42 €	-
			300 - 350	2,48 €	2,79 €	2,64 €	-
		R	300 - 350	2,18 €	2,52 €	2,38 €	

La demande en broutards reste très forte expliquant les cours relativement haussiers. Cette semaine est marquée par un apport en laitonnes de +300 kg conséquent et de très bonne qualité; elles trouvent preneurs très rapidement.

Tendances SEM. 28/2018

Bovins de boucherie

Le creux des sorties observé depuis le début du mois dans le centre du pays avec des herbages qui permettent un étalement des sorties redonne un peu de vivacité aux échanges. Sur les marchés, les acheteurs qui sont confrontés à des difficultés d'écoulement des parties arrière, se trouvent face à des disponibilités peu soutenues. Les transactions sont très calmes dans les femelles haut de gamme qui pâtissent du recul des commandes sur Paris ce week-end. Le placement est normal avec une stabilisation des prix dans les Limousines. La demande est en revanche plus régulière avec des tarifs mieux défendus pour les génisses et jeunes vaches Charolaises viandées. L'écoulement est assez fluide pour les allaitantes de choix secondaire et d'entrée de gamme. Dans les laitières, les industriels préfèrent réduire temporairement leurs activités plutôt que de se livrer dans une guerre des prix à l'achat, face à la faible activité dans le secteur aval. Les tarifs se tiennent dans les taureaux. En jeunes bovins, la détente observée dans les Charolais est principalement due à des sorties assez modestes au regard de ce qui a été mis en place dans les ateliers d'engraissement.

Broutards

La demande italienne stagne en raison des fortes chaleurs et des tarifs pratiqués. Les éleveurs italiens craignent pour leur marge, alors que dire des éleveurs français. De nombreux ateliers sont vides, ce qui aura certainement des répercussions sur l'approvisionnement des abattoirs sur le second semestre. Les sorties restent limitées ce qui permet une stabilisation des prix dans les broutards lourds et les taurillons préparés pour l'export. Depuis la fermeture des exportations vers l'Algérie, le commerce est moins dynamique, avec des acheteurs qui ont un peu plus de liberté et qui sont près à revoir leurs tarifs à la baisse dans la marchandise plus commune.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les disponibilités sont en progression sur les marchés ce qui permet aux intégrateurs d'imposer une dépréciation des cours. Une baisse de 10 à 20Ð est actée sur de nombreux marchés dans les veaux Frisons ou Montbéliards avec un tri sévère dans les veaux légers. Dans les croisés légers ou R de conformation, le tri est plus sévère avec des tarifs revus à la baisse. La modestie de l'offre permet un maintien des prix dans les croisés/Montbéliards U de conformation. La demande est plus sélective dans les femelles.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 30/05/2018

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 143 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise	F	U	- 5 ans	1,95 €	2,08 €	2,02 €	-0,03
			5 à 10 ans	1,72 €	2,05 €	1,87 €	-0,03
			+ 10 ans	1,57 €	1,83 €	1,75 €	-0,01
Génisses	F	E	24 à 36 mois	3,55 €	4,27 €		
		U	24 à 36 mois	1,91 €	2,30 €	-	-

Les lots présentés cette semaine sont de très bonne qualité. Un léger tassement des cours est pris en compte dans les vaches jeunes et à contrario aucun changement des cours n'est visible dans les vaches de + 10 ans. Très forte demande dans les vaches suitées à cette période de l'année.

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **18/06/2018**

Effectif total: 973 - Taux de vente: 94%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Agneaux:l'offre s'entisifie, mais la météo peu clémente ne favorise pas la consommation. Les lots extras et rigoureusement triés se négocient toutefois correctement tandis que les lots de moindre qualité sont davantage boudés et voient leurs tarifs baisser.		U	de 32 à 38 kg	2,90 €	3,40 €	3,10 €	-
			de 38 à 44 kg	2,95 €	3,52 €	3,22 €	-
			de 44 à 50 kg	2,76 €	3,20 €	3,02 €	
			> 50 kg	2,36 €	2,71 €	2,57 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,66 €	3,18€	2,86 €	-
			de 38 à 44 kg	2,85 €	3,14 €	2,97 €	-

Effectif total: 275 - Taux de vente : 100%

				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis: vente calme mais demande régulière avec peu de changement dans les tarifs. Béliers caprins: Vente normale	M		(M)	1,00 €	1,87 €	1,28 €	-
	F	U	< 60 kg (F)	-	-	-	-
			> 60 kg (F)	1,03 €	1,17 €	1,11 €	
		R	> 60 kg (F)	0,91 €	1,06 €	0,96 €	-
		O	> 60 kg (F)	0,63 €	0,86 €	0,79 €	

Effectif total: - Taux de vente :

			AGNEAUX LAITONS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	U	32 à 38 kg	-	-	-	
		38 à 44 kg	-	-	-	
		> 44 kg	-	-	-	
	R	38 à 44 kg	-	-	-	

Effectif total: - Taux de vente :

			AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux maigres	R	25 - 35 KG	-	-	-	-

Effectif total: 12 - Taux de vente : 91%

			CAPRINS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Caprins	F	O	12 €	31 €	19 €	-

Sicagemac (prix au kg vif) *Marché de Corbigny du 16/07/2018*

Ovins : 216	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux gras	110 - 140	2,50 - 3,26
Agneaux laitons	-	-
Brebis	36 - 133	0,63 - 1,58
Béliers	-	-

Tarifs maintenus en agneaux supérieurs, quelques lots invendus en sujets légers ou maigres. Forte demande en brebis à des tarifs en forte progression.

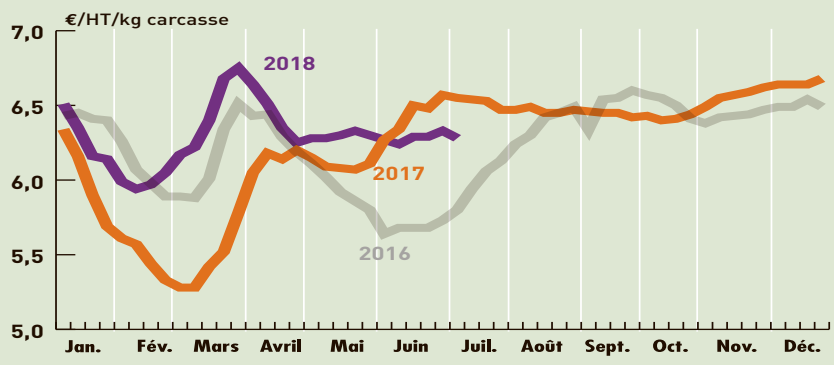
(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer du 02/07 au 08/07/2018*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,61 €	6,18 €
Couvert	16 -19 kg	6,76 €	6,53 €	6,07 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,72 €	5,45 €

Prix moyens pondéré (entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer du 02/07 au 08/07/2018*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,33 €	7,02 €	2,27 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 02/07/2018 au 08/07/2018

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	6,76	6,77	6,14	-	-	-	-
	Var.		0,02	-0,02	-0,03				
	R	6,39	6,46	6,51	-	6,66	6,65	6,554	-
	Var.	-0,02	-0,03	0,02		-0,06	0,04	-0,01	
	O	-	-	-	-	6,07	6,03	-	-
	Var.					0,02	0,03		
3 (couverts)	U	-	6,78	6,75	5,70	-	6,82	6,63	5,89
	Var.		0,05	0,01	-0,08		-0,01	-0,06	
	R	6,41	6,52	6,47	5,31	6,66	6,57	6,32	5,82
	Var.	-0,04	0,06	0,03	-0,20	-0,13	-0,08	-0,11	-0,09
	O	5,99	6,05	6,14	-	6,10	5,99	5,89	-
	Var.	0,05	0,10	0,07		0,06	0,08	0,06	
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,72	5,46	-
	Var.								
	O	-	-	-	-		5,57	-	-
	Var.						0,16		

Zone nord : Agneaux : Dans un marché de début de saison incertain et toujoujours concurrencé par l'import, les cours évoluent peu **Brebis:** marché équilibré, bonnes brebis recherchées. **Zone sud : Application du réseau.**

Commentaire FNB

«Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles.

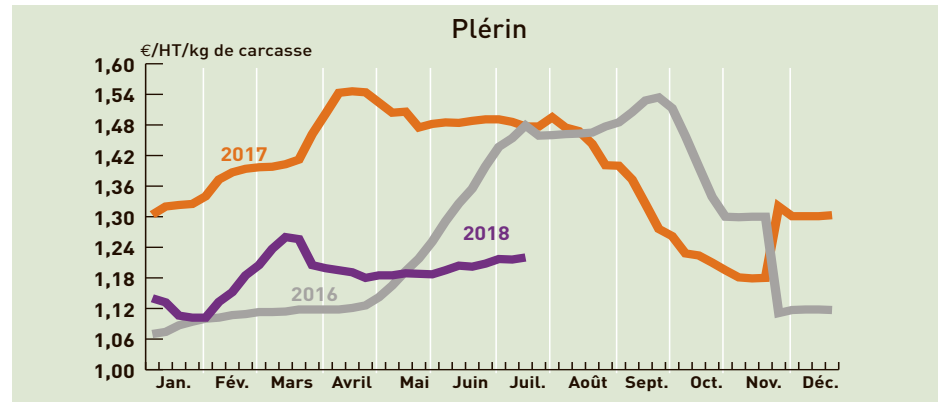
Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés «Eleveur & Engagé». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 09 juillet 2018) : Demande dynamique, cours orientés à la hausse.

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 233 porcs présentés) *Cotations du lundi 16 juillet 2018*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,220 €**



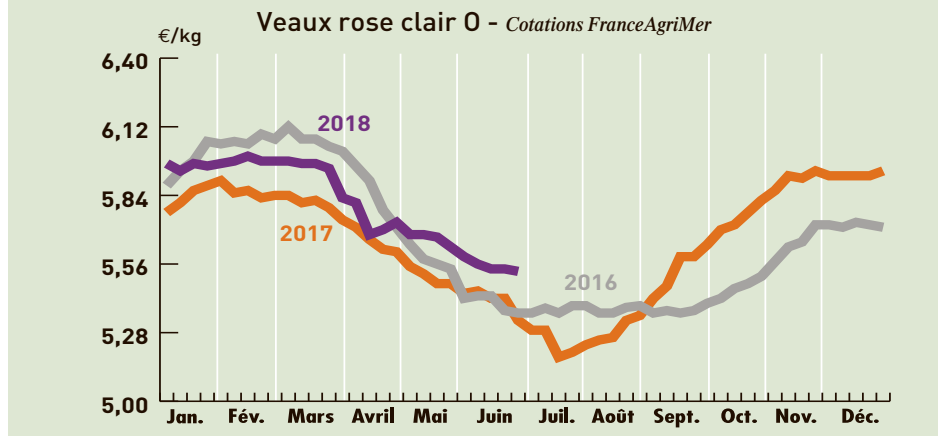
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 06/07 au 12/07/2018*

1,47 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie (kg net entrée abattoir) *Cotations nationale FranceAgriMer du 09/07 au 15/07/2018*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,49 €	-	-
U	-	7,09 €	5,77 €	-
R	-	6,08 €	4,18 €	3,68 €
O	-	5,55 €	4,32 €	3,68 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines (en euros/tête) *Synthèse nationale FranceAgriMer du 09/07 au 15/07/2018*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	677	Cours rendus marché. Toujours bonne demande des catégories, entraînant une hausse des cours.
La Talaudière	455	Cours reconduits.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	277	5
Femelles	188	-1
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	178	-1

Caprins

Chevreau vif (prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) *Cotations FranceAgriMer du 09/07 au 15/07/2018*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	2,57	0,00	0,00

Céréales

Marché du 10 Juillet 2018

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	juil.-déc.	178,00	V	C
	fourrager	juil.-déc.	167,00	V	C
Nord Côte d'Or	meunier	juil.-déc.	178,00	V	C
	fourrager	juil.-déc	167,00	V	C
Aube/Yonne	meunier	août-déc.	175,00	N	C
	fourrager	août-déc.	167,00	N	C
ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	62-63 kg/hl	août-déc.	167,00	N	C
Sud Côte d'Or	62-63 kg/hl	juil.-déc.	159,00	V	C
ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2017				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte-d'Or	-	-	-	-	-
Aube	-	-	-	-	-
MAÏS	RÉCOLTE 2017				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		juil.-sept.	154,00	N	C
Sud Côte d'Or/Saône et Loire		juil.-sept	154,00	N	C
POIS	RÉCOLTE 2017				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or	-	-	-	-	-
Yonne	-	-	-	-	-
Aube	-	-	-	-	-
POIS	RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or	fourrager	août-déc.	180,00	V	C
Yonne	fourrager	août-déc.	180,00	V	C
Aube	fourrager	août-déc	180,00	V	C
Luzerne déshydratée	RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	18% 1ère main	10 de juin	172,00	V	
Pulpes de betterave	RÉCOLTE 2017				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	6mm 1ère main	juil.	159,00	V	
Pulpes de betterave	RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	6 mm 1ère main	12 d'oct.	158,00	V	

Matériel

Tracteur

18 - Vends tracteur Deutz Agrotron 90MK3 avec chargeur MX100 de 2003, 9.100 heures - tracteur avec 1 verseur hydraulique, 4 distributeurs hydrauliques, clim, 4 régimes PDF AR, masse avant, crochet, BO, piton, pneus arrière neufs - chargeur MX100 3e et 4e fonctions, PCH, amortisseurs. (laisser message).
✆ **06 15 96 77 91**

18 - Urgent recherche un tracteur Mercedes MB-Trac, en six cylindres, genre 1600 ou 1500.
✆ **06 21 49 50 89**

69 - Vds tracteur vigneron Renault 60 - 45 cv - Année 1973 - Largeur 110 - Très bon état - 2800 Ð.
✆ **06 13 52 27 12**

Travail sol

01 - Vds combi herse rotative Kuh 3m roul. packer atte arri hydrau semoir cérea Amazone 3m 25 rangs à sabot jalon traçeur hydrau éclairage.
✆ **06 84 25 80 81**

38 - Vends herse alternative plus vibro 3 M
✆ **04 74 97 46 53**
06 83 35 56 91

38 - Semoir à mini mottes légumes ou fleurs peu servi
✆ **06 45 54 46 47**
04 76 89 32 56

69 - Vds vis à grains 850 semoir Nodet 15 rangs.
✆ **04 74 26 57 47**

Récolte

18 - Urgent, recherche moissonneuse-batteuse New Holland type 80/70 ou éventuellement 80/60.
✆ **06 21 49 50 89**

38 - Vds laveuse à noix horizontale 3 m de long diamètre 800.
✆ **06 30 70 89 17**

38 - Vds laveuse à noix horizontale 3 m de long diamètre 800.
✆ **06 30 70 89 17**

71 - Vends ensileuse un rang, Rivierre Casalis, T.B.E et livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Irrigation

38 - Vds 15 tuyaux alu Perrot diam 76 à crochets dont 6 à clapets l'eau + d'autres en PVC goutte à goutte : 5 euros les 100 m linéaire, 120 m de polyéthylène diam. 40.
✆ **06 42 90 75 43**

89 - Constructeur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 2301)
✆ **03 86 55 98 85**
06 86 01 50 99

Forestier

38 - Chaptrak 175 de 2011 équipé épareuse Noremat 83 t 9500 h prix à débattre.
✆ **06 83 48 17 25**

Manutention

38 - Vends lève palettes Faucheux 3 points
✆ **06 82 79 50 87**

Agri. divers

18 - Affaire du moment : Cover Crop Khun, 32 D , rouleau, 2013, 12.000 euros - Déchaumeur Vogel, 4 m , rouleau, 2013, 12.000 euros - HR Vogel 4000, 240 CV, rouleau, 2013, 12.000 euros - HR Amazone KE 400, 200 CV, 2017 - déchaumeur Catros 4002, hydro, 2017 - déchaumeur Razol makila, 3,5 m, 2015 - ameublisseur Quivogne, 3,5 m, 2016 - culti carré 4000, 2017. Ets Colliot Jean-Marie, 18340 St-Just.
✆ **02 48 25 66 56**

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland,Fahr, Fiat, MF, Renault, Fendt, Welger et autres. (réf. 280A)
✆ **06 29 81 80 05**

21 - Vends plateau paille 8 m. Lyonnet, TBE, prix: 4 600 euros, - épandeur Maître 2 essieux, prix: 3 200 euros, TBE - (réf - 2802)
✆ **03 80 84 11 55**

21 - Vends pulvérisateur Hardi 12 m., TBE, - remorque 7 T. Duchesne, - charrue simple 5 socs non stop, - vis à grains diam. 90 (réf. 2902)
✆ **06 98 38 19 62**

21 - Vends charrue 5 fers, - brabant Rabewerk, - tasse avant Spire carré, - semoir Nodet GC (réf. 29VB1)
✆ **06 70 29 29 32**

39 - Vds très beau tracteur Ford 7000 90 cv 4 cylindres turbo 16 vitesses Dual Power 2 RM avec ou sans surlévat av ou ar Altec ou chargeur Quique à 3 vérins rallongeables godets à grains et à terre, godet à fumier, ou sans surlévat ou sans chargeur, rouleau Vaderstad 6,20 m Cambridge hydraulique TBE, tonne à lisier Samas 4 000 L pour abreuvement des animaux ou autres. charriot élévat Clark diesel TBE, 1 vis portative Denis diam 240 long 9 m TBE et autre vis diam 100 à 160, ventilateur, gaine de ventilation, accessoires vis tuyaux télescopiques, cellules à grains Privé 60 à 80 T avec fonds coniques Privé et vis de reprise et accessoires cellules, portes tuyaux de reprise, panneaux de cellules octogonales Agritec Dupuis avec trappes et gaines de ventilation triangulaires, étagères de rang en fer et en bois compartimentées avec tiroirs compartimentés également. 2 chandelles cales 5 T état neuf, 1 forge portative avec soufflerie mécanique, 1 cage de contention pour chevaux et bovins, 1 remorque routière Boyer 1 essieu ridelles rabattables CU 600 kg, 1 remorque 2 essieux Tournier CU 1 400 kg avec ridelles, râtelier pour ovins bovins et chevaux Galva, scie à ruban sur roue sur moteur électrique 220 W, 4 roues complètes 14 / 65 / 16 état neuf cause BP capacité de charge 2 400 kg à 40 km/h par roue, rouleau cage 3 M pour HR Khun ou autre, 4 M Packer d'Amazone, Canadien 3 M queue de cochon, Cover Crop 24 disques bas prix BE, ensileuse à mais portée 1 rg pour affouragement journalier, 2 pneus 16 / 9 /34 état neuf, tél portable toutes options prix intéressant, cuve à fuel sur roue 300 L avec pompe 12 W peinte couleur John Deer très belle, 2 roues complètes flasquées par boulons 600 x 9 état neuf, broyeur 3,20 m 1 entravement de chaque coté machine de particulier TBE, fourneau d'atelier fonctionne à l'huile de vidange ou Gasoil, paire d'échelles de remorque Mazeron et Robuste et autre. livraison assurée, appel après 20 h ou laisser message je rappelle.
✆ **03 84 70 02 77**

42 - Vds remorque magasin réfrigéré Lapanisière version 4,50 m + 2 tables an. 2007, 21 000 ÐHT.
✆ **06 36 51 17 67**

39 - Vds tonne à eau 2 000 L, très bon état, remorque avec plateau 2 m x 6 m 50 très bien chaussée
✆ **06 87 58 25 81**

39 - Vds enrubaneuse krone sans bras de chargement bon état
✆ **06 37 18 34 66**

71 - Vends débroussailleuse prof. à dos Iseki, cause double emploi, accessoires, 400 Ð.
✆ **06 71 75 11 85**

71 - Vends 1 benne Brimont 8 tonnes, BB8, 3 600 euros, - 1 benne Nicolas 6 tonnes, 1 900 euors, - MD John Deere CB 300, - MD Claas Markant 50 couleur Renault, 1 100 euros, - MD Rivière Casalis ER 40, 1 250 euros, - 1 tracteur MF 825, pneus AR neufs, BE, 2 500 euros, - 1 bâtit de fourche faucheux F1 pour tracteur Massey Ferguson série 3095, 6170 etc avec hydraulique 750 Ð, - 1 bâtit de fouche mailleux T12 pour tracteur MF 3095 et 6170 etc, 500 euros, - 1 andaineur Khun GA 280, bon état, 500 euors, - 1 faneuse Kuhn 4 toupies GF 4P, pneu neuf, BE, 200 euors, - 1 andaineur Khun 2 rotors GA 402 N, 450 euros, - faucheuse 2 tambours Pottinger 1.60 m. en l'état, 250 euros, - faneuse 2 toupies Fahr KU25, 150 euros, - 2 faneuses 2 toupies Kuhn, 150 euros, - 1 faneuse Fahr, 4 toupies KH4, 4 m., 300 euros, - 1 broyeur de Refus Berthy TBM 270, 2 450 euros, - canadiens 2.20 m. peuvent se raccourcir, 130 euros, - 1 cureuse à fossé, fissure déportée au travail, repliable au transport, diam. 400, 750 euros. (réf. 290A)
✆ **06 88 36 83 55**
03 85 82 64 59

84 - URGENT, CHERCHE tracteur MF 152, dérouleuse de plastique.
✆ **06 13 24 23 15**

89 - VENDS monte ballots 9 m. Renaud, - petit monte ballots pour remorque, - semoir Nodet 3 m. (réf. 2901)
✆ **09 80 59 63 93**

Véhicule

Utilitaire

26 - Vds berlingo 1998 245 000 km TBE 1500 euros
✆ **07 78 14 18 37**
06 26 90 59 08

38 - A vendre Ford Ranger Super Cab 2,2 l 150 ch année octobre 2014 31000 km 18 000 euros
✆ **06 72 75 29 27**

69 - Vends Vito 110D de 1999, 208 000 km, bon état contrôle technique OK, aucun frais à prévoir, banquette 4 places amovible à l'arrière, attelage. Plus deuxième Vito 110D pour pièce si ça intéresse. Échange possible contre camion benne 3,5t avec caisson.
✆ **06 71 30 05 50**

69 - Vends 4x4 Mitsubishi L200 de 2007, 163 500 km, club cab avec hard hop fermé, en bon état, pneus neufs plus un jeu de deux pneus neufs. Échange possible contre camion benne avec caisson.
✆ **06 71 30 05 50**

69 - Part vend Toyota Hilux 4x4 XTRA cabine 330000 km entretien garage controle OK TBE 7500 euros.
✆ **06 19 81 70 94**

71 - Vds 4x4 Mitsubishi L200, pick-up, année 2007, 135.000 km, contrôle OK, TBE, 7.500 euros HT.
✆ **06 81 68 15 57 le soir**

Achat-Vente

Récolte

21 - Vends foin luzerne bio 2ème coupe, très belle qualité, bottes carrées 90 x 120, 200 euros/tonne (réf. 270A)
✆ **06 77 96 42 98**

42 - Vds maïs ensilage + enrubannage luzerne + foin.
✆ **06 82 29 74 85**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02**
ou 03 84 32 30 91

Fourrage

18 - Vends foin, récolte 2018, bonne qualité, possibilité livraison.
✆ **06 10 78 30 21**

18 - Vends paille orge et blé + foin de prairie de qualité, bottes rectangles, par camion remorque complet, départ du 18, tarif selon distance.
✆ **06 03 07 54 83**

21 - ACHETE paille bottes carrées ou balles rondes, bout de champ ou sous hangar, paiement comptant, enlèvement rapide (réf. 2804)
✆ **06 83 03 36 86**

39 - Vds paille blé orge colza foin 2017 de qualité liv camion remorque
✆ **06 73 92 81 55**

39 - Ach et vds paille et foin extra toutes bottes transport de matériel et fourrages par camion remorque plateau France et Inter
✆ **06 08 53 16 44**

58 - Avendre foin 2018, bottesrondes 1.50 m, région PREMERY-58700 (2702)
✆ **06 44 87 39 59**

58 - A vendre herbe sur pied - moutons - 25 HA - parcelles regroupées et clôturées - région PREMERY - 58700 (2703)
✆ **06 44 87 39 59**

69 - URGENT achète paille derrière moissonneuse batteuse. Enlèvement rapide, paiement comptant.
✆ **06 68 93 44 60**

70 - Achète et vends paille et foin extra toutes bottes, paiement comptant, transport de materiel en cam rem plateau national et inter.
✆ **06 08 53 16 44**

71 - Vds foin 2018, bottes balles rondes, livraison assurée (laisser message + coordonnées).
✆ **06 76 22 24 43**

Pépinière

69 - Vds plants de poireaux bleu de Solaize - GAEC Duchamp 69 Solaize.
✆ **06 12 34 36 01**
ou 06 12 34 36 40

Terrain

38 - Vends sur Pisieu terrain boisé avec droit chasse 5 000 m2 - 2 000 euros
✆ **06 88 86 45 85**

Divers

07 - Mr Franck : le plus grand voyant Medium guérisseur expert retour affectif de l'être aimé, désenvoutement, protection, chance aux jeux, etc... travail sérieux et efficace
✆ **06 03 27 81 28**

38 - Cède 2 ânes + vends cultivateur + vibro + herse + tracteur JD 3130 + treuil manuel + fendeur
✆ **06 88 86 45 85**

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services







TRACTEURS		an	Heures	CV
JOHN DEERE	6105 R + chargeur, TBE	2013	3900	105
JOHN DEERE	5100 M + chargeur, TBE	2016	1200	100
JOHN DEERE	6430 Premium, TBE	2007	7050	125
JOHN DEERE	6320, BE	2003	6600	100
JOHN DEERE	5080 G + chargeur, TBE	2012	2500	80
JOHN DEERE	5085 M + chargeur, TBE	2017	600	85
NEW HOLLAND	TM 165, BE	2001	7000	165
MASSEY FERGUSON	5445 + chargeur, TBE	2007	4500	90
RENAULT	ARES 640 RZ, *transmission à voir*	1997	5650	130
VALTRA	T 151, TBE	2007	3500	160
DEUTZ	AGROPLUS 87 + chargeur, BE	2008	7300	85

MATÉRIELS		an	capacités
Presse B.R.	CLAAS, variant 260, TBE	2003	
Presse B.R.	VICON, RV1601, BE	2003	
Fauch. front.	KUHN - GMD 802 F FF, *à réviser*, BE méca	2013	3 m
Faucheuse	D. FHAR - DISCMASTER 428 H, *à rév*, TBE méca.	2014	2,80 m
Faneuse	KUHN - GF 8501 T, BE	2006	8,50 m
Faneuse	KUHN - GF 6301, BE	1999	
Épand. à fum.	ROLLAND - V2.12, BE	2004	8,5 T
Épand. à fum.	DEGUILLAUME, HVD 80, BE	1997	8 T
Épand. à fum.	ROLLAND, V.2 140, BE	2006	10 T
Épareuse	MC CONNEL, MAG 5600 PA, *à rév*, com. élec.	2010	5,60 m
Rouleaux	JEAN DE BRU, HR11G.	2012	6 m
Plateforme de cueillette	- ROSATELLO - MINI COLUMBIA	2006	
Treuil	CLAUZIER, BE	2010	9 T
Treuil	FARGE, BE	1996	6,5 T
VALET DE FERME	- WEIDEMAN - 916D/M, BE	1996	

Transporteur JOHN DEERE - GATOR HPX 4x4, TBE, diesel, benne élect.. 2011

Défi~Mat www.defimat.fr
UZERCHE 19 : Lionel PARSOIRE
05 55 73 70 16 ou 06 47 18 94 80 Mail : lparsoire@defimat.fr







38 - Vds 1 tonneau à eau - 1 pressoir - 1 semoir à blé -cuve à vendange - tonneaux à vin - semoir à maïs - pompe centrifuge - pompe machine à traire
✆ **04 74 59 05 85**

38 - Moulin Criquet moteur 3 ch 220 w - benne tracteur arrière basculante bon état - tondeuse Wolf tractée Viking - souffleur aspirateur
✆ **04 76 08 00 89**

68 - Vends tracteur Deutz A.106 + remorque plateau 6m, herse rotative 3m, semoir Delimbe, épandeur à engrais 1500 l Sulky, faucheuse conditionneuse John Deere 2.50 m.
✆ **03 89 25 61 74**
06 06 46 42 20

Location

Agricole

58 - LOUE exploitation d'élevage dans le Bazois en partie labourable, 200 ha en 2 sites (150 + 50) à partir décembre 2018, bâtiments bord de route, stockage 1 000 m2, stabulation 3 700 m2, à vendre ou à louer (réf. 280B)
✆ **03 86 22 43 36**
06 82 51 97 32

Autre

15 - Sud Cantal Le Trioulou agri loue 2 meublés, 2/5 pers., 175 à 350 euros/sem ou à la nuitée.
✆ **06 45 13 44 89**

69 - Retraitée recherche en location à l'année petite maison indiv. avec ext. clos dans le 69 ou 42 en campagne, cour ou petit jardin. Ecrire à IAR - 18 av des Monts d'Or - 69890 La Tour de Salvagny.
Réf : 292

88 - A louer gîte 4 à 5 personnes à 9 km de Vittel Contrex, tout confort, 250 euros la semaine.
✆ **06 87 59 12 94**

Offre

Emploi

agri 39 conseil RECRUTE **JURISTE** droit des sociétés / droit rural

Missions
• Conseil et rédaction d'actes en droit des sociétés, (création, modifications de société), droit rural, TPBR
• Conseil en transmission d'entreprises agricoles, expertise juridique et fiscale,
• Animation de réunions et de formations,
Profil et compétences
Master 2 droit rural, droit des affaires ou équivalent,
Capacités rédactionnelles et relationnelles indispensables,
Rigueur, capacité d'organisation, autonomie mais aptitude indispensable à travailler en équipe.
• **Conditions**
CDI après période d'essai, Rémunération expérience,
Permis B indispensable,
Poste à pourvoir rapidement.
• **Lieu de travail :** Lons-le-Saunier avec déplacements sur le département.

Envoyer lettre de motivation et CV
avant le 20 août 2018
à M. le Directeur - Agri Conseil 39
455, rue du Colonel de Casteljau - BP 420
39006 LONS LE SAUNIER Cédex

Contact
03.84.86.12.70

26 - Recherche salarié polyvalent production de noix et élevage de volaille pour un CDD en vue d'un CDI à Hostun. Expérience conduite d\'engins agricole exiger.
✆ **06 80 31 68 35**

38 - Cherche employé fromagerie avec possibilité d'évolution en reprise de l'entreprise (dirigeant 57 ans) salaire 10,50 euros / h, 39 heures, 13ème mois, pas de travail le WE. Poste à pourvoir en sept. Lieu : entre Bourgoin et La Tour du Pin
✆ **06 23 01 31 04**

69 - Domaine Fleurie (9ha) recherche salarié viticole, second d'exploitation, à partir de fin août. Dynamique, impliqué et autonome. Recherche également saisonniers pour cet été.
✆ **07 85 60 02 01**

84 - CHERCHE ouvrier viticole polyvalent pour travailler 17 HA de vigne sur Blauvac 84. Contrat CDI précédé d'un CDD. Possibilité logement.
✆ **06 30 77 89 93**

Demande

Emploi

71 - Femme recherche travail en cantine scolaire de la maternelle au collège, agent polyvalent, cantine surveillance, aide aux devoirs, entretien ménage, secteur Varennes-les-Mâcon à St-Georges-de-Reneins.
✆ **04 74 04 48 61**

Animaux

Bovin

18 - Vends "Ludwig" taureau charolais HBC, né le 23 janvier 2015, cause consanguinité, avec toutes garanties sanitaires, père "Cyrano", élévage Raymond, mère "Barbara", qualifiés R.R.2.E (élevage Bonnichon) SCEA Bonnichon H et J, 18170, Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12**
ou 02 48 56 21 49
ou 06 07 91 98 08

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vend reproducteurs charolais : 3 mâles (18 mois), père Artois, Hamel, Cabar P et 2 génisses pleines de Cabar P et Exotic P, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 2803)
✆ **06 21 88 22 77**

38 - Prête champs à brouter 1 hectare cabane eau clôturé élec.
✆ **09 63 26 19 42**

42 - Vds 10 taureaux Charolais HBC, 18 mois, Gaec Lapendery, livraison assurée.
✆ **06 33 45 64 39**

58 - El. charolais HBC, GAEC de Beaumont - 58230 Alligny-en-Morvan - EARL Guenot Nicolas - 21230 Allerey vend taureaux 18 mois issus de grande lignée, vêlage facile, IND. IBR, prix raisonnable, livraison toutes distances (réf. 220D)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Vends cheptel CHAROLAIS issu IA, bonne qualité maternelle et laitière, IBR A. (réf. 29VB2)
✆ **09 61 69 48 94 HR**

71 - El. Prim'Holstein, cause cessation, vd vaches en lactation et génisses gestantes, TGS. Bonnet Alain.
✆ **06 84 51 71 10**

88 - Vds jeunes vaches BLONDE D'AQUITAINE suitées (très calmes), taureau de 4 ans, jeunes taurillon de 12 mois. Bonne origine, vêlage facile, livraison. Cause retraite. Betaillère V L 2700 kg.
✆ **06 12 85 67 49**
ou 03 29 30 81 40

89 - Vends charolais HBC (baisse effectif), 60 taureaux de 12 - 17 mois, - 20 génisses de 2 ans, - 30 laitonnes, - 30 vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 210A)
✆ **06 89 18 05 87**
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

89 - PROPOSE génisses AUBRAC pleines (vêlage décembre) ou prête à saillir, bonnes origines issues du berceau. A réserver pour l'automne mâles reproducteurs, parents qualifiés, bonne souche avec lait, facilité de naissance et viande. IBR A. TGS. Emmanuel Hivert - Sceaux (réf. 240A)
✆ **06 38 83 04 06**

Caprin

26 - Vds chevrettes Alpines 8 mois à remplir - vds boucs alpins de tout âge
✆ **06 50 04 19 44**

Ovin

71 - 56e concours national du mouton charollais à Charolles vendredi 3 août, 700 reproducteurs attendus, à partir de 6 h 30, vente aux enchères des agneaux de stations, vente d'agnelles en lots, organisé par l'OS Mouton Charollais, hall des expositions 71120 Charolles, mouton.charollais@orange.fr ou www.mouton-charollais.com
✆ **03 85 24 00 18**

Chien

07 - Vds chiots F3 Briquets croisé vendéen sans LOF nés le 14/04/18 tat. + vacc, portée de 9, 300Ð, mère 123 RAS, Siret 48746585820016.
✆ **04 75 65 73 39**

42 - Donne chien mâle Border Collie noir et blanc, né le 01/06/2016, identification 250269606752127.
✆ **06 44 86 10 86**

42 - Vds Border Collie, portée de 4 chiots, nés le 20/04/2018, parents sur troupeau, mère 250269801470810, Siret 4.951.6740.16.
✆ **06 18 83 42 48**

Viticulture

Vendanges

69 - Cherche vendangeurs(euses) motivés nourris logés début septembre 7 jours env.
✆ **06 78 43 12 72**

69 - Cherche chauffeur de tracteur pour vendanges fin août déb sept 15 jours secteur Fleurie (69)
✆ **06 75 58 47 17**

69 - Cherche chauffeur tracteur pour vendanges sérieux et compétent 18 jours nourris logé.
✆ **09 61 57 00 04**

69 - Beaujolais cherche vendangeurs pour fin août à la grande journée.
✆ **06 81 34 88 00**

69 - Cherche vendangeurs et chauffeur de tracteur pour début septembre possibilité logés-nourris.
✆ **06 81 86 34 62**
ou 04 74 71 70 20

69 - Recherche vendangeurs(es) nourris logés fin août pour 8 à 10 jours dans le beaujolais.
✆ **06 88 56 69 49**

69 - Exploitation viticole cherche porteur de hotte nourri logé pour vendanges 25/08/2018.
✆ **04 78 47 93 45**

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOINGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2018 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

ROUX FRERES SA

au capital de 771 550,57 euros
42 rue des Lavières
21190 SAINT AUBIN
399 080 118 RCS DIJON

Le 28/06/2018, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé la société BRICOLA AUDIT ayant son siège 26 rue Henner 68000 COLMAR, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de M. Angel BRICOLA.

Le mandat de la société FIDALSEC-LINSIG, Commissaire aux Comptes suppléant, n'a pas été renouvelé en vertu de l'article L 823-1 alinéa 2 du Code de Commerce, modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016. Pour avis.

AL212921864

Lexan Avocats
Société d'avocats
ZIRST II – 55 rue Blaise Pascal
38330 MONTBONNOT
SAINT MARTIN

SAS CINEMA DE CAP-VERT

Société par Actions Simplifiée
au capital de 180.000 euros
Siège social : 6 Rue Devosge
21000 DIJON
415 018 670 RCS DIJON

Assemblée Générale Mixte en date du 25 juin 2018 :

- Nomination d'un nouveau Commissaires aux comptes titulaire.

- Non renouvellement du Commissaire aux comptes suppléant en application des dispositions de l'article L.823-1 du Code de Commerce

Anciennes mentions :

Nouvelles mentions :

Commissaires aux comptes :

Titulaire : ODICEO

Suppléant : M. Didier VAURY Commissaires aux comptes :

Titulaire : BDO Rhône Alpes – 20 Rue Fernand Pelloutier – 38130 ECHIROLLES

Pour avis,

Le Président.

AL212921872

KEOLIS DIJON MOBILITÉS

Société par actions simplifiée
au capital de 1.200.000 €
Siège social :
49 rue des Ateliers
21000 DIJON
815 371 661 R.C.S. Dijon

Aux termes du procès-verbal du 15 juin 2018, l'assemblée générale ordinaire a décidé de nommer en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Cédric PERRIDY, Madame Stéphanie MUYARD demeurant 84 rue Michel Ange 75016 PARIS.

Mention au R.C.S. de DIJON.

AL212921880

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

AVIS

SEDIAG
SAS au capital de 104.700 €
Siège social : Technopole Agroenvironnement AGRONOV,
Les Coulots, RD 31
Bat B - 21110 BRETENIERE
439 989 963 RCS DIJON

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 30/06/2018, les associés ont décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, la société EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT, SAS au capital de 136.000 €, siège social : Parc Valmy, 37 rue Elsa Triolet à DIJON (21000), 300 465 093 RCS DIJON, représentée par M. Philippe FERNANDES, ce pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le

31/12/2023. Pour avis.

AL212921898

TRANSFERT DE SIÈGE

SP80

Société Civile Immobilière
au capital de 14 000 euros
Siège social :
17 rue du 27ème Régiment d'Infanterie
21000 DIJON
825 062 086 RCS DIJON

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

Le 18/05/2018 l'AGE a décidé de transférer le siège social à compter du 18/05/2018, de 17 rue du 27ème Régiment d'Infanterie, 21000 DIJON à 20 rue du 27ème Régiment d'Infanterie 21000 DIJON. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. la gérance

AL212921742

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

OCS2
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 7, rue Aristide Briand
21700 NUITS ST GEORGES
831 619 945 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 2 mai 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée OCS2 a décidé de transférer le siège social du 7, rue Aristide Briand, 21700 NUITS ST GEORGES à la Zone artisanale « La petit champagne », 14 rue des cerisiers - Bâtiment 2- 21640 GILLY LES CITEAUX et de modifier en conséquence l'article 4 statuts. Pour avis – La Gérance

AL212921892

SARL GRIVAL

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622 euros
Siège social : 331 rue d'Alsace
45160 OLIVET
389 469 446 RCS ORLEANS

Aux termes d'une délibération en date du 7 juillet 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social d'OLIVET (45160) 331 rue d'Alsace à BEAUNE (21200) 18 rue Buffon à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ORLEANS sous le numéro 349 460 865 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Gérance : M. Sébastien GRAS demeurant 40 boulevard du Grand Clos - 45550 ST DENIS DE L'HOTEL et Mme Véronique MOREAU demeurant 1 rue du Faubourg Saint Jean - 21200 BEAUNE. Pour avis.

AL212921895

GRAS MOREAU HOLDING - G.M.H.

Société à responsabilité limitée
au capital de 266 560 euros
Siège social : 331 rue d'Alsace
45160 OLIVET
349 460 865 RCS ORLEANS

Aux termes d'une délibération en date du 7 juillet 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social d'OLIVET (45160) 331 rue d'Alsace à BEAUNE (21200) 18 rue Buffon à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ORLEANS sous le numéro 349 460 865 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Gérance : M. Sébastien GRAS demeurant 40 boulevard du Grand Clos - 45550 ST DENIS DE L'HOTEL et Mme Véronique MOREAU demeurant 1 rue du Faubourg Saint Jean - 21200 BEAUNE. Pour avis.

AL212921904

SCI DE L'ARNOUSE 2

Société Civile Immobilière
au capital de 152,45 Euros
Siège Social : 331 rue d'Alsace
45160 OLIVET
337 498 216 RCS ORLEANS

Aux termes d'une délibération en date du 7 juillet 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social d'OLIVET (45160) 331 rue d'Alsace à BEAUNE (21200) 18 rue Buffon à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ORLEANS sous le numéro 349 460 865 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Gérance : M. Sébastien GRAS demeurant 40 boulevard du Grand Clos - 45550 ST DENIS DE L'HOTEL et Mme Véronique MOREAU demeurant 1 rue du Faubourg Saint Jean - 21200 BEAUNE. Pour avis.

AL212921905

MODIFICATION DE CAPITAL

SARL MAROT

Au capital de 156 000 euros
Siège social
Chemin de la Lavière 21500 Fresnes
495 298 960 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 Janvier 2018 et du procès-verbal de la gérance en date du 15 avril 2018, le capital social a été réduit d'une somme de 77 000 euros, pour être ramené de 156 000 euros à 79 000 euros par rachat et annulation de 7700 parts sociales. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : «Le capital social est fixé à cent cinquante-six mille euros (156 000 euros).»

Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à soixante dix neuf mille euros «

Pour avis, La Gérance

AL212921869

MODIFICATION DE STATUTS

DIJON 3D

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 7 rue des Marguerites
21600 LONGVIC
823 618 632 RCS DIJON

Suivant décisions de l'associé unique du 26/04/2018 :

- le capital a été augmenté d'une somme en numéraire de 7 500 euros. Les articles 7.2 et 8.1 des statuts ont été modifié en conséquence,

- Mr Stéphane COLLIGNON, demeurant 50, rue Paul Delouvrier 21000 DIJON a été nommé cogérant à compter de ce même jour.

Mention sera faite au RCS : DIJON.

AL212921739

HFBC INVESTISSEMENTS

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
au capital de1.000.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 88 Rue de l'Ecotet
CHATEAURENAUD
71500 LOUHANS
487.555.591 RCS CHALON SUR SAONE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 14/06/2018, il résulte que :

Il a été décidé d'étendre l'objet social, à compter du 14/06/2018, aux activités : achat, vente, conception de machines et matériels et toutes prestations de services y relatives, exploitation de gîtes et a modifié en conséquence, l'article 2 des statuts.

Ancienne mention : gestion d'un portefeuille de titres et de valeurs mobilières, acquisition, vente, location de biens immobiliers et mobiliers, prestations de services, opérations de gestion financière, gestion et prise de participations, acquisition de droits et biens immobiliers.

Nouvelle mention : gestion d'un portefeuille de titres et de valeurs mobilières, acquisition, vente et location de tous biens immobiliers et mobiliers, prestation de services dans les domaines de la comptabilité, l'informatique, le marketing, le recrutement de personnel, le management et dans tous domaines ayant trait à la gestion, toutes opérations de gestion financière (centralisation de la trésorerie, prêts, avances, cautions), gestion et prise de participations, l'acquisition de tous droits et biens immobiliers, achat, vente, conception de machines et matériels et toutes prestations de services y relatives, exploitation de gîtes.

La dénomination sociale a été modifiée et devient HFBC, à compter du 14/06/2018 et a modifié en conséquence l'article 3 des statuts :

Ancienne mention : HFBC INVESTISSEMENTS

Nouvelle mention : HFBC

Le siège social a été transféré au 17 Bis Route de Seurre 21200 BEAUNE, à compter du 14/06/2018.

Pour information : représentant légal : M. Frédéric HUMBEY domicilié 17 Route de Seurre 21200 BEAUNE

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHALON SUR SAONE sous le numéro 487.555.591 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

AL212921857

GOICHOT ET FILS
Société Anonyme
au capital de 2 200 000 euros
Siège social :
avenue Charles de Gaulle
21200 BEAUNE
342 064 557 RCS DIJON

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Sa dénomination sociale, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 2 200 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Sous sa forme anonyme, la Société était dirigée par :

- Président - Directeur général : Monsieur André GOICHOT, demeurant 11 rue de la Planche de Pierre - 21190 MERCEUIL,

- Administrateurs : Monsieur André GOICHOT, demeurant 11 rue de la Planche de Pierre - 21190 MERCEUIL, Monsieur Arnauld GOICHOT, demeurant 16 rue des Bleuets - 21190 MERCEUIL, Madame Noémie GOICHOT, demeurant 11 rue de la Planche de Pierre - 21190 MERCEUIL.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIETE :

Monsieur André GOICHOT, demeurant 11 rue de la Planche de

Pierre - 21190 MERCEUIL.

COMMISSAIRES AUX COMPTES confirmés dans leurs fonctions :

S.A.S. ALTEXA, titulaire, Monsieur Jean-François OROSCO,

suppléant. Pour avis Le Président

AL212921863

EURL SERGE BRAULT

au capital de 605 944 €,
Siège : 125 A Route de Dijon 21200 Beaune
814 412 714 R.C.S. Dijon

Par décision de l'associé unique du 03/03/18 et du PV de l'AGE du 11/06/2018, le capital social a été réduit de 566 974 €, le ramenant ainsi de 605 944 € à 38 970 €, par voie de rachat et d'annulation de parts sociales. Aux termes du PV de cette même assemblée du 11/06/2018, il a été constaté la démission de Madame Brigitte BRAULT de ses fonctions de gérant et de la nomination en remplacement, à compter du 11/06/18, de Madame Caroline HAIDARE, née PELON, demeurant 11 ter rue des vignes rouges 21200 BLIGNY LES

BEAUNE.

AL212921865

EURL SERGE BRAULT

au capital de 38 970 €
Siège : 125 A Route de Dijon 21200 Beaune
814 412 714 R.C.S. Dijon

Par décision de l'associé unique en date du 11/06/2018, il a été décidé, à compter de cette même date :

- de modifier la forme sociale SELARL,

- de modifier la dénomination sociale qui devient GRANDE PHARMACIE BEAUNOISE.

AL212921866

BERTRAND JEAN-MICHEL ET CIE

SAS au Capital social de 196.119,56 euros
Siège social
La grande croix 21500 Buffon
Immatriculée 329925473 au RCS Dijon

Par décision de l'A.G.E en date du 30/06/2018 il a été pris acte de changer la dénomination de la société, à compter du 15/07/2018, pour GROUPE DISTRIBUTION FUNERAIRE ; Sigle et nom commercial : HOMAJE - KRAUS - BOCAP - EUROSARCO. L'article 2 des statuts a été modifié, en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Dijon.

AL212921870

EARL GUENEBAUT F ET I

Société civile au capital de 168 000 euros
Siège social : 21150 FROLOIS
353 993 884 RCS DIJON

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire endate du 26 juin 2018, la collectivité des associés a :

* nommé Monsieur GUENEBAUT Ludovic, demeurant Les Echaloirs Vaubuzin – 21150 FROLOIS, cogérant de la société pour une durée illimitée.

* modifié la dénomination sociale en EARL GUENEBAUT Fabrice, Isabelle et Ludovic.

Le tout à compter rétroactivement du 1er juin 2018.

Pour avis, la gérance

AL212921871

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 16/07/2018

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

COMBLANCHIEN: Vigne AOC Côte de Nuits Village - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

34 a 67 ca - La berchere: AA-73[469]

CORGOLOIN: Vigne AOC Côte de Nuits Village - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

8 a 22 ca - Aux cloux virey: AA-66[334]

SAVIGNY-LES-BEAUNE: Vigne AOC Savigny les Beaune, sauf parcelle ZE 242 en AOC Hautes Côtes de Beaune - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

2 ha 36 a 97 ca - Champlains: ZE-242[59] - Les gollardes: ZE-215-224-239[214] - Les planchots du nord: AS-11[212]

VOLNAY: Vignes AOC Bourgogne Côte d'Or rouge, Aligoté et terre à vigne AOC Côteaux Bourguignons.

1 ha 93 a 51 ca - Condemaine: AI-103-104 - En coulezain: AR-67 - En mon poulain: AL-15 - Les amerots: AI-80 - Les grandes terres: AI-44-53 - Puits de chaux: A-256-262-263

Vignes AOC Côteaux Bourguignons

64 a 35 ca - En coulezain: AR-120-190[121] - Renon: AR-7

COURCELLES-FREMOY: Pré - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

4 ha 69 a 90 ca - Es larrys: ZI-37-38-39(J)-39(K)-40-41

LA ROCHE-EN-BRENIL: Terre - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

2 ha 54 a 89 ca - Champs rouges: ZB-1-2 - Champs seigneurs: F-197 - Couture des cros: E-84 - Les larris: ZA-1-2-3

THOSTE: Pré - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

1 ha 96 a 50 ca - Le grand champ fumier: ZB-1-39-40-41

BAGNOT: Terre

2 ha 58 a 20 ca - L etang pillot: ZA-7-8

GLANON: Terre

78 a 00 ca - La voie d argilly: A-234

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 06/08/2018** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL212921899

S.A.R.L. LOUIS NIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 Euros
Siège social : 16, Grande Rue
21590 SANTENAY
477 740 211 R.C.S. DIJON

Par décisions du 1er Juillet 2018, l'associé unique adécidé :

- de transférer le siège social du 16 Grande Rue - 21590 SANTENAY au 2 route de Chassagne - 21590 SANTENAY

- d'étendre l'objet social aux activités suivantes :

. gestion, administration et exploitation de tous biens immobilier afin d'organiser

leurs visites ainsi que des parcs et alentours qui s'y rattachent,

. chambres chez l'habitant, location de salles pour toutes manifestations, salle d'exposition, réception avec traiteur,

. vente de produits régionaux et touristiques,

. l'exploitation de tous fonds de commerce de bar, salon de thé,

. brocante,

. toutes opérations pouvant se rattacher à l'achat et revente de tous produits et articles marchands réglementés ou non sous toutes formes et tous services pouvant s'y

rattacher,

- de transformer la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Son objet, son siège ont fait l'objet des modifications indiquées ci-dessus.

Le capital social reste fixé à la somme de 15 000 Euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la

décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés à l'unanimité.

Mr Bernard CHAPELLE, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de Société par Actions Simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT : Mr Bernard CHAPELLE demeurant 2 route de Chassagne - 21590 SANTENAY

DIRECTEUR GENERAL : Madame Laurence CHAPELLE demeurant 2 route de Chassagne - 21590 SANTENAY

AL212921874

ENTREPRISE HUBERT ROUGEOT MEURSAULT

Société Anonyme à Directoire
et Conseil de surveillance
Transformée en Société
par actions simplifiée
Au capital de 2 275 665 euros
Siège social : Champ Lain RD 23
21190 TAILLY
516 020 138 RCS DIJON

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2018 :

La décision, prise à l'unanimité, de transformer la Société en Société par actions simplifiée à compter du même jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Anciennes mentions

Forme :

Société anonyme à Directoire et conseil de surveillance

Directoire :

- M. Christophe ROUGEOT, demeurant chemin de la petite châtelaine – 21200 BEAUNE

- M. Thierry ROUGEOT, demeurant rue des Acacias – 211190 MEURSAULT

Président du Directoire :

- M. Christophe ROUGEOT

Conseil de surveillance :

- M. Hubert ROUGEOT, demeurant 26 rue Sudot – 21190 MEURSAULT

- Mme Jacqueline ROUGEOT, demeurant 26 rue Sudot – 21190 MEURSAULT

- Mme Marie-Christine SAUPE, demeurant Les toisières - 21190 MEURSAULT

Président du Conseil de surveillance :

- M. Hubert ROUGEOT

Vice-président du Conseil de surveillance :

Mme Jacqueline ROUGEOT

Nouvelles mentions

Forme :

Société par actions simplifiée

Président :

M. Christophe ROUGEOT

Directeur Général :

M. Thierry ROUGEOT

Commissaires aux comptes :

Les Commissaires aux comptes titulaires sont restés en fonction.

- EXCO SOCODEC, dont le siège social est située 51 Avenue Françoise Giroud – 21000 DIJON

- CORGECO DIAZ ET ASSOCIES, dont le siège social est situé 6 rue de Nolay – BP98 – 71200 LE CREUSOT.

Il a été mis fin aux mandats des Commissaires aux Comptes suppléants.

Mentions complémentaires

Admission aux assemblées et droit de vote :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément :

Sauf en cas de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou un descendant, la cession d'actions à un tiers est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Mention sera faite au RCS de DIJON

Pour avis

AL212921903

SARL CANNET MIGNOT
Cabinet d'avocats
2 bis rue du cap vert 21800 QUETIGNY - www.scpmcm.com

BCP HOLDING

Au capital de 5000 €
Ancienne forme SAS
Nouvelle forme SARL
Siège social :
20 Rue Jean-François Champollion
21200 BEAUNE
RCS DIJON B 514 003 144

Par décisions de l'assemblée générale du 28 Juin 2018, il a été décidé de transformer la société BCP HOLDING en société à responsabilité limitée à compter du même jour.

Cette transformation entraine la publication des mentions suivantes :

Capital : 5 000 euros divisés en 5 000 parts de 1,00 euro de valeur nominale unitaire.

Forme : société à responsabilité limitée.

Agrément : les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité prévue pour les décisions collectives extraordinaires.

Fin du mandat de Président de Monsieur Alain BOURGUIGNON demeurant 15 Rue du Faubourg – 54740 XIROCOURT qui prend donc fin ce jour.

Fin du mandat de Directeur Général de Monsieur David CASSAGNE demeurant 125 Route de Dijon – 21200 BEAUNE qui prend donc fin ce jour.

Fin anticipée du mandat pour exercer les fonctions de commissaire aux comptes titulaire de la société AUDIT CONSEIL COMPTABILITE, 3G Rue Jeanne Barret Parc Valmy – 21000 DIJON à partir du même jour.

Fin anticipée du mandat pour exercer les fonctions de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Nicolas MORON, Parc Valmy, 3 G rue Jeanne Barret – 21000 DIJON à partir du même jour.

Désignation de Monsieur Alain BOURGUIGNON demeurant 15 Rue du Faubourg – 54740 XIROCOURT, en qualité de co-gérant pour une durée indéterminée.

Désignation de Monsieur David CASSAGNE demeurant 125 Route de Dijon – 21200 BEAUNE, en qualité de co-gérant pour une durée indéterminée.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le siège, la denomination, la durée, l'objet social et la date de clôture de l'exercice social demeurent inchangés.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis,

AL212921906

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

VENTE

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend 1 appartement T2 sis 1 Rue du Jeu de l'Arc à AUXONNE (21130) Comprenant un balcon, situé au 1er étage. Surface carrez de 50,92 m². Cave. Chauffage collectif. DPE : E. PRIX LOCATAIRE DEPARTEMENT: 37 180 € hors frais de notaire et bancaires. Quotepart de charges annuelles pour le lot : 1 540/an soit 129 € / mois. Ref : 0503/4267/2 - Lots soumis à la copropriété. Nb de lots dans la copropriété (y compris les annexes) : 94 lots. « Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH.» Renseignements et Visites :CDCHABITATVENTES – JULIEN NOEL Tél : 09 79 99 02 15 – julien.noel@cdc-habitat.fr. Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de la Côte d'Or ainsi qu'aux gardiens de SCIC HABITAT BOURGOGNE pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH

AL212921884

CESSION

SCP TATAT ARNAUD DUGROSSY
Notaires associés à Sens (89100)
28 avenue Pompidou

AVIS DE CESSION

Suivant acte reçu par Me Clotilde TATAT, notaire associée à SENS le 02/07/2018, enregistré au service des impôts des entreprises de DIJON, le 10 juillet 2018, dossier 2018 34803, référence 2018 N01061.

La SARL «LOMBARD», au capital de 15.000,00 €, dont le siège est à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (21800), 42 avenue de la République, identifiée au SIREN sous le n°793657149 et immatriculée au RCS de DIJON,

A vendu à :

La SAS « BUCHERON », au capital de 20.000,00 €, dont le siège est à CHEVIGNY-SAINBT-SAUVEUR (21800), 42 avenue de la République, identifiée au SIREN sous le n° 839960648 et immatriculée au RCS de DIJON,

Un fonds de commerce de bar brasserie exploité à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (21800), 42 avenue de la République, sous le nom commercial «LIBERTY BAR»,

Entrée en jouissance : 2 juillet 2018,

Prix : CENT TRENTE-QUATRE MILLE EUROS (134.000,00 EUR) s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CENT VINGT-TROIS MILLE CENT DIX-SEPT EUROS (123.117,00 EUR),

- au matériel pour DIX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-TROIS EUROS (10.883,00 EUR)

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de la société dénommée « Boris MUGNERET, Thierry LAUREAU, Mathieu PÉRON, Ornella BERTHAUT et Jean-Henri NÉNERT, notaires, associés d'une SCP titulaire d'un Office Notarial », sis à DIJON (21000), 23 rue Jacques Cellerier.

Pour insertion

Le notaire.

AL212922117

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI MERLIN

au capital de 1 000 euros
12 rue Gustave Eiffel
21200 Beaune
445 144 595 RCS Dijon

Le 30/6/2018, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé M.Stéphane CAVAILLON-PINOD dt 130 route des Gorges d'Enfer 69250 CURIS AU MONT D'OR, en remplacement de M. Philippe GEVREY.

Pour avis

AL212921841

LHR FINANCES

SARL au capital de 38 800 €
Siège social
20 rue de Provence
21121 Fontaine les Dijon
407 703 396 RCS Dijon

AGO 30/06/2018 : nomination cogérante Mme Corinne RAPEZZI (18, rue de Provence 21121 FONTAINE LES DIJON), Pour avis.

AL212921846

S.C.E. CLOS BELLEFOND DOMAINE LOUIS NIE

Société Civile d'Exploitation
au capital de 30 760 Euros
Siège social : Clos Bellefond
Route de Chassagne
21590 SANTENAY
327 795 589 R.C.S. DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 1er Juillet 2018, l'assemblée générale a nommé en qualité de nouvelle gérante Mme Laurence CHAPELLE, demeurant à SANTENAY (21590) 2 route de Chassagne, pour une durée illimitée.

AL212921875

LES FEUILLES D'OR

SARL au capital de 7 622,45 euros
Place de la République
21190 MEURSAULT
415 101 435 RCS DIJON

Le 29/6/2018, l'associé unique a nommé M. Stéphane CAVAILLON-PINOD d.t 130 route des Gorges d'Enfer 69250 CURIS AU MONT D'OR, en qualité de nouveau gérant à compter du 1/7/ 2018, en remplacement de M.Philippe GEVREY. Pour avis

AL212921879

NON DISSOLUTION

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

AVIS

DIJON SAINT APO MOTOCULTURE
SARL au capital de 54 881,64 €
Siège social : 30, rue de la Redoute
21850 SAINT APOLLINAIRE
R.C.S. DIJON 318 338 712

Aux termes d'une délibération en date du 19/06/2018, la collectivité des associés a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce. Pour avis.

AL212921860

DISSOLUTION LIQUIDATION

LE BOCAL D'URSULE

Société à responsabilité limitée
au capital de 20.000 euros
Siège social : 43, rue des Godrans
21000 Dijon
791 054 984 RCS Dijon

Par décision du 31 mars 2018, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mars 2018 et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur Elodie GROSJEAN, demeurant 21, rue des Vignes – 21121 Daix, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 43, rue des Godrans - 21000 Dijon, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de Dijon.

AL212921483

LE BOCAL D'URSULE

Société à responsabilité limitée
en liquidation au capital de 20.000 euros
Siège social
43, rue des Godrans
21000 Dijon
791 054 984 RCS Dijon

Par décisions de l'associée unique en date du 31 mars 2018, l'associée unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Elodie GROSJEAN, demeurant 4 Rue du 11 Novembre – 21000 DIJON et l'a déchargé de son mandat ; décidé la répartition du produit net et de la liquidation ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Mention au RCS de DIJON.

AL212921868

AVIS DE DISSOLUTION AVEC ARRÊT D'ACTIVITÉ

RAPID'IMAGE
SARL à associé unique au capital de 1.000 euros
Siège social : 7 avenue Jean Jaurès
21150 VENAREY-LES-LAUMES
453 529 513 RCS DIJON

Aux termes d'un acte SSP du 30/06/18, Mme Sophie BOULANGER a décidé la dissolution anticipée de la SARL RAPID'IMAGE et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

Mme Sophie BOULANGER dmt 4 rue Verpinet à MARIGNY LE CAHOUET (21150) devient liquidateur à compter de cette même date. La gérance assumée par elle-même a pris fin à la même date.

Mme Sophie BOULANGER, liquidateur, possède les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur et sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de DIJON.

Pour avis et mention

Le liquidateur

AL212921873

AGAM

SARL au capital de 5 000 €, ayant son siège 60 Rue Chevreul 21000 DIJON, immat RCS DIJON 514 528 868 : Par décisions du 30/06/2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/06/2018, a nommé liquidateur Gilles ARRACHART (60 rue Chevreul 21000 DIJON) pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de liquidation est fixé 60 Rue Chevreul 21000 DIJON. Dépôt RCS DIJON. Pour avis.

AL212921881

AGAM

S.A.R.L. en liquidation au capital de 5 000 € ayant son siège : 60 Rue Chevreul 21000 DIJON. RCS DIJON 514 528 868. L'associé unique, par décisions du 30/06/2018, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de DIJON. Pour avis.

AL212921882

CP 21

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 20 000 €
Siège Social : 1, rue Ez Penottes
25 et 27, rue des Ateliers – 21000 DIJON
812 105 385 RCS DIJON

Par acte ssp du 29/05/2018, les associées ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/05/2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Mr Frédéric PEUILLON dt à BOURG-EN-BRESSE (01) – 15, rue de Montholon a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à BOURG EN BRESSE (01) - 15, rue de Montholon. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur

AL212921888

IN Extenso
Experts Comptables
Rue Jeanne Barret 21000 DIJON

NATURE SERVICES SARL

capital 50.000 euros
11, Rue Amont 21390 NORMIER
RCS DIJON 531 755 320

Le 20/06/2018, l'associé unique a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de l'EURL EMIN RCS Dijon 518 651 047 à compter du 01/01/2018, dissolution entraînant transmission universelle du patrimoine de l'EURL EMIN au profit de la Société NATURE SERVICES, associée unique personne morale de l'EURL EMIN sans liquidation, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en cremière instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au siège social 11, Rue AMONT 21390 NORMIER Mention sera faite au RCS DIJON. Pour avis, la Gérance

AL212921893

MEURETTISSIM

SARL en liquidation
Au capital de 9 000 euros
Siège de liquidation :
9 Place Notre Dame
21000 DIJON
540 009 727 RCS DIJON

L'A.G. du 16/07/2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Pierre-Etienne BERBEY de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du T.C. de DIJON, en annexe au R.C.S.

Pour avis

Le Liquidateur

AL212921902

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

ASSP du 05.07.2018 : création d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile immobilière

Dénomination : SOUDAN

Siège social : 24, Rue des Tilleuls -21460 JEUX LES BARD

Objet : La propriété, l'acquisition, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers ; la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres.

Durée : 99 ans

Capital : 10 000 €

Apports en numéraire : 10 000 €

Gérance : Nicolas SOUDAN et Lise SOUDAN demeurant ensemble 62 Rue Jean Jaurès – 38350 La Mure

Immatriculation : RCS DIJON

Pour avis

AL212921850

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à MALAIN du 3/07/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : ANPAMAR. Siège: 1 B Rue Sercey, 21410 MALAIN. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 2 000 euros. Objet : Bar, Brasserie, pizzeria, crêperie, avec débit de boisson. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Mme Patricia ROGER, demeurant 1 B Rue Sercey, 21410 MALAIN. La Société sera immatriculée au RCS de Dijon.

POUR AVIS. La Présidente

AL212921852

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SOCIETE CIVILE sans statut légal particulier immatriculée au R.C.S. de DIJON dénommée JC3M, au capital de 10.000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet l'acquisition, l'exploitation par bail ou autrement et la cession éventuelle de tous immeubles, biens et droits immobiliers. L'édification de toutes constructions ainsi que la réfection et l'aménagement de toutes constructions existantes. L'acquisition et la gestion de tous titres de sociétés immobilières.

Son siège social est fixé à SOMBERNON (21540) – 22 Rue du Vieux Château et le gérant est Monsieur Jean-Christophe MERCUSOT demeurant à SOMBERNON (21540) – 32 Rue du Vieux Château.

Les parts sociales, librement cessibles entre associés, ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément de tous les associés.

Le gérant

AL212921867

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CHASSAGNE-MONTRAHET (21190) du 25 juin 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile de Portefeuille

Dénomination sociale : FACIENS VINUM

Siège social : 24, rue Charles Paquelin - 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET

Objet social : l'acquisition, par quel que moyen que ce soit et sous quelle que forme que ce soit, et la gestion de toutes valeurs mobilières ; la prise de participation ou d'intérêts, par quel que moyen que ce soit et sous quelle que forme que ce soit, dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 165 000 Euros

Gérance : Mr Armand HEITZ, demeurant 24, rue Charles Paquelin 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON

AL212921876

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/07/2018, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : BRICO JARDIN SERVICES Objet social : La prestation de petit bricolage, de jardinage, et de services à domicile pour les particuliers et les entreprises. Siège social : 18 RUE SAINT EXUPERY, 21300 Chenôve. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Président : M. NIQUET OLIVIER, demeurant 7A RUE GABRIEL BELOT, 21000 Dijon Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Clause d'agrément : Cession libre entre actionnaires. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Dijon

AL212921894

NIÈVRE

NOMINATION

ULTREÏA

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 127 Bis Rue des Montapins
58000 NEVERS
824 371 082 RCS NEVERS

Le 7 Juillet 2018, l'Associé unique a nommé la société BF AUDIT PARTENAIRES, sis 23 Avenue de Poumeyrol, Bâtiment C – 69300 CALUIRE ET CUIRE en qualité de commissaire aux comptes

AL582921923

VINCENT SA

Société anonyme à Directoire
et Conseil de surveillance au
capital de 4 029 050.00 €
Siège social : 3 Route de Paris
58640 VARENNESVAUZELLES
571 881 002 RCS NEVERS

Au terme d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire en date du vendredi 29 juin 2018, la société KPMG SA – Tour Eqho - 2 Avenue Gambetta – 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX a été nommée premier Commissaire aux Comptes titulaire pour une période de six exercices prenant fin à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 en lieu et place de la Société KPMG AUDIT Paris et Centre – 2 bis Rue de Villiers – Les Hauts de Villiers – 92309 LEVALLOIS-PERRET dont le mandat était arrivé

à échéance.

Le mandat de la Société KPMG AUDIT NORD – 159 Avenue de la Marne – 59705 MARQ-EN-BAROEUIL Commissaire aux comptes suppléant dont le mandat était arrivé à échéance, n'a pas été renouvelé et il n'a pas été procédé à la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant, dans le cadre de la loi SAPIN II visant la réforme des commissaires aux comptes suppléants.

Pour avis

Le Président

AL582921928

FMB

Société par actions simplifiée
Au capital de 190.450 euros
Siège social : route du circuit
58490 Saint Parize le Châtel
B 571 880 012 RCS Nevers

Aux termes d'une décision de l'associé en date du 18 juin 2018, il résulte que :

- La Société KPMG SA, Tour Eqho, 2 avenue Gambetta, 92066 Paris La Défense Cedex, a été nommée en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire de la Société, en remplacement de la Société FIDUCIAL AUDIT, 20 place de l'Iris, 92400 Courbevoie.

- La Société SAREX, 67 Boulevard du Point du Jour, 06700 Saint Laurent du Var, Commissaire aux comptes suppléant de la Société, a démissionné de ses fonctions et n'a pas été remplacée.

Conformément aux nouvelles dispositions légales, le Commissaire aux comptes principal étant une société pluripersonnelle, il n'est pas nécessaire de nommer un Commissaire aux comptes suppléant.

Mention sera faite au RCS de Nevers.

Pour avis,

Le représentant légal.

AL582921941

ALTIFORT SMFI

SAS au capital 50 000 000 €
5 rue des Guérins 58200 Cosne Cours sur Loire
390 053 411 RCS NEVERS

Suivant PV des décisions de l'associé unique du 02/07/2018 la société ALTIFORT France, SAS au capital de 10.452€ sise 2 rue du Marais 80400 HAM – 822 841 003 RCS Amiens, a été nommée en qualité de Président en remplacement de Mr Hubert PARIS, démissionnaire.

AL582921951

TRANSFERT DE SIÈGE

SLCC IMMO

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 €
Siège social
1 rue du Chaillou 58400 Chaulgnes
812 705 408 RCS Nevers

L'AGE du 02/07/2018 a décidé de transférer le siège social de la société 1 Bis Avenue Jean Jaurès - 58160 - IMPHY, à compter du 02/07/2018. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Mention au RCS de NEVERS.

AL582921934

SCI D.V.P.V.

Société civile
au capital de 1.500 €
Siège social :
117 10ème Avenue
60270 GOUVIEUX
538 306 762 R.C.S. Compiegne

Suivant procès-verbal en date du 13 juillet 2018, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : CHAMPCOMMEAU 58230 ALLIGNY EN MORVAN.

Pour information :

Objet social : L'acquisition, la transformation, la construction,l'aménagement, l'administration et la location de tous biens immobiliers.

Durée : 99 années.

En conséquence, l'article Siège des statuts a été modifié.

La société fera l'objet d'une immatriculation au RCS de Nevers désormais compétent à son égard.

La gérance.

AL582921952

RECTIFICATIF

Erratum : dans l'annonce AL582721877 parue le 6 juillet 2018, il faut lire «**Dénomination : NIVERNAISE DES FARINES - MOULIN DES COMBRAILLES**» au lieu de «Dénomination : MOULIN DES COMBRAILLES»

AL582921925

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP Joël GAUTHIER & Emmanuel CLERGET
Notaires à La Charité-sur-Loire (Nièvre)
37 ter, avenue Maréchal Leclerc

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Avis est donné de la modification du régime matrimonial par :Monsieur Serge Paul Louis MARTINEZ, retraité, et Madame Marylin Pierrette COARASA, assistante maternelle, son épouse, demeurant ensemble à LA CHARITE SUR LOIRE (58400) rue

de la Résistance Le Champ Filiau.

Modification opérée : adoption du régime de la communauté universelle avec attribution intégrale.

Notaire rédacteur de l'acte : Maître Joël GAUTHIER

Date de l'acte : 7 juillet 2018

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis et insertion

Le notaire.

AL582921927

SCP Francis LHERITIER
et Nicolas CIRON
Notaires associés
6 avenue Saint-Just,
58000 NEVERS

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Francis LHERITIER notaire associé à NEVERS, office notarial n°58003, le 13 juillet 2018, Monsieur Jean-Yves PELARDY, supply chain, et Madame Sandrine DARRIGO, réceptionniste hôtellerie, son épouse, demeurant ensemble à NEVERS (58000) 39 Bis Rue Paul Vaillant Couturier, mariés initialement sous le régime de la communauté réduites aux acquêts (communauté légale) à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de CHAUMONTEL (95270) le 14 octobre 1989, ont adopté, pour l'avenir, le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Francis LHERITIER, notaire associé à NEVERS, 6 Avenue Saint-Just.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance de NEVERS.

Pour avis et insertion

Me Francis LHERITIER

AL582921949

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Maître Vincent BILLECOQ
Avocat
10 place Carnot - 58000 NEVERS
Tél 03 86 93 08 53

AVIS SIMPLIFIE

VENTE D'IMMEUBLES
AUX ENCHERES PUBLIQUES
A l'audience des saisies immobilières
Palais de Justice
Place du Palais – 58000 NEVERS
Mardi 21 août 2018, audience publique à 10h30

Vente en deux lots :

- LOT N°1 : sur la Commune de MESVES SUR LOIRE (58400), un immeuble sis Le Bourg, cadastré Section E n°601 et 602 pour une contenance totale Loi Carrez de 126,77 m².

Sur la mise à prix de 10.000 €,

outre les frais taxés préalablement

Visite : lundi 13 août 2018 à 14 h – sur place

- LOT N°2 : sur la Commune de COSNE COURS SUR LOIRE (58200), la moitié indivise d'un immeuble occupé sis Vignelle, cadastré Section AT n°254, n°255, n°259 et n°260 pour une contenance totale Loi Carrez de 119,64 m².

Sur la mise à prix de 10.000 €,

outre les frais taxés préalablement

Visite : lundi 13 août 2018 à 15 h 30 – sur place

L'adjudication aura lieu le mardi 21 août 2018 à 10h30, par devant le Tribunal de Grande Instance de NEVERS, siégeant dite ville Place du Palais.

Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NEVERS.

AL582921944

MODIFICATION DE STATUTS

ENTREPRISE MERLOT

Société par actions simplifiée
à associé unique
au capital de 80.000 euros
Siège social
Route Nationale 7 - 58400 Mesves-sur-Loire
323 416 966 RCS Nevers

Par un procès-verbal de l'associée unique du 19 juin 2018 : les mandats de Monsieur William RAPAUD, co-commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Philippe CHAUSSAT, co-commissaire aux comptes suppléant étant arrivés à expiration et il a été décidé de ne pas procéder à leur renouvellement ni à leur remplacement. Mention au RCS de DIJON.

AL582921800

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE -LOIRAND
Spécialiste en droit rural et en

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIEVRE

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de GARCHIZY:

1 ha 65 a 34 ca - La cote: BD-58[148]-59[147] - Les barres: ZE-114-115

1 ha 36 a 28 ca - La cote: BD-48[155]-49[156] - Les barres: ZE-112-113 - Les niolins: AP-71

Cmne de SAINTE-COLOMBE-DES-BOIS

Parcelles de bois :

7 ha 15 a 14 ca - Bedoy: D-405 - Champs de volerin: C-147-197-336 - L ourdon paille: ZD-33 - Pres de soubran: D-218

Cmne de SAINT-PIERRE-DU-MONT

Biens loués sur une partie de la surface:

18 ha 42 a 77 ca - Champs royer: C-521 - La piece des vignes: C-740 - Le grand montury: C-796-797(*)-798-800-801(*)-802 - Le palais: ZI-21 - Le petit montury: ZK-20-21-22(*) - Sur guelby: ZO-11 - Vaulaux: ZK-46

Cmne de VILLAPOURCON

Parcelles de bois:

2 ha 31 a 96 ca - Bois des boulets: C-2048[1879] - Champs du bois: D-808-816 - Haut de la pierre: C-1208 - Pre sauso: C-859

25 a 78 ca - Bois des boulats: AM-124

1 ha 48 a 15 ca - Les champs rose: D-937-938-940-953 - Les corseries: D-1750

80 a 87 ca - Bois du bouchet: C-1016 - La chaume de bouchet: C-2083[833] - La galerie: C-916 - Lichard: C-2030[1059]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 06/08/2018** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL582921950

droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 BOURGES

GFA DE LA CHATAIGNERAIE

Groupement Foncier Agricole au capital de 204 891,49 ¤
Siège social : Les Bongrands - 58270 ST JEAN AUX AMOGNES
343 010 294 RCS NEVERS

MODIFICATIONS

L'AGE du 30/06/2018 a décidé de : - nommer M. Thomas GIRARD, dmt à SAVIGNY EN SEPTAINE (18390), 21 impasse de la Septaine, aux fonctions de gérant à cpter de cette même date, en remplacement de M. Francis LEJAULT, démissionnaire ;

- transférer le siège social à SAVIGNY EN SEPTAINE (18390), 21 Impasse de la Septaine.

Mention sera faite au RCS de NEVERS et de BOURGES.

Pour avis, la Gérance.

AL582921924

LES SELECTIONS DE TRACY

SARL
au capital de 10.000 €
Siège social :
11, rue du Château – Le Moulin de Tracy
58150 TRACY-SUR-LOIRE
830 719 316 R.C.S. Nevers

Aux termes du PV de l'AGE en date du 25/05/2018, il a été décidé :

- de transformer ladite société en SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE sans création d'un être moral nouveau, à compter du 25/05/2018. Il n'a pas été apporté de modification à l'objet, à la dénomination sociale, au siège social ni à la durée ; le capital social reste fixé à 10.000 €.

Mme Juliette D'ESTUTT D'ASSAY demeurant à PARIS (75005) – 42, rue Descartes a été désigné en qualité de président, pour une durée indéterminée.

Mme Marie D'ESTUTT D'ASSAY demeurant à PARIS (75011) – 53bis, rue de la Roquette a été désigné en qualité de directrice générale pour une durée indéterminée.

- de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire M. Aurélien BOULAY demeurant à SAINT SATUR (18300) – Route de Surry en Vaux et qualité de commissaire aux comptes suppléant la société COMPTAFRANCE, SA dont le siège social est à BOURGES (18000) – 10, rue Georges Pompidou, immatriculée au RCS de Bourges sous le N° 382 675 551,

- d'augmenter le capital social d'un montant de 700 € pour le porter de 10.000 € à 10.700 € par la création et l'émission de 7 actions de préférence d'une valeur nominale de 100 € chacune.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de Nevers.

AL582921935

AFFIRMATION VIDÉO

Sigle : Ediart
Société à responsabilité limitée
au capital de 7.622,45 €
Siège social :
22 rue Nicolas Cornette
58410 ENTRAINS-SUR-NOHAIN
345 019 459 R.C.S. Nevers

Suivant procès-verbal en date du 30 juin 2018, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'objet social.

En conséquence, l'article 2 des statuts est devenu : Adjonction : Toute activité publicitaire sous toute ses formes, notamment celle de régie sur tout support.

Suppression : Vente en gros, demi-gros et détail de tout produit rattaché aux jardineries, bricolage, quincaillerie, matériaux d'aménagement des extérieurs et autres matériaux.

Reste de l'article inchangé.

Le représentant légal.

AL582921947

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

VENTE

Office Notarial de Maîtres S. KREICHER et S. SANDELLI
Notaires à Château-Chinon (Nièvre),
2, place du Docteur Bondoux

AVIS

En application des articles L.331-19 et suivants du Code Forestier, avis est donné de la vente de parcelles boisées situées commune de GLUX-ENGLENNE (58370), cadastrées Section B n° 646 et 833, et commune de VILLAPOURCON (58370), cadastrées Section C n°1923, 1925 et 1939, d'une contenance totale pour l'ensemble de cette propriété, de 03 hectares 15 ares 00 centiare, moyennant le prix de 25.200,00 €uros. Cette vente aura

lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contigüe au bien vendu dispose d'un délai de deux mois à compter de cette publication pour faire connaître par courrier recommandé adressé à Maître SANDELLI, notaire à CHATEAU-CHINON (58120), qu'il exercera son droit de préférence.

Pour avis et mention.

Me Stéphane SANDELLI, notaire.

AL582921938

CESSION

Dominique MARTIN Thibaut
MARIE
Notaires Associés
1, Rue Saint-Martin
B.P. 122 - 58001 NEVERS CEDEX
Tél. 03 86 61 26 33
Fax 03 86 57 24 06
E-mail : scp.martin.marie@notaires.fr

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Dominique MARTIN, Notaire Associé de la SCP dénommée «SCP MARTIN & MARIE», NEVERS 1 Rue Saint Martin, le 30/06/2018 enregistré à NEVERS 1, le 05/07/2018 réf 2018N399 a été cédé par :

M. Bernard, Jean, Patrick HOURDIN, retraité, et Mme Edwige, Odette, Andrée DELARUE, conductrice de taxis, son épouse, GARCHIZY (58600) 1525 avenue de la Paix.

A la SARL TAXI BENELY, au capital de 8000 €, CUFFY (18150), 1 place de L'Eglise, SIREN n° 522755594 RCS BOURGES.

Les éléments d'exploitation d'un fonds d'activité d'exploitant de taxi que Mme HOURDIN fait valoir personnellement, dans la ville de GARCHIZY 1525 avenue de la Paix, identifié au RCS de NEVERS n° 351 791 868.

Entrée en jouissance : 01/07/2018

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE EUROS (229.000,00 EUR), s'appliquant :

- Eléments incorporels : DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (225 000,00 EUR),

- Matériel : QUATRE MILLE EUROS (4 000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la

dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

AL582921946

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

3 rue Jean Pitre Chevalier – Creac'h Gwen
29336 Quimper Cedex

GENERALE COLLECTIVITES

Société par actions simplifiée
au capital de 38.200 euros
Siège social
ZAC des Chamonds
Rue Edouard Branly
58640 Varennes-Vauzelles
300 577 202 RCS NEVERS

Madame Tatiana RUMEAU demeurant 23, Avenue Paul Riquet – 11170 VILLESEQUELANDE est déclarée en qualité de personne ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la société GENERALE COLLECTIVITES à compter du 2 juillet 2018.

AL582921937

AU TRIBUNAL

SARL au capital social de 6000 Euros
Siège social : 22 rue Vieille Route
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
SIREN 832 604 847 R.C.S. NEVERS

Le 15 juin 2018, l'AGO a nommé Co-Gérante, Mme Malika BARBIER demeurant 1 rue Emile Combes 58200 COSNE COURS SUR LOIRE.

Pour avis.

AL582921943

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

NOMINATION DE CO-GERANTES

MALVICHE DISTRIBUTION Société à responsabilité limitée au capital de 70.000 euros

Siège social : 1 Route de Chalaux 58140 SAINT MARTIN DU PUY 749.981.304 RCS NEVERS Le 23 Juin 2018, il a été décidé : - de nommer, à compter du 1er juillet 2018 et pour une durée illimitée, en qualité de co-gérantes : Madame Jocelyne MALVICHE-BARGEOT demeurant à SAINT MARTIN DU PUY (58140) – 1 Route de Chalaux ; Madame Sophie RADEL née MALVICHE demeurant à SAINT MARTIN DU PUY (58140) – 4 Route de Chalaux et Madame Karine MALVICHE demeurant à SAINT MARTIN DU PUY (58140) – 2 Route d'Empury - de modifier l'article 32 des statuts

AL582921945

NON DISSOLUTION

FIDUCIAL
SOFIRAL

58000 Nevers

CVMF LOISIRS

SARL au capital de 10 000 euros
L'Etang du Merle
58330 CRUX LA VILLE
RCS NEVERS 822 921 078

Délibération du 04/07/2018 : L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant en application des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL582921926

DISSOLUTION LIQUIDATION

CRITERRES

SARL au capital de 5.000 €
Siège social : 6 route de Tannay,
58500 Villiers-sur-Yonne
489 525 774 RCS Nevers

L'AGE du 29/05/2018 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 29/05/2018, nommé en qualité de liquidateur Mme Françoise MEYSSELLE née GRAVIER demeurant 6 route de Tannay, 58500 Villiers-sur-Yonne, et fixé le siège de liquidation au 6 route de Tannay, 58500 Villiers-sur-Yonne. L'AGE du 30/06/2018 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/06/2018. Radiation au RCS de Nevers

AL582921857

SOCIÉTÉ SAS RP CONSEIL

Société par actions simplifiées
Capital: 20 000 €
Siège social: 2 ter rue du bois d'ardenet
58000 NEVERS
R.C.S NEVERS B 419 416 151

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 2 juillet 2018 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2018 et sa liquidation amiable.

Le liquidateur amiable nommé est Mr Rémy PICHON.

Le siège de la liquidation est : 2 ter rue du bois d'Ardenet 58 000 NEVERS.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

AL582921929

BIJOUTERIE PETIT

Société à responsabilité limitée
en liquidation
Au capital de 106 744,79 Euros
Siège social : 3 Quai de Loire 58300 Decize
Siège de liquidation
1 rue des sorbiers
58300 Saint Léger des Vignes
392 721 395 RCS Nevers

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13.06.2018, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

-approuvé les comptes de liquidation ;

-donné quitus au Liquidateur, Monsieur Gilles PETIT demeurant 1 rue des sorbiers - 58300 SAINT-LEGER-DES-VIGNES et déchargé ce dernier de son mandat ;

-prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

Mention sera faite au RCS de Nevers.

Pour avis.

AL582921930

ELECTRICITE ET DOMOTIQUE DES PARTICULIERS AUX PROFESSIONNELS

Par abréviation EDPP
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital social de 5 000 Euros
Siège social : 167 route du Vivier
58130 Urzy
R.C.S. Nevers 833 352 289

Le 02.07.18, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 02.07.2018. M Romain FOURNIER demeurant 167 route du Vivier 58130 URZY, a été nommé Liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au siège de la société.

AL582921933

AU JARDIN D'HADELIN

EURL au capital de 1000 €
Siège social : 6 place de l'hôtel de Ville,
58800 Corbigny
754 057 255 RCS de Nevers

L'AGE du 17/11/2017 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur Mme PIRET-GERARD MARIE-ANNE, demeurant 3 RUE DES VIGNES, 21700 Villers-la-Faye, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Modification au RCS de Nevers

AL582921942

TONAO

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital social de 12 000 Euros
Siège social : Le Chollet
58160 SAUVIGNY LES BOIS
R.C.S. NEVERS 801 028 077

Le 30.06.2018, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30.06.2018. M. Thierry LAJERIGE demeurant Le Chollet 58160 SAUVIGNY LES BOIS, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège de la société.

Pour avis.

AL582921948

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 11 juillet 2018 constitution de la SAS : RSL

Capital social : 5 000 euros.

Siège social : 1 rue Réquichot 58000 SERMOISE SUR LOIRE

Objet : propriété, acquisition, vente, administration et gestion, notamment par location ou autrement, de tous immeubles, droits ou biens immobiliers et participations dans toutes sociétés immobilières, propriété, l'acquisition, la vente, l'administration et la gestion de tous biens meubles.

Président : M. Ronald LECOMTE demeurant 1 rue Réquichot 58000 SERMOISE SUR LOIRE

Directeur Général : Mme Sylvie BARREAU demeurant 1 rue Réquichot 58000 SERMOISE SUR LOIRE

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

AL582921931

les avocats

B.V.F.D
Berthéas.Vitrolles.Druenne.
Sastre
et associés
Lexter Droit des Affaires
Société d'Avocats
145 rue de la Montat
42100 St-Etienne

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte S.S.P. en date à MESVES-SUR-LOIRE (58) du 05/07/2018, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LES JACQUOTTERIES

Siège social : 24B Avenue de la Gare 58400 MESVES-SUR-LOIRE

Objet social : - l'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration, et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens et droits immobiliers bâtis ou non, dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement - la disposition, l'aliénation, la vente ou apport en société de tous immeubles et droits immobiliers et mobiliers composant son patrimoine -

Durée de la Société : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au R.C.S.

Capital social : 2 000€.

Gérance : M. Stéphane MONIER demeurant 24B Avenue de la Gare 58400 MESVES-SUR-LOIRE et Mme Françoise MONIER demeurant 24B Avenue de la Gare 58400 MESVES-SUR-LOIRE

Clauses relatives aux cessions de parts : libres en tre associés, conjoints ou descendants des associés - agrément dans les autres cas obtenu par les associés représentant au moins les 2/3 des parts sociales

Immatriculation de la Société au R.C.S. de NEVERS.

Pour avis, La Gérance

AL582921932

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 12.07.2018, il a été constitué la société suivante :

Forme : Société civile immobilière

Dénomination : SCI ORCHIDEE

Siège social : 12 avenue du 14 juillet 58300 DECIZE

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 ans.

Capital : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérant : Monsieur Nicolas THAUSE demeurant 12 avenue du 14 juillet 58300 DECIZE.

Cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Immatriculation : au RCS de Nevers

Pour avis.

AL582921936

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à NEUVY SUR LOIRE en date du

22/06/2018, il a été constitué une société d'exercice libéral à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CLINIQUE VETERINAIRE RAMJA JAHJA, SELARL Vétérinaire

Siège social : 221 route de Nevers, NEUVY SUR LOIRE (Nièvre)

Objet : La société a pour objet l'exercice de la profession de vétérinaire. Elle ne

peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer. Elle peut, en outre, accomplir toutes opérations civiles, mobilières, financières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet visé ci-dessus, ou en faciliter l'accomplissement.

Dans les rapports entre les associés et dans ses rapports avec les tiers, la société sera expressément tenue au respect des règles déontologiques propres à la profession de vétérinaire, et notamment au respect du principe d'indépendance et au respect du secret professionnel.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1 000 Euros

Gérance : RAMJA Jajha, demeurant 221 route de Nevers, NEUVY SUR LOIRE (Nièvre),

Immatriculation : Au RCS de NEVERS,

Pour avis, le gérant

AL582921939

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 03.01.2018 constitution de la SAS : LA MAISON NOETIQUE

Capital social : 10 000 euros.

Siège social : Le Cérizot - 58230 MOUX EN MORVAN

Capital social variable : Capital social souscrit : 10 000 euros

Capital en deça duquel il ne peut être réduit : 10 000 euros

Objet : Ensemble des activités d'aménagement, de promotion et de gestion du centre de séminaires et d'évènements «La Maison Noétique» situé sur le domaine résidentiel «La Cabane Verte» à Moux en Morvan, éventuels logements y attenant pour recevoir invités et participants. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, acquisition, location, prise en location-gérance de tous fonds de commerce, prise à bail, installation, exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers.

Président : M. Marc Van Keymeulen demeurant Domaine de Tchession, 24; B-6980 La Roche en Ardennes (BELGIQUE)

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

AL582921940

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

YONNE

DIVERS

YONNE EQUIPEMENT

Société anonyme d'économie mixte
Avenue des Plaines de l'Yonne
89000 AUXERRE
Capital : 3 434 253,30 €
RCS Auxerre B 402 196 224

MODIFICATION D'UN REPRÉSENTANT DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Assemblée spéciale des collectivités représentée par Mme Marie Louise Fort (Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais)

En remplacement de :

- Assemblée spéciale des collectivités représentée par M. Jean Philippe Saulnier Arrighi (Communauté de communes de Puisaye Forterre)

Pour avis,

L'Assemblée spéciale

AL892922083

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 du Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date à AVALLON, du 16 décembre 2011, déposé au rang des minutes de Maître Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON, aux termes d'un acte contenant procès-verbal de dépôt et de description de testament reçu par ledit notaire, le 29 juin 2018, Madame Constance Sylvie Justine DONADA, veuve de Monsieur Léo Alfred Charles RUFENER, demeurant à AVALLON (89200), 14 avenue Paul Doumer, née à BEDONIA (Italie), le 3 janvier 1921, décédée à AVALLON (89200), le 15 février 2018, a institué des légataires universels.

Les oppositions à l'exercice de leurs droits seront reçues entre les mains de Maître Lucie BOURSIER, notaire à L'ISLE SUR SEREIN (89440), 17 avenue du Président Bidault de l'Isle, chargé du règlement de la succession, dans le délai d'un mois à compter de la réception par le Greffe du TGI d'AUXERRE, de la copie authentique du procès-verbal sus visé et copie figurée de ce testament.

Pour avis

Le notaire

AL892922098

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 14 septembre 1990,

Madame Mireille LADOUE, en son vivant veuve de Monsieur Marcel Charles Eugène MELLIER, demeurant à AUXERRE (89000), Résidence des Clairions, 1 avenue Fontaine Ste Marguerite,

Née à BASSOU (89400), le 18 février 1924.

Décédée à AUXERRE (89000), le 13 avril 2018.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane DROUET , Notaire à MIGENNES (89400), 75 bis avenue Jean Jaurès, le 16 juillet 2018, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphane DROUET, notaire à MIGENNES (89400), 75 bis avenue Jean Jaurès, référence CRPCEN : 89040, dans le mois suivant la réception par le greffe du TGI d'Auxerre de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL892922136

NOMINATION

EHPAD FLORE

SAS au capital de 1.000 €
Siège social
13-15, rue Ernest Beauvais
89340 Saint-Agnan
830 806 238 R.C.S. Sens

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 28 mai 2018, il a été décidé de nommer en qualité de président : BRIDGE INVEST SAS siège social : 111, rue de Longchamp 75116 Paris - 828 014 514 RCS PARIS en remplacement M. TASSONI Stéphane.

Mention sera faite au RCS de Sens.

Pour Avis.

AL892922118

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de BOBIGNY en date du 06-07-2018 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans au profit de la SA ROCAMAT 89440 Massangis (transformation, vente de pierres) RCS BOBIGNY 572.086.577. Désigne M. Jean-Louis, Didier MARPILLAT ès qualités de représentant légal des sociétés SA BELMERT CAPITAL et SA ROCAMAT comme tenu d'exécuter le plan. Nomme commissaire à l'exécution du plan Me Patrick Legras De Grandcourt 2 Ter Rue de Lorraine Angle Rue René Camier 93000 BOBIGNY. Maintient mandataire judiciaire : Bally M.J. 69 Rue d'Anjou 93000 BOBIGNY jusqu'à la fin de la vérification des créances et Me Patrick LEGRAS de GRANDCOURT pour établir et gérer les créances salariales. Maintient administrateur Me Philippe Bleriot 26 Che de la Madeleine 93000 BOBIGNY et la SCP Patrice BRIGNIER, 18 Rue de Lorraine pour la mise en oeuvre du PSE, des licenciements, et leur confère tout pouvoir pour leur permettre de passer les actes de cessions nécessaires à la réalisation du plan de cession au profit de POLYCOR.

AL892922100

GAEC DU CHARDONNAY

Groupement Exploitation Agricole en Commun
Au capital de 243.918,43 euros
Siège social : Moulin du Pâtis 89800 CHABLIS
RCS AUXERRE 341 805 943

Aux termes d'une ordonnance de référé de Madame ISART,Présidente du Tribunal de Grande Instance d'Auxerre du 06 Juillet 2018, Monsieur Thierry VANDENBROUCQUE, sis 29 rue Louis de Broglie à DIJON (21000) a été nommé Administrateur provisoire de la société.

AL892921900

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

CONTROLE TECHNIQUE DE LA PUISAYE

SARL au capital de 10000euros.
Siège social: Zi la vallée
89220 Bléneau
389464926 RCS Auxerre.

Le 16/06/18, les associés ont décidé de transférer le siège social au 3 Rue de la Ferronnerie 89220 Bléneau à compter du 01/06/18; Mention au RCS de Auxerre

AL892921944

CAPSE

SARL SARL au capital de 100 €
Siège social : 8, rue de la Croix Broisine,
89500 Rousson
512 752 742 RCS de Sens

L'AGE du 29/03/2018 a décidé de transférer le siège social de la société 178 Bd Haussmann, 75008 Paris, à compter du 29/03/2018 Radiation au RCS de Sens et réimmatriculation au RCS de Paris

AL892922092

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

DEGRYSE CLEMENT EURL
au capital de 3 000 euros,
6 Rue des nouvelles
89230 VENOUSE
RCS AUXERRE 789 654 423

Aux termes du procès-verbal de AGE du 17 mai 2018, la société susvisée a décidé de transférer son siège social de 6 rue des nouvelles - 89230 VENOUSE au 8 rue de la Poterne Chenneton - 89800 CHABLIS, à compter du 17 mai 2018. Les statuts seront modifiés en conséquence et la modification sera faite au RCS d'Auxerre. Pour avis, La gérance

AL892922094

SOCIETE D'EXPLOITATION DES GROTTES D'ARCY (S.E. GROTTES D'ARCY)

SAS au capital social de 30.000 euros
Siège social : Le Châtenay Val Sainte-Marie
89270 Arcy-sur-Cure
792 730 947 R.C.S. Auxerre

Le 29 juin 2018, la Président a décidé de transférer le siège social à : D606 89270 ARCY-SUR-CURE.

AL892922096

AVENIR SANS PERMIS

Société par actions simplifiée
Au capital de 4 000 Euros
Siège social
154 rue du Général Leclerc
77780 Bourron Marlotte
RCS Melun 817 386 691

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

L'AGE du 9.07.18 a décidé :

- de transférer le siège social au 2 Bis rue Simon Chenard 89000 AUXERRE
- d'élargir l'objet social à l'activité de location de voiturettes

Les articles 3 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis

Le président

AL892922111

DOYOUNO

DOYOUNO SAS
Société par actions simplifiée
Capital : 10.500€
Siège social : 65 Rue Charlot-75003 Paris
831 125 620 Rcs Paris

Aux termes du procès-verbal des décisions du Président en date du 5 Juillet 2018, il a été décidé de transférer le siège social du 65 Rue Charlot-75003 Paris à la Pépinière d'Entreprises du Jovinien, avenue de Sully Prolongée-89300 Joigny

La Société sera radiée du Rcs de Paris

AL892922128

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/07/2018, de la société civile

immobilière le grand tilleul au capital de 150.000 euros, sise 62 rue Jean Jaurès 77130

MONTEREAU FAULT YONNE RCS MELUN 451 112 874, constituée pour 50 ans et dont l'objet

social est la gestion de biens immobiliers, a décidé de transférer son siège social au 22 avenue de la gare 89340 VILLENEUVE LA GUYARD, à compter du 01/07/2018.

Les statuts seront modifiés en conséquence et la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de SENS. Co-gérance : MM. Philippe BREVET 22 avenue de

la gare 89340 VILLENEUVE LA GUYARD et Patrick TABET 17 rue Berthelot 77400 LAGNY

SUR MARNE.

Pour avis.

AL892922132

➜ RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 22/06/2018 concernant L'ENVIE SARL. Il fallait lire : «**SARL à capital variable**» en lieu et place de «SARL»

AL892922088

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

INSERTION – CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Marie-Abelle FROISSART-CRÉVIEAUX, Notaire à VILLENEUVE-LA-GUYARD (89), 52 rue du Général de Gaulle, le 4 juillet 2018, a été reçu le changement partiel de régime matrimonial avec apport à la communauté d'un bien sis à CHAMPIGNY (89340), 5 Rue de Beaumont, par Madame Régine Yvonne COLSON, enseignante, épouse de Monsieur Philippe Robert TOUSSAINT, demeurant à CHAMPIGNY (89340) 5 rue de Beaumont LA CHAPELLE née à CHAMPIGNY (89340) le 27 juin 1955.

Monsieur et Madame TOUSSAINT mariés à la mairie de CHAMPIGNY (89340) le 20 août 1977 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes du contrat de mariage reçu par Maître TEMPERE, notaire à VILLENEUVE LA GUYARD, le 18 août 1977.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL892922105

➜ MODIFICATION DE STATUTS

BRUN & KANEDANIAN AVOCATS ET CONSEILS ASSOCIÉS

CABINET BRUN KANEDANIAN
28 cours Jean Jaurès,
38000 GRENOBLE

ACTI PATRIMOINE

SAS au capital de 40 000 €
Siège social : 1 bis place de l'Arquebuse,
89000 AUXERRE
533 690 152 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions du 19/05/2018, l'associé unique a :

- transféré le siège du 1 bis place de l'Arquebuse, 89000 AUXERRE au 2 boulevard Gambetta 38000 GRENOBLE à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,
- nommé Mme Eve-Marie DYON KANEDANIAN domiciliée 2 boulevard Gambetta 38000 GRENOBLE en qualité de Président en remplacement de la société EMD CONSEILS, démissionnaire.

POUR AVIS

Le Président

AL892922082

CERFRANCE YONNE

GAEC DE MAISON HAUTE

GAEC agréé le 7 février 1992
Société civile
au capital de 187 800 euros
Siège social : La Maison Haute
89220 SAINT PRIVÉ
323 904 581 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2018 prenant effet le même jour, il a été : - Pris acte de la démission des fonctions de gérant de M. Jean-Claude RENOUX, - Décidé de transformer le groupement, sans création d'un être moral nouveau, en une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée. À compter du 30 juin 2018 les caractéristiques de la société sont les suivantes : Dénomination sociale : EARL DE MAISON HAUTE. Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L.324-1 et suivants du code rural et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural. Capital social : 187 800 euros. Siège social : La Maison Haute – 89220 SAINT PRIVÉ. Durée : Jusqu'au 4 mars 2100. Gérant : M. Guillaume RENOUX demeurant à SAINT PRIVÉ (Yonne), les Gerbault. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

Pour avis, la gérance

AL892922090

AVA Conseil Contentieux Yonne & Aube

AVOCATS VIGNET ASSOCIES
SCP d'AVOCATS INTER-BARREAUX
1 Place du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
4 rue Aristide Briand
10000 Troyes
Tel : 03.86.52.60.00<\n>

CONGY MARC

Société anonyme transformée
en société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 000 euros
Siège social
67 avenue Jean Mermoz
89000 Auxerre
425 520 145 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. Sous sa forme anonyme, la Société était dirigée par : **. Administrateurs :**

Monsieur Fabrice MACHERET, demeurant 3 rue du Moulin - Granchette – 89100 SAINT-DENISLES-LES-SENS Société ALFAJE, dont le siège social est R.N 6 - route de Lyon – 89100 MAILLOT

Monsieur Jean-Pierre PICARD, demeurant 2 rue des Dumonts - 89470 MONETEAU . **Président du Conseil d'Administration et Directeur Général :**

Monsieur Fabrice MACHERET, demeurant 3 rue du Moulin - Granchette - 89100 SAINT-DENIS-LES-SENS Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIETE : Monsieur Fabrice MACHERET demeurant 3 rue du Moulin - Granchette - 89100 SAINT-DENIS-LES-SENS

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Ancienne mention Société BDO IDF, titulaire, Société DYNA2, suppléant.

Nouvelle mention Société BDO IDF, commissaire aux comptes titulaire, confirmée dans ses fonctions.

Pour avis , le Président

AL892922101

THEEPIHA

SARL au capital de 500 €
Siège social
17 rue St Pierre le Vif
89100 Sens
829 787 563 RCS de Sens

L'AGE du 11/07/2018 a décidé de :

- transférer le siège social au : 73 RUE DE LA CROIX, 89000 AUXERRE.
- étendre l'objet social comme suit : ALIMENTATION EXOTIQUE

Radiation du RCS de de SENS et réimmatriculation au RCS d'AUXERRE

AL892922109

EUROD

société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 euros
Siège social
Centre d'Affaires RN6 Les Chesnez
89000 Auxerre
RCS Auxerre 750.602.534

L'assemblée générale en date du 29 Juin 2018 a pris acte de la démission de Monsieur Michel MERCIER, cogérant, à compter du 29 Juin 2018. Monsieur Martin GAGNAT, Gérant, demeure seul dirigeant à compter de cette même date.

L'assemblée générale a également décidé de transférer le siège social de AUXERRE (89000) Centre d'Affaires, RN 6 Les Chesnez à BAILLY (78870) 4, parc des Fontenelles et ce à compter du 29 Juin 2018.

En conséquence les statuts ont été modifiés. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés de VERSAILLES et sera radiée du registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis. Le Gérant

AL892922112

PHARMACIE BRISSAUD

Société d'exercice libéral
par actions simplifiée
au capital de 81.500 €
Siège social :
11 place de la République
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
491 191 623 R.C.S. Sens

Aux termes du procès-verbal du 7 juillet 2018, l'assemblée générale a décidé de :

- modifier la dénomination sociale en Pharmacie de la République,
- nommer en qualité de président, en remplacement de Madame Marie-Dominique BRETONNIERE, Monsieur Frédéric SCHMIT demeurant 59 avenue du Général de Gaulle 94160 SAINT MANDE.

Statuts modifiés en conséquence.

Mention au R.C.S. de SENS.

AL892922120

PHARMACIE LACOMBE

Société d'exercice libéral
par actions simplifiée
au capital de 80.000 €
Siège social :
36 rue Carnot
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
499 554 103 R.C.S. Sens

Aux termes du procès-verbal du 6 juillet 2018, l'assemblée générale a décidé de :

- modifier la dénomination sociale en Pharmacie des 2 Portes,
- nommer en qualité de président, en remplacement de Monsieur Jean-Luc LACOMBE, Madame Sorina SIEP demeurant 64 bis rue de Montargis 45260 THIMORY.

Statuts modifiés en conséquence.

Mention au R.C.S. de SENS.

AL892922121

FREDSO

Société par actions simplifiée
au capital de 100 €
Siège social :
11 Place de la République
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
838 510 832 R.C.S. Sens

Aux termes du procès-verbal du 28 juin 2018, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

- de modifier l'objet social comme suit « la détention de parts ou d'actions de sociétés d'exercice libéral ayant pour activité l'exercice de la profession libérale de pharmacien d'officine...»
- par conséquent de transformer la société en société de participations financières de profession libérale par actions simplifiée, sans création d'une personne morale nouvelle,
- de confirmer le mandat du président, Monsieur Frédéric SCHMIT et du commissaire aux comptes titulaire, SOCIETE D'AUDIT ARNOULD BACOT - S.A.A.B.

Statuts modifiés en conséquence.

Mention au R.C.S. de SENS.

AL892922122

SONO

Société par actions simplifiée
au capital de 100 €
Siège social :
36 Rue Carnot
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
838 511 111 R.C.S. Sens

Aux termes du procès-verbal du 28 juin 2018, l'associé unique a décidé :

- de modifier l'objet social comme suit « la détention de parts ou d'actions de sociétés d'exercice libéral ayant pour activité l'exercice de la profession libérale de pharmacien d'officine...»
- par conséquent de transformer la société en société de participations financières de profession libérale par actions simplifiée, sans création d'une personne morale nouvelle,
- de confirmer le mandat du président, Madame Sorina SIEP et du commissaire aux comptes titulaire, SOCIETE D'AUDIT ARNOULD BACOT - S.A.A.B.

Statuts modifiés en conséquence.

Mention au R.C.S. de SENS.

AL892922123

Modification de l'objet social

DLMTP

SAS au capital de 46.000 €
9, rue des Glycines, 89240 DIGES
800836520 RCS Auxerre

Aux termes de l'AGE en date du 09/07/2018, les associés ont décidé de modifier l'objet social comme suit : La société a pour objet en France et à l'étranger :

- la mécanique, travaux publics, agricole, automobiles, poids lourds, dépannage en tous

genres, loctions de matériels, achat revente de pièces mécaniques et engins en tous genres (camions et automobiles), visites générales périodiques (VGP) ainsi que de terrassements ;

- l'exploitation de stations de lavages avec services associés ;
- la restauration rapide
- la location de tous biens mobiliers, notamment panneaux puiblicitaires et de véhicules sans permis ;
- le reste de l'article 2 - Objet est inchangé.

Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre

AL892922133

➜ FUSION

AVIS DE MODIFICATION

PORT AU BOIS

Société Anonyme
Au capital de 281 550 €
Siège social : Chemin du Port au bois
89300 JOIGNY
383 177 284 RCS SENS

Suivant acte SSP du 26/03/2018, la société LE RIVE GAUCHE, société à responsabilité au capital de 100 000 €, siège social Chemin du Port au bois – 89300 JOIGNY, immatriculée n°493 600 183 RCS SENS, a fait apport, à titre de fusion, à la Société PORT AU BOIS de tous ses éléments d'actif sur la base des comptes clos au 30/09/2017, évalués à 1 459 108,40 €, moyennant la prise en charge de l'intégralité du passif de la Société LE RIVE GAUCHE, savoir 1 078 531,94 €. La valeur de l'actif net apporté est de 380 576,46 €.

Il a été prévu que toutes les opérations actives et passives effectuées par la société LE RIVE GAUCHE entre le 01/10/2017 et celle de la réalisation définitive de la fusion seraient considérées comme faites pour le compte de la société PORT AU BOIS.

Pour rémunérer cet apport, la Société PORT AU BOIS a augmenté son capital de 234 780 € euros par l'émission de 15 652 actions nouvelles de 15 € chacune, entièrement libérées, attribuées aux associés de la Société LE RIVE GAUCHE à raison de 15 652 actions de la Société PORT AU BOIS pour 10 000 parts de la société LE RIVE GAUCHE.

La prime de fusion s'élève à 145 796,46 €.

L'absorption par voie de fusion de la Société LE RIVE GAUCHE par la société PORT AU BOIS est devenue définitive le 14/05/2018 ainsi qu'il résulte :

- du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société PORT AU BOIS du 14/05/2018
- De la décision de l'associée unique de la Société LE RIVE GAUCHE du 14/05/2018Et que la société PORT AU BOIS a la jouissance des biens depuis le 01/10/2017 (date d'effet fiscal et comptable).

L'Assemblée Générale de la Société PORT AU BOIS du 14/05/2018 a décidé d'annuler les 14 364 actions de la Société PORT AU BOIS autodetenues des suites de la fusion et de réduire le capital social de 215 460 euros.

La différence entre la valeur nette des 14 364 actions de la société PORT AU BOIS apportées et la valeur nominale de ces actions soit 123 340 € a été imputée sur le compte prime de fusion.

A modifié en conséquence les articles 7 et 8 des statuts relatif au capital social :

Ancienne mention : 281 550 €

Nouvelle mention : 300 870 €

Aux termes de la même délibération, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société a modifié l'article 2 des statuts relatif à l'objet social qui est désormais libellé comme suit :

- L'exploitation d'un ou plusieurs hôtel-Restaurants
- L'activité de traiteur avec ou sans personnel.Des suites de cette fusion l'Associée unique de la société LE RIVE GAUCHE a décidé de sa dissolution anticipée sans liquidation.

Aux termes de la même délibération, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société PORT AU BOIS statuant aux conditions de L. 225–245 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour.

La dénomination de la Société est modifiée en LE RIVE GAUCHE, en conséquence l'article 3 des statuts est modifié ainsi :

Ancienne mention : PORT AU BOIS

Nouvelle mention : LE RIVE GAUCHE

L'objet de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 300 870 € divisé en 20 058 parts sociales de 15 € chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de société anonyme, la Société était dirigée par :

Administrateurs :

Jacqueline LORAIN, Jean-Michel LORAIN, et Catherine LORAIN

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général: Michel LORAIN

Sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, la Société est gérée par Madame Catherine LORAIN, gérante, demeurant 43 faubourg de Paris – 89300 JOIGNY, pour une durée indéterminée.

La Société n'étant plus tenue d'avoir de Commissaire aux Comptes, il a été mis fin aux fonctions de Monsieur Joaquim MONTALBAN, Commissaire aux Comptes titulaire, et de l'EIRL MARYSE BELLAGAMBA, Commissaire aux Comptes suppléant.

Les mentions prévues par l'article R. 210–4 du Code de commerce et qui ne concernent que les sociétés par actions sont frappées de caducité. Pour avis, la gérance

AL892922119

BPS
SELARL D'AVOCATS
Me Olivier PITTET
19 chemin de la Combe aux Chiens
25000 BESANÇON

TRANSARC 89

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE A ASSOCIE UNIQUE
AU CAPITAL DE € 100 000
SIEGE SOCIAL : ROUTE DE MONTARGIS - 89300 JOIGNY
SIREN 791 231 236 RCS SENS

AVIS DE FUSION

Par décision en date du 02/07/2018, l'associé unique de la société TRANSARC 89 a approuvé le projet de fusion signé le 14/05/2018 avec la société TRANSPORTS BALIAN

S.A.R.L. au capital de € 124 000, dont le siège social est à TOUCY (89130) - ZI Avenue Charle de Gaulle, identifiée sous le numéro SIREN 452 821 796 RCS AUXERRE.

La société TRANSPORTS BALIAN a fait apport à la société TRANSARC 89 de la totalité de son patrimoine, actif et passif avec effet rétroactif au 01/01/2018, soit un actif net apporté de € 241 094.

Toutes les opérations actives et passives effectuées par la société TRANSPORTS BALIAN depuis le 01/01/2018, date d'effet retenue pour la fusion, ont été prises en charge par la société TRANSARC 89.

Compte tenu de la valorisation retenue pour chacune des sociétés participant à l'opération, il a été convenu de retenir une parité d'échange de 3 parts de la société TRANSPORTS BALIAN pour 5 parts de la société TRANSARC 89.

En rémunération de l'apport net, 8 266 parts nouvelles de € 10 de valeur nominale chacune entièrement libérées, ont été créées par la société TRANSARC 89, soit une augmentation de capital d'un montant de € 82 660, lequel capital a été ainsi porté à € 182 660 ; la prime de fusion s'élevant à € 158 434,

Cette opération de fusion a été immédiatement suivie de la dissolution de la société TRANSPORTS BALIAN faisant l'objet d'un avis séparé.

Par ailleurs, l'associé unique de la société TRANSARC 89 a en date du 02/07/2018 décidé :

- d'augmenter le capital social de la société d'un montant de € 117 340 par prélèvement d'une somme de € 117 340 sur le compte «prime de fusion».
- de modifier la dénomination sociale,

Les mentions soumises à publicité sont les suivantes :

CAPITAL

Ancienne mention : € 100 000

Nouvelle mention : € 300 000

DENOMINATION SOCIALE

Ancienne mention : TRANSARC 89

Nouvelle mention : TRANSARC BALIAN

Pour avis

AL892922124

➜ CESSION

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CESSION

Suivant ASSP en date à AUXERRE (Yonne) du 29 juin 2018, enregistré au SPFE d' AUXERRE 1, le 3 juillet 2018, Dossier 2018 19369, référence 2018 A 01573, La Société PARIGOT, Société à Responsabilité Limitée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est Route de Chablis 89144 LIGNY LE CHATEL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le n° 481 964 302 RCS AUXERRE, a vendu à La Société MALECOT POIRIER AGRI, Société par actions simplifiée au capital de 1 585 000 euros, dont le siège social est 24 Avenue de Verdun 45170 NEUVILLE AUX BOIS immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n°507 493 286 RCS ORLEANS, un fonds de commerce de vente et réparation de machines agricoles et viticoles, serrure et motoculture, entretien de matériels de travaux publics et poids lourds, connu sous l'enseigne de Etablissements PARIGOT, sis et exploité à LIGNY LE CHATEL (Yonne), Route de Chablis, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 481 964 302 RCS AUXERRE, SIRET 481 964 302 00014, APE 4661Z. L'entrée en jouissance a été fixée au 1er juillet 2018. La cession a été consentie et acceptée moyennant un prix de 150 000 euros. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au fonds vendu pour la validité, au Cabinet S.J.B., Société d'Avocats, 43 Rue du Clos – 89000 AUXERRE, pour la correspondance.

AL892922097

Maître Gérard LEGUY
Notaire à Avallon (Yonne),
4, rue de Lyon

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par : Maître Gérard LEGUY, Notaire à AVALLON, le 12 juillet 2018 enregistré à AUXERRE

Madame Laurette Jeanne Henriette MICHAUD demeurant à SAUVIGNY LE BOIS (Yonne) 51 Rue de la Liberté a cédé à Madame Patricia Marie-Jeanne MORINOT épouse de Monsieur Régis Marcel MONNOT demeurant à CHATEL GERARD (Yonne) 2 chemin Ratier.

Un fonds de commerce de Café-bar et de débit de tabacs situé et exploité à SAUVIGNY LE BOIS (Yonne), 51 rue de la Liberté,

Prix : 150.000,00 € .

Prise de possession à compter de ce jour.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Maître LEGUY, notaire à AVALLON, dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales.

Pour insertion.

AL892922114

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LOCATION GERANCE

Par acte sous seing privé du 8/06/2018 M. Alain MARTIRE, 52 rue des soeurs Lecoq, 89300 JOIGNY, SIREN 379 710 668 a donné en location gérance à la SARL TAXI DU LEVANT, 9 bd du levant, Aillant sur Tholon, 89110 MONTHOLON un fonds de commerce de taxi, stationnement N°1, exploité à Cézy (89). La présente location gérance a été consentie et acceptée pour une durée de 1 an à compter du 1/07/2018.

AL892922079

CERFRANCE YONNE

GAEC DU MARRONNIER

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun agréé au capital de 279 900 euros Siège social : Montceau - 89420 TALCY 348 124 041 RCS AUXERRE L'assemblée générale du 13 juin 2018 a pris acte de la démission de M. Hubert NAULOT de ses fonctions de gérant, et a nommé M. Louis NAULOT, demeurant à TALCY (Yonne), 14 Montceau, auxdites fonctions. Pour avis, la gérance.

AL892922087

SCEA DELIGAND

Société civile au capital de 300 000 euros Siège social : La Margottière – 89150 VALLERY 338 229 917 RCS SENS L'assemblée générale extraordinaire du 2 juillet 2018 a nommé à compter du même jour, M. Damuel DELIGAND demeurant à VALLERY (Yonne), La Margottière, aux fonctions de gérant.

Pour avis, la gérance.

AL892922115

CERFRANCE YONNE

EARL DES FOURNEAUX

EARL au capital de 15 854,70 euros Siège social : 5 rue de la Vallée - 89500 EGRISELLES LE BOCAGE 419 409 115 RCS SENS L'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2018, a nommé M. Daniel DESCHAMPS, demeurant à SAINT MAURICE SUR AVEYRON (45230), aux fonctions de gérant.

Pour avis, la gérance.

AL892922116

GERANCE

Dénomination sociale : DIDIER AVRILLON<\ n>Forme : SARL
Siège social : 11 RUE LUCILLE CORMIER 89130 TOUCY
Capital social : 8 000 € euros
Numéro SIREN 438470866 RCS TOUCY

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02 JUILLET 2018, il a été pris acte de la nomination de Monsieur MATHIAS MOREAU demeurant 131 bis rue des montapins 58000 NEVERS en qualité de nouveau Gérant, à compter du 02 Juillet 2018 pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur DIDIER AVRILLON, Gérant démissionnaire.

L'article 30 des statuts a été modifié, en conséquence.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE

AL892922131

NON DISSOLUTION

FIDUCIAL SOFIRAL
7 rue du perré
77950 Rubelles

SARL SAMNY

SARL au capital de 8 000 euros
Siège social
1 rue de l'Artisanat - 89100 Paron
814638334 RCS Sens

L'AGE du 19/05/2018 a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société malgré les pertes constatées, en application de l'art. L223-42 du Code de commerce.

AL892922103

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI LE REFUGE

Société en liquidation
Société Civile Immobilière
au capital de 30 489,80 euros
Siège social : Rue de la Compagnie Moreau ZI Maux de Grange
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
393 890 165 RCS SENS

CLOTURE DE LIQUIDATION

Le 30/06/2018, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat le liquidateur, et constaté la clôture de liquidation à compter du 30/06/2018.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au RCS.

Pour avis

Le liquidateur

AL892922029

REMY

SARL, société en liquidation
au capital de 30.000 €
32 rue des Violettes, 89290 Augy
391629201 RCS Auxerre

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'AGO en date du 29/06/2018, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS de Auxerre

Le liquidateur.

AL892922095

S.J.B. Société d'Avocats

PARIGOT

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social
Route de Chablis 89144 Ligny le Chatel
Siège de liquidation
7 Avenue Galifranc 89144 Ligny le Chatel
481 964 302 RCS Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 29 juin 2018, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 1er juillet 2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Isabelle PARIGOT, demeurant 7 Avenue Galifranc 89144 LIGNY LE CHATEL, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 7 Avenue Galifranc 89144 LIGNY LE CHATEL.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

Pour avis

AL892922104

DOMAINE DE BOIS D'YVER

Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 57 600,00 €
Siège social
Grande rue Nicolas Droin
89800 Courgis
390 372 415 RCS Auxerre
Liquidateur
Monsieur Thomas PICO
demeurant 26 rue Jacques Ferrand
89800 Courgis

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération en date du 30 avril 2018, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

Le liquidateur.

AL892922108

BPS
SELARL D'AVOCATS
Me Olivier PITTET
19 chemin de la Combe aux Chiens
25000 BESANÇON

SOCIÉTÉ TRANSPORTS BALIAN

Société à responsabilité limitée
au capital de € 124.000
Dont le siège social est à TOUCY (89130)
Zone Industrielle
Avenue Charles de Gaulle
Identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE
sous le numéro SIREN 452 821 796
RCS AUXERRE

AVIS DE DISSOLUTION

L'associé unique de la société TRANSARC 89 - S.A.R.L. au capital de € 100 000, dont le siège social est à JOIGNY (89300) -Route de Montargis, identifiée sous le numéro SIREN 791 231 236 RCS SENS, a approuvé le 02/07/2018, la fusion par voie d'absorption de la société TRANSPORTS BALIAN par la société TRANSARC 89 ainsi que les apports effectués et leur évaluation.

La société TRANSPORTS BALIAN a fait apport à la société TRANSARC 89 d'un actif de € 570 547 à charge d'un passif de € 329 453 soit un actif net réel apporté de € 241 094.

Toutes les opérations actives et passives effectuées par la société TRANSPORTS BALIAN depuis le 01/01/2018, date d'effet retenue pour la fusion, ont été prises en charge par la société TRANSARC 89.

Compte tenu de la valorisation retenue pour chacune des sociétés participant à l'opération, il a été convenu de retenir une parité d'échange de 3 parts de la société TRANSPORTS BALIAN pour 5 parts de la société TRANSARC 89.

En rémunération de l'apport net, 8 266 parts nouvelles de € 10 de valeur nominale chacune entièrement libérées, ont été créées par la société TRANSARC 89, soit une augmentation de capital d'un montant de € 82 660, lequel capital a été ainsi porté à € 182 660 ; la prime de fusion s'élevant à € 158 434.

La société TRANSPORTS BALIAN s'est trouvé dissoute sans liquidation à l'issue des décisions de l'associé unique en date du 02/07/2018 de la société TRANSARC 89 ayant constaté la réalisation définitive de la fusion.

Pour avis

AL892922125

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13/06/2018 constitution de la SASU France Cust'Home. Capital: 5000 euros. Siège social: 33 rue des Prés Hauts 89470 Monéteau. Objet: Vente et pose en sous-traitance de matériaux de second oeuvre.

Président: Mourad El Idrissi, 33 rue des Prés Hauts 89470 Monéteau. Admissions aux assemblées et droits de vote: chaque associé participe aux AG, une action = un vote.

Clauses d'agrément: cession libre. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Auxerre.

AL892921894

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée
Dénomination : ZANZOLI
Siège social : 28 quai de la Fausse Rivière, 89100 SENS
Objet :

- toutes activités des agences de publicité,
- l'achat, la vente, y compris en ligne, la conception, la réalisation et la diffusion de campagnes publicitaires, de communication ou de marketing,
- l'achat, la vente, y compris en ligne, la création, la production, la transformation de matériels, produits et échantillons publicitaires et de moyens de communication,
- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements,
- et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières en ce compris la location, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 5 000 euros
Gérance :

Madame Marie-Hélène AUBIN, demeurant 9 rue des Charmes, 89100 SENS

Cession de parts :

Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément des associés, à l'exception des cessions entre associés.

Immatriculation : au RCS de SENS

Pour avis

AL892922004

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile
Dénomination : IL ETAIT UNE FOIS
Siège social : 9 bis rue Carnot, 89100 SENS
Objet :

- l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle pourra devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport, pour les avoir édifiés ou autrement,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,
- et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1 000 euros
Gérance :

Monsieur Jocelyn GODARD, demeurant 9 bis rue Carnot, 89100 SENS

Madame Amélie TETARD, demeurant 9 bis rue Carnot, 89100 SENS

Cession de parts :

Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément des associés, à l'exception des cessions entre associés.

Immatriculation : au RCS de SENS

Pour avis

AL892922071

CABEX

EFEC MELUN
90, rue Pascal
77000 VAUX-LE-PENIL
Tél . 04 60 56 50 20
efec.melun@efec.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à COURLON SUR YONNE en date du 3 juillet 2018, il a été constitué une SCI au capital de 1 000 euros présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOPHORA – Siège social : 3 rue de Bray 89140 COURLON SUR YONNE.

Objet : Acquisition et gestion de biens immobiliers.

Durée : 99 ans.

Gérance : Monsieur Patrice BOUDIN demeurant 3 rue de Bray 89140 COURLON SUR YONNE et Madame Anna Bella PEREIRA, demeurant 3 rue de Bray 89140 COURLON SUR YONNE.

Agrément des cessions : les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé.

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation au RCS de Sens.

AL892922086

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08.07.2018, il a été constitué une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI LA MAISON DES FRÊNES

Objet social : L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens et droits mobiliers et immobiliers, à usage professionnel, commercial ou d'habitation.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Siège social : 19 avenue Pasteur 89000 Auxerre

Capital : 1200 Euros divisé en 1200 parts de 1 Euro

Gérance : Monsieur Michel PARMENTIER, 19 avenue Pasteur 89000 Auxerre

La société sera immatriculée au R.C.S. d'Auxerre.

AL892922089

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte ssp en date à SENS du 28/06/18, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière

DENOMINATION : S.C.I. SOYER

SIEGE SOCIAL : SENS (89100), 1, rue Jeannette et Raymond Mare

OBJET : L'acquisition par tous moyens, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion, par location ou autrement, la vente, de tous biens et droits immobiliers.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 1 000 €

CESSION DE PARTS : Les cessions de parts sont libres entre associés. Toute autre cession est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire.

GERANT : M. Anthony SOYER, domicilié à SENS (89100), 1, rue Jeannette et Raymond Mare.

IMMATRICULATION : au RCS de SENS.

AL892922091

Notaires

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sixte BERTHIER, Notaire de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée Lendais & Associés», société titulaire d'un office notarial à la Résidence de VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne) ayant son siège social audit lieu 8 Quai du Commerce, le 9 juillet 2018, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur

d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La dénomination sociale est : LES VAUX DE BRASSY. Le siège social est fixé à : EGRISELLES-LE-BOCAGE (89500), 8 rue du Moulin Hameau de Brassy. La société est

constituée pour une durée de 99 années Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR). Les apports sont en numéraires. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Le premier gérant de la société est : Monsieur

Arnaud GAUTHIER, demeurant à ARMEAU (89500) 8 chemin neuf du Drécuit Le Presbytère. La société sera immatriculée au RCS de SENS.

Pour avis Le notaire.

AL892922093

HELVALAR

Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 12 rue des Bruleries 89250 Mont Saint Sulpice

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à MONT SAINT SULPICE en date du 28 JUIN 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : HELVALAR,

Forme sociale : Société par actions simplifiée,

Siège social : 12 rue des Bruleries 89250 MONT SAINT SULPICE,

Objet social : Fourniture et pose de fermetures de bâtiment, formation à l'assemblage de menuiserie, négoce de fourniture de bâtiment ainsi que tous types de produits connexes.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1 500 euros,

Président : Monsieur CERVEAU Guillaume, demeurant 12 rue des Bruleries 89250 MONT

SAINT SULPICE.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

La Présidence

AL892922102

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/07/2018, il a été constitué une SAS dénommée : SYNDIC AUXERRE Siège social : 25 Quai de la République, 89000 AUXERRE Capital : 2.000€ Objet : Syndic de copropriétés Président : M. Cédric BUENO, 3 Terrasse Valmy - Appt 1408, 92800 PUTEAUX. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agréments : Les actions sont librement négociables dans les conditions prévues par la loi et dans la mesure où elles sont entièrement libérées. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL892922106

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Sens du 02/07/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique

Dénomination : SERPOLLET CENTRE EST

Capital : 15 000 euros

Siège : Z.A. les Vauguillettes - 6, Rue Saint Sauveur des Vignes 89100 SENS

Objet : L'acquisition, la création, l'exploitation de tous fonds de commerce de fabrication, installation, réparation, vente, achat de matériel électrique, travaux publics d'installations électriques de lumière, courants forts, courants faibles, signalisations et constructions de lignes aériennes, éclairages des villes, éclairages industriels, la construction ou la maintenance de tous types de réseaux secs et ou de tous types de réseaux de transport de fluide, et plus généralement de tous travaux publics concernant les infrastructures.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions à un tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : la société SERPOLLET, Société anonyme au capital de 3 590 400 euros, ayant son siège social 2, Chemin du Génie, 69200 Vénissieux, immatriculée au RCS

sous le numéro 958 506 289 RCS Lyon

Directeur Général : Monsieur Laurent BESSON demeurant 65, Impasse du Stade 69250 Curis-au-Mont-d'Or

Commissaire aux comptes : La société COGERA, ayant son siège social 17, Rue Crépet 69007 Lyon.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS.

Pour avis

le Président

AL892922107

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MIGENNES du 04/07/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée - Dénomination sociale : FCW - Siège social : 118 Avenue Jean Jaurès, 89400 MIGENNES - Objet social : Prothésiste dentaire - Fabrication d'objets décoratifs en alliage et/ou céramique - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 500 euros - Gérance : M. Frédéric CHRETIEN-WIDMAYER, demeurant 6 Rue de Paris - 89300 VILLECIEN, assure la gérance. Immatriculation de la Société au RCS de SENS.

Pour avis - La Gérance

AL892922110

SAS LUCAS SERVICES

Suivant acte SSP du 31/05/2018 constitution de la SAS LUCAS SERVICES.

Capital fixe : 3 000 euros.

Siège social : 5 RUE DE VALMY 89000 AUXERRE.

Objet social : TPMR, TRANSPORTEUR PUBLIC ROUTIER DE PERSONNES AU MOYEN DE

VEHICULE N'EXCEDANT PAS 9 PLACES, CONDUCTEUR COMPRIS.

Président : Mr DELVIN-CHANEL NDINGA demeurant 5 RUE DE VALMY 89000 AUXERRE.

Directeur Général : Mme URSULA ROTHE NGOT BYMBOU demeurant 5 RUE DE VALMY 89000 AUXERRE.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL892922113

JISAP

Avis de constitution dans un journal d'annonces légales Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 juillet 2018, il a été constitué une Société civile.

Dénomination sociale : JISAP. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Capital social : 3 000 euros. Siège social : 2 avenue Sébastien Rigout – 89700 BÉRU. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Apport en numéraire d'un montant de 3 000 euros. Gérants : M. Jean-Pierre PAGNIER et Mme Isabelle PERRIN-PAGNIER, son épouse, demeurant ensemble 2 avenue Sébastien Rigout, 89700 BÉRU (Yonne). Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un des fondateurs

AL892922126

